

# PRÉFET DE L'AVEYRON

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 25-24-2015

# Sommaire

N° de page - 15 juin 2015 5 Arrêté inter-préfectoral portant modification du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Figeac - 18 juin 2015 10 Arrêté interdépartemental portant réglement particulier de police. Pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue du barrage du GOUL dans les départements de l'Aveyron et du Cantal - 22 juin 2015 Arrêté portant notification des tarifs journaliers de prestations à compter 17 du 1er juillet 2015 du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon à SALLES-LA-SOURCE - 23 juin 2015 19 Arrêté portant notification des tarifs journaliers de prestations à compter du 1er juillet 2015 au Centre Hospitalier Sainte Marie - RODEZ • Arrêté modificatif fixant la composition nominative du Conseil de 21 Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon - Cougousse - Aveyron - 26 juin 2015 Arrêté de prescriptions spéciales : dérogation aux règles de distance 24 d'implantation d'annexes à des bâtiments d'élevage. GAEC des trois Communes 12260 SAINTE CROIX • Arrêté de prescriptions spéciales : dérogation aux règles de distance 27 d'implantation des bâtiments d'élevage et de leurs annexes. EARL BRUGEL Franck - VAUREILLES - 29 juin 2015 30 Liquidation de l'Association Syndicale Autorisée de drainage de PRADES D'AUBRAC Arrêté n° 20150629-04. Surveillance des établissements de baignade. 39 Piscine cantonale LAISSAC 40 • Arrêté n° 20150629-05. Surveillance des établissements de baignade. Piscine municipale RIGNAC Arrêté n° 20150629-06. Surveillance des établissements de baignade. 41 Piscine intercommunale SALMIECH

<ul> <li>Aménagement aux dispositions de l'article 2.4 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 applicable aux activités soumises à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2560 (travail des métaux et alliages). Société USICAP — Commune de Boisse Penchot</li> </ul>	42
<ul> <li>Arrêté modificatif 20150629-07 fixant la liste des communes (et des établissements publics de coopération intercommunale) signataires d'un projet éducatif territorial</li> </ul>	46
- 30 juin 2015	
<ul> <li>Arrêté n° 20150630-01. Attribution de l'habilitation sanitaire à Mme Louise LUTRINGER domiciliée professionnellement Le Central 12130 SAINT GENIEZ D'OLT</li> </ul>	47
<ul> <li>Arrêté n° 2015-27-02. Classement de l'office de tourisme du GRAND RODEZ en catégorie I</li> </ul>	49
<ul> <li>Arrêté n° 2015-27-03. Dénomination de « groupement de communes touristiques » accordée à la communauté d'agglomération du Grand Rodez</li> </ul>	51
<ul> <li>Médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 14 juillet 2015</li> </ul>	53
- 1 <sup>er</sup> juillet 2015	
<ul> <li>Modification des statuts de la communauté de communes du Villefranchois</li> </ul>	63
<ul> <li>Liste des préventionnistes opérationnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron pour l'année 2015</li> </ul>	65
<ul> <li>Composition du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires</li> </ul>	67
<ul> <li>Modification de la composition du syndicat mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique des collectivités et établissements publics adhérents (SMICA)</li> </ul>	69
- 2 juillet 2015	
<ul> <li>Arrêté n° 127. Course cycliste sur route « grand prix Aviva – grand prix de la municipalité – 12ème souvenir David Roualdès » le dimanche 12 juillet 2015. Autorisation à l'association organisatrice : « Guidon decazevillois »</li> </ul>	75
<ul> <li>Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron</li> </ul>	78
<ul> <li>Arrêté portant délégation de signature par intérim de M. Bernard DURAND, directeur adjoint interdépartemental des routes Sud-Ouest</li> </ul>	79
<ul> <li>Modification d'habilitation dans le domaine funéraire: CHAMBRE FUNERAIRE « SARL POMPES FUNEBRES VIRET-FOLCHER » - Montergous – AUBIN (12110)</li> </ul>	82
<ul> <li>Modification d'habilitation dans le domaine funéraire : « SARL POMPES FUNEBRES VIRET-FOLCHER » 53 rue Prosper Alfaric – 12300 DECAZEVILLE</li> </ul>	83

• Médaille d'honneur du travail : promotion du 14 juillet 2015



# ARRETE INTER-PREFECTORAL portant modification du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Figeac

# Le Préfet de l'Aveyron, Chevalier de la Légion d'Honneur

# La Préfète du Lot,

C'hevalier de la Légion d'Honneur C'hevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la Loi nº2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat,

VU la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.122-3 et L.122-5,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 10 mars 2011 portant fixation du périmètre du SCOT du Pays de Figeac,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 7 février 2011 portant création du syndicat mixte du Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé et portant prise de compétence pour l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale.

VU l'arrêté inter-préfectoral n°DRCP/2015/015 portant modification du périmètre du syndicat mixte du Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé,

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création de la communauté de communes du Grand Figeac,

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 portant adhésion de la commune de Ladirat à la communauté de communes du Pays de Saint-Céré,

VU l'arrêté préfectoral n°2014365-001 du 31 décembre 2014 portant extension du périmètre de la communauté de communes du Grand Figeac à la commune de Montet-et-Bouxal,

VU l'arrêté préfectoral n°2014365-002 du 31 décembre 2014 portant réduction du périmètre de la communauté de communes du Haut-Ségala par retrait de commune de Montet-et-Bouxal,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'extension du périmètre de la communauté de communes du Grand Figeac une extension du périmètre du syndicat mixte du Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé dont elle est membre,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L122-5 du code de l'urbanisme lorsque le périmètre de l'établissement public du SCOT est étendu à une ou plusieurs communes, la décision d'extension emporte extension du périmètre du SCOT,

CONSIDÉRANT qu'il résulte du rattachement de la commune de Ladirat à la communauté de communes du Pays de Saint-Céré, une réduction du périmètre de la communauté de communes du Haut-Ségala emportant réduction du périmètre du syndicat mixte du Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé dont elle est membre.

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L122-5 du code de l'urbanisme lorsque le périmètre de l'établissement public du SCOT est réduit par retrait d'une ou plusieurs communes, la décision de réduction emporte réduction du périmètre du SCOT,

SUR proposition de messieurs les Secrétaires Généraux des Préfecture de l'Aveyron et du Lot,

# ARRÊTENT

ARTICLE 1 : le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Figeac est modifié ; il est constitué des territoires de la communauté de communes du Grand Figeac et de la communauté de communes du Haut-Ségala.

La liste complète des communes comprises dans le périmètre du SCOT du Pays de Figeac figure en

ARTICLE 2 : en application des articles R.122-14 et R.122-15 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège du syndicat mixte du Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé, et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents un journal diffusé dans le département de l'Aveyron et dans un journal diffusé dans le département du Lot. Le présent arrêté sera en outre affichée au siège des communautés de communes concernées.

ARTICLE 3 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aveyron et du Lot, la Sous-Préfète de l'arrondissement de Figeac, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue et les Directeurs départementaux des Territoires de l'Aveyron et du Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat de l'Aveyron et du Lot.

Fait à Rodez, le 15 JUIN 2015

Fait à Cahors, le 7 5 JUIN 2015

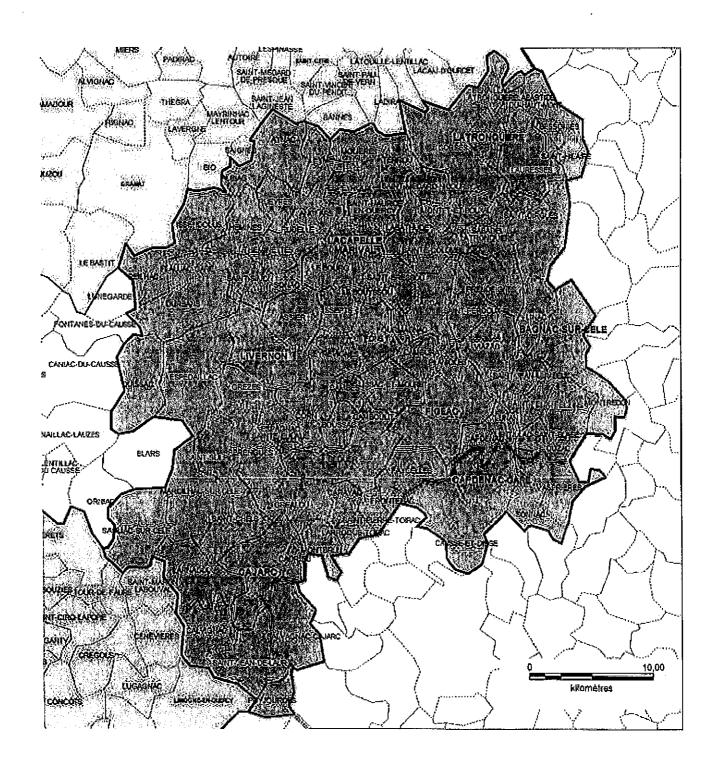
Catherine FERRIER

Jean-Luc COMBE

# ANNEXE à l'arrêté portant modification du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Figeac

Gores   Haut-Ségala   Haut-S	Code INSEE	Commune	Communauté de communes
48185			
48160			<del>-</del>
48161			•
46244         SABADEL-LATRONQUIERE         Haut-Ségala           46255         SAINT-CIRGUES         Haut-Ségala           46269         SAINT-HILAIRE         Haut-Ségala           46282         SAINT-MEDARD-NICOURBY         Haut-Ségala           46302         SENAILLAC-LATRONQUIERE         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           48002         ALBIAC         Grand Figeac           48002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOURG         Grand Figeac           46036         BOUSSAC         Grand Figeac           4603			
46255         SAINT-CIRGUES         Haut-Ségala           46269         SAINT-HILAIRE         Haut-Ségala           46282         SAINT-MEDARD-NICOURBY         Haut-Ségala           46302         SENAILLAC-LATRONQUIERE         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46013         BEDUER         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46037         CA			
46269         SAINT-HILAIRE         Haut-Ségala           46282         SAINT-MEDARD-NICOURBY         Haut-Ségala           46302         SENAILLAC-LATRONQUIERE         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46013         BASIER         Grand Figeac           46014         LE BOURG         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSOU         Grand Figeac           46036         LE BOUYSOU         Grand Figeac           46045         CA			
46282         SAINT-MEDARD-NICOURBY         Haut-Ségala           46302         SENAILLAC-LATRONQUIERE         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUNSSOU         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46041         CADREU         Grand Figeac           46042         CALVIGNAC         Grand Figeac           46041			<del>-</del>
46302         SENAILLAC-LATRONQUIERE         Haut-Ségala           46314         TERROU         Haut-Ségala           46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46011         AYNAC         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46013         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46042         CALVIGNAC         Grand Figeac           46043         CAMBOULIT			<del>-</del>
46314         TERROU         Haut-Ségala           46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46031         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46037         CADRIEU         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46051         CAMBURAT			•
46338         BESSONIES         Haut-Ségala           12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46016         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46031         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBOULIT		•	<del></del>
12012         ASPRIERES         Grand Figeac           12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46010         ANGLARS         Grand Figeac           46011         AYNAC         Grand Figeac           48012         AYNAC         Grand Figeac           48015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           48021         BEDUER         Grand Figeac           48034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46037         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46042         CALVIGNAC         Grand Figeac           46043         CALVIGNAC         Grand Figeac           46044         CALVIGNAC         Grand Figeac           46052         CAMBES			<del>-</del>
12052         CAPDENAC-GARE         Grand Figeac           12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46016         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46031         LE BOURG         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBURT         Grand Figeac           46052         CAMBURAT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT			_
12256         SALVAGNAC-CAJARC         Grand Figeac           12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOLLIT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46076         CORN         Grand Fige			
12257         CAUSSE-ET-DIEGE         Grand Figeac           12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46056         CAPDENAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac			<del>-</del>
12272         SONNAC         Grand Figeac           46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46054         CAPDENAC         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARYAC         Grand Figeac           46057         CORN         Grand Figeac <td></td> <td></td> <td><del>-</del></td>			<del>-</del>
46002         ALBIAC         Grand Figeac           46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBURAT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac </td <td></td> <td></td> <td><del></del></td>			<del></del>
46004         ANGLARS         Grand Figeac           46009         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46067         CARDAILLAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac           46094         ESPEDAILLAC         Grand Figea			<del>-</del>
46019         ASSIER         Grand Figeac           46012         AYNAC         Grand Figeac           46015         BAGNAC-SUR-CELE         Grand Figeac           46021         BEDUER         Grand Figeac           46034         LE BOURG         Grand Figeac           46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46042         CALVIGNAC         Grand Figeac           46043         CAMRES         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46054         CAPDENAC         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46085         CUZAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac			
46012 AYNAC 46015 BAGNAC-SUR-CELE 46021 BEDUER 46034 LE BOURG 46035 BOUSSAC 46036 LE BOUYSSOU 46039 BRENGUES 46041 CADRIEU 46045 CAJARC 46049 CALVIGNAC 46052 CAMBOULIT 46053 CARAYAC 46056 CARAYAC 46056 CARAYAC 46057 CARDAILLAC 46057 CARDAILLAC 46065 CARAYAC 46065 CARAYAC 46065 CARAYAC 46066 CARAYAC 46067 CARDAILLAC 46065 CARAYAC 46065 CARAYAC 46066 CARAYAC 46067 CARDAILLAC 46067 CARDAILLAC 46068 CUZAC 46090 DURBANS 46090 DURBANS 46091 CARAYAC 46090 DURBANS 46091 CARAYAC 46091 CARAYAC 46091 CARAYAC 46091 CARAYAC 46092 CARAYAC 46093 CARAYAC 46094 CALVIGNAC 46095 CORN 46096 CARAYAC 4609			
46015 BAGNAC-SUR-CELE 46021 BEDUER 46034 LE BOURG Grand Figeac 46035 BOUSSAC Grand Figeac 46036 LE BOUYSSOU Grand Figeac 46039 BRENGUES Grand Figeac 46041 CADRIEU Grand Figeac 46045 CAJARC Grand Figeac 46049 CALVIGNAC Grand Figeac 46051 CAMBES Grand Figeac 46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46053 CAMBURAT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46096 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46091 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46092 Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 GRAYAC Grand Figeac 46097 GRAND FIGEAC 46094 ESPEDAILLAC GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND FIGEAC 46100 FAYCELLES GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND FIGEAC 46101 FELZINS GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND FIGEAC 46104 FLAUJAC-GARE GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND FIGEAC 46105 FONS GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND GRAND FIGEAC 46106 FRONTENAC GRAND FIGEAC 46116 FRONTENAC GRAND FIGEAC 46116 FRONTENAC GRAND FIGEAC			<del>-</del>
46021 BEDUER 46034 LE BOURG Grand Figeac 46035 BOUSSAC Grand Figeac 46036 LE BOUYSSOU Grand Figeac 46039 BRENGUES Grand Figeac 46041 CADRIEU Grand Figeac 46045 CAJARC Grand Figeac 46049 CALVIGNAC Grand Figeac 46051 CAMBES Grand Figeac 46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46067 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46091 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46095 GRAND Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46105 Grand Figeac 46106 FONS Grand Figeac 46107 Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac			<del>-</del>
46034 LE BOURG Grand Figeac 46035 BOUSSAC Grand Figeac 46036 LE BOUYSSOU Grand Figeac 46039 BRENGUES Grand Figeac 46041 CADRIEU Grand Figeac 46045 CAJARC Grand Figeac 46049 CALVIGNAC Grand Figeac 46051 CAMBES Grand Figeac 46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46053 CAMBURAT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46058 CUZAC Grand Figeac 46067 GORN Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46090 ESPEYROUX Grand Figeac 46090 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46105 FONS Grand Figeac 46106 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46110 FRONTENAC Grand Figeac			<del>-</del>
46035         BOUSSAC         Grand Figeac           46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac           46085         CUZAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac           46091         ESPEGNAC-SAINTE-EULALIE         Grand Figeac           46094         ESPEDAILLAC         Grand Figeac           46100         FAYCELLES         Grand Figeac           46101         FELZINS         Grand Figeac           46102         FIGEAC         Grand Figeac           46104         FLAUJAC-GARE         Grand Fi			•
46036         LE BOUYSSOU         Grand Figeac           46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac           46085         CUZAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac           46091         ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE         Grand Figeac           46094         ESPEDAILLAC         Grand Figeac           46096         ESPEYROUX         Grand Figeac           46101         FELZINS         Grand Figeac           46102         FIGEAC         Grand Figeac           46103         FLAUJAC-GARE         Grand Figeac           46104         FLAUJAC-GARE         <			<del>-</del>
46039         BRENGUES         Grand Figeac           46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac           46085         CUZAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac           46093         ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE         Grand Figeac           46094         ESPEDAILLAC         Grand Figeac           46100         FAYCELLES         Grand Figeac           46101         FELZINS         Grand Figeac           46102         FIGEAC         Grand Figeac           46103         FLAUJAC-GARE         Grand Figeac           46104         FLAUJAC-GARE         Grand Figeac           46105         FRONTENAC <td< td=""><td></td><td></td><td></td></td<>			
46041         CADRIEU         Grand Figeac           46045         CAJARC         Grand Figeac           46049         CALVIGNAC         Grand Figeac           46051         CAMBES         Grand Figeac           46052         CAMBOULIT         Grand Figeac           46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac           46085         CUZAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac           46093         ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE         Grand Figeac           46094         ESPEDAILLAC         Grand Figeac           46100         FAYCELLES         Grand Figeac           46101         FELZINS         Grand Figeac           46102         FIGEAC         Grand Figeac           46104         FLAUJAC-GARE         Grand Figeac           46108         FONS         Grand Figeac           46111         FOURMAGNAC         Grand Figeac           46129         GREALOU         Grand F			_
46045 CAJARC Grand Figeac 46049 CALVIGNAC Grand Figeac 46051 CAMBES Grand Figeac 46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46053 CAMBURAT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46090 ESPEANAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			
46049 CALVIGNAC Grand Figeac 46051 CAMBES Grand Figeac 46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46053 CAMBURAT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			
46051 CAMBES Grand Figeac 46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46053 CAMBURAT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac 46129 GREALOU			<del>-</del>
46052 CAMBOULIT Grand Figeac 46053 CAMBURAT Grand Figeac 46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46057 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46105 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			<del></del>
46053         CAMBURAT         Grand Figeac           46055         CAPDENAC         Grand Figeac           46056         CARAYAC         Grand Figeac           46057         CARDAILLAC         Grand Figeac           46075         CORN         Grand Figeac           46085         CUZAC         Grand Figeac           46090         DURBANS         Grand Figeac           46093         ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE         Grand Figeac           46094         ESPEDAILLAC         Grand Figeac           46096         ESPEYROUX         Grand Figeac           46100         FAYCELLES         Grand Figeac           46101         FELZINS         Grand Figeac           46102         FIGEAC         Grand Figeac           46104         FLAUJAC-GARE         Grand Figeac           46108         FONS         Grand Figeac           46111         FOURMAGNAC         Grand Figeac           46116         FRONTENAC         Grand Figeac           46129         GREALOU         Grand Figeac			
46055 CAPDENAC Grand Figeac 46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			
46056 CARAYAC Grand Figeac 46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46105 FONS Grand Figeac 46106 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			
46057 CARDAILLAC Grand Figeac 46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46105 FONS Grand Figeac 46106 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			
46075 CORN Grand Figeac 46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46056		· ·
46085 CUZAC Grand Figeac 46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46057		· ·
46090 DURBANS Grand Figeac 46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46075		
46093 ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE Grand Figeac 46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46085		_
46094 ESPEDAILLAC Grand Figeac 46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46090		•
46096 ESPEYROUX Grand Figeac 46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46093		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
46100 FAYCELLES Grand Figeac 46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46094		<del>-</del>
46101 FELZINS Grand Figeac 46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac			
46102 FIGEAC Grand Figeac 46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46100	FAYCELLES	
46104 FLAUJAC-GARE Grand Figeac 46108 FONS Grand Figeac 46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46101		
46108FONSGrand Figeac46111FOURMAGNACGrand Figeac46116FRONTENACGrand Figeac46129GREALOUGrand Figeac	46102		~
46111 FOURMAGNAC Grand Figeac 46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46104	FLAUJAC-GARE	
46116 FRONTENAC Grand Figeac 46129 GREALOU Grand Figeac	46108	FONS	
46129 GREALOU Grand Figeac	46111		· ·
	46116	FRONTENAC	•
46131 GREZES Grand Figeac			<del>-</del>
	46131	GREZES	Grand Figeac

Code INSEE	Commune	Communauté de communes
46132	ISSENDOLUS	Grand Figeac
46133	ISSEPTS	Grand Figeaç
46139	LABATHUDE	Grand Figeac
46143	LACAPELLE-MARIVAL	Grand Figeac
46155	LARNAGOL	Grand Figeac
46157	LARROQUE-TOIRAC	Grand Figeac
46168	LENTILLAC-SAINT-BLAISE	Grand Figeac
46170	LEYME	Grand Figeac
46174	LINAC	Grand Figeac
46175	LISSAC-ET-MOURET	Grand Figeac
46176	LIVERNON	Grand Figeac
46180	LUNAN	Grand Figeac
46183	MARCILHAC-SUR-CELE	Grand Figeac
46195	MOLIERES	Grand Figeac
46198	MONTBRUN	Grand Figeac
46203	MONTET-ET-BOUXAL	Grand Figeac
46207	MONTREDON	Grand Figeac
46221	PLANIOLES	Grand Figeac
46226	PRENDEIGNES	Grand Figeac
46230	PUYJOURDES	Grand Figeac
46233	QUISSAC	Grand Figeac
46235	REILHAC	Grand Figeac
46237	REYREVIGNES	Grand Figeac
46242	RUDELLE	Grand Figeac
46243	RUEYRES	Grand Figeac
46249	SAINT-BRESSOU	Grand Figeac
46254	SAINT-CHELS	Grand Figeac
46260	SAINTE-COLOMBE	Grand Figeac
46266	SAINT-FELIX	Grand Figeac
46270	SAINT-JEAN-DE-LAUR	Grand Figeac
46272	SAINT-JEAN-MIRABEL	Grand Figeac
46279	SAINT-MAURICE-EN-QUERCY	Grand Figeac
46288	SAINT-PERDOUX	Grand Figeac
46289	SAINT-PIERRE-TOIRAC	Grand Figeac
46292	SAINT-SIMON	Grand Figeac
46294	SAINT-SULPICE	Grand Figeac
46299	SAULIAC-SUR-CELE	Grand Figeac
46306	SONAC	Grand Figeac
46318	THEMINES	Grand Figeac
46319	THEMINETTES	Grand Figeac
46332	VIAZAC	Grand Figeac





# PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFET DU CANTAL

#### **PREFECTURE**

Direction Départementale des Territoires

# Arrêté du 1 8 JUIN 2015

Objet : Arrêté interdépartemental portant règlement particulier de police

Pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue du barrage du GOUL dans les départements de l'Aveyron et du Cantal

# LE PREFET DE L'AVEYRON

LE PREFET DU CANTAL

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des transports, notamment les articles L.4241-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement;

VU le décret n° 2013-253 du 25 mars 2013 relatif aux dispositions de la quatrième partie réglementaire du code des transports portant règlement général de la police de la navigation intérieure ;

VU le décret n° 2013-251 du 25 mars 2013 relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure;

VU le décret du 21 mars 1983 modifié concédant à Electricité de France l'aménagement et l'exploitation de la chute de Couesque sur la Truyère, le Goul et la Plane;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 1954 réglementant la navigation de plaisance et les activités sportives et touristiques sur la retenue du barrage du GOUL;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées ;

VU l'avis du Directeur du Groupement d'Exploitation Hydraulique Lot-Truyère ;

VU l'avis du Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;

VU l'avis des maires de MUROLS, SAINT HYPPOLYTE et LAPEYRUGUE;

VU l'avis du Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'AVEYRON;

VU l'avis du Commandant du Groupement de Gendarmerie du CANTAL;

VU l'avis du Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AVEYRON;

VU l'avis du Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du CANTAL;

VU l'avis du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'AVEYRON;

VU l'avis du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des

Populations du CANTAL;

VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires de l'AVEYRON;

VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires du CANTAL;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron et de la secrétaire générale de la préfecture du Cantal ;

#### -ARRETE-

# Article 1er - Champ d'application.

Le présent règlement s'applique sur le plan d'eau de la retenue du barrage du GOUL, situé sur le territoire des communes de MUROLS et de SAINT HYPPOLYTE dans le département de l'AVEYRON et de la commune de LAPEYRUGUE dans le département du CANTAL.

L'exercice de la navigation des bateaux de plaisance et des activités sportives sur le plan d'eau est régi par le règlement général de police de la navigation intérieure mentionné à l'article L. 4241-1 du code des transports et par le présent arrêté.

En particulier, du fait des variations de niveau de la retenue et de la présence d'obstacles immergés, les usagers du plan d'eau sont tenus de prendre à leur frais toutes précautions appropriées pour éviter les accidents et les avaries.

# Article 2 - Dispositions d'ordre général.

L'exercice de la navigation de plaisance et de toute activité sportive est subordonné à l'utilisation prioritaire du plan d'eau par Electricité de France (EDF), Groupement d'Exploitation Hydraulique Lot-Truyère en tant que concessionnaire de la chute d'eau et gestionnaire de la voie d'eau.

Toutes les activités autorisées sur le plan d'eau le sont aux risques et périls des intéressés qui doivent respecter, en outre, les règlements intérieurs et les règles techniques et de sécurité propre à chaque activité.

L'aménagement de toute installation (construction, pontons, ...) en bordure de la retenue et sur le domaine de la concession est interdit sauf convention préalable conclue avec Électricité de France (GEH Lot-Truyère).

Cette convention n'entrera en vigueur qu'après approbation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées (DREAL).

Les interdictions de navigation, limitations de vitesse et, plus généralement, les différentes restrictions ou interdictions prévues par le présent règlement ne sont pas applicables aux bateaux chargés d'assurer les secours, aux embarcations d'EDF dans le cadre des missions de contrôle et des opérations ponctuelles assurées pour le suivi de l'ouvrage, les missions de contrôle des différentes polices de l'Etat, lorsqu'ils font usage de leurs dispositifs spéciaux de signalisation (cf article 3), qu'ils interviennent dans les cas justifiés par l'urgence de leur mission et sous réserve de ne pas mettre en danger les autres usagers des eaux intérieures.

Le plan d'eau et ses abords doivent être maintenus dans le plus parfait état de propreté. Il est rigoureusement interdit d'y jeter ou d'y déposer des détritus de toute nature.

Des zones de baignade peuvent être aménagées en bordure de la retenue en dehors des zones d'interdiction définies à l'article 3 sous réserve de convention avec EDF et d'accord de la DREAL. Ces zones devront faire l'objet d'un arrêté municipal d'autorisation, informant les usagers des conditions dans lesquelles les baignades seront réglementées.

# Article 3 - Schéma d'utilisation du plan d'eau

L'exercice des activités autorisées sur le plan d'eau est subordonné au respect du schéma d'utilisation du plan d'eau défini au présent article et joint en annexe, qui fixe les conditions dans lesquelles les activités autorisées peuvent être mises en œuvre.

Ce schéma comporte les dispositions suivantes :

## 1° Zones interdites à toute navigation :

L'exercice de toute navigation est interdit dans la zone suivante:

du barrage du GOUL jusqu'à 500 mètres en amont du barrage sur toute la largeur de la retenue.

# 2° Zone autorisée à la navigation de plaisance et à la pratique des activités nautiques :

# Zone avec limitation de vitesse :

L'exercice de la navigation doit se faire en respectant la limitation de vitesse de 10 Km/h dans la zone suivante:

Sur la totalité de la retenue, hormis dans la zone interdite.

Les interdictions et restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux embarcations d'EDF, aux embarcations du service du contrôle des ouvrages de la concession des forces hydrauliques, ainsi qu'aux bateaux chargés d'assurer les secours, la police de la navigation, la police des eaux, la surveillance de la pêche. Ces bateaux devront disposer d'une flamme rouge, hissée à l'avant, pour jouir d'une priorité de passage et peuvent être équipés d'un feu ordinaire bleu scintillant, visible de tous les côtés.

# Article 4 - Mise à l'eau, amarrage, stationnement, pontons

Les emplacements destinés aux opérations de mise à l'eau, d'amarrage, de stationnement sont signalés par des panneaux E22 carré de gamme 1.

La mise en place et l'entretien de cette signalisation sont assurés par les collectivités intéressées ou des associations ou sociétés sportives qui en présenteront la demande, conformément aux dispositions des articles R.4241-51 et suivants et aux annexes de l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de la police de la navigation.

En dehors des emplacements autorisés, le stationnement, la mise à l'eau et l'amarrage sont interdits.

Ne sont pas considérés en stationnement les bateaux ou embarcations qui sont à l'arrêt le temps nécessaire à l'embarquement ou au débarquement de leurs occupants.

# Article 5 - Interdiction de circulation

La navigation est autorisée entre l'heure légale du lever et l'heure légale du coucher du soleil.

Un panneau de repère de crue de niveau 1 sera installé à la mise à l'eau en face le lieu-dit Le Batut à la cote fixée par le gestionnaire de la voie d'eau (EDF).

La navigation sera interdite dès lors que le repère sera dénoyé.

# Article 6 - Signalisation du plan d'eau

La signalisation du plan d'eau comporte 2 zones :

## Zone interdite:

La zone contiguë au barrage est signalée par des panneaux comportant l'inscription « Danger – Sports nautiques interdits ». Cette zone est délimitée par deux panneaux A1, un sur chaque rive, 500 m à l'amont du Barrage, rectangulaires de gamme 2 à bandes horizontales rouge, blanche et rouge.

La mise en place et l'entretien de cette signalisation sont assurés par EDF, conformément aux dispositions des articles R.4241-51 et suivants et aux annexes de l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de la police de la navigation.

# Zone limitée à 10 Km/h;

Cette zone est délimitée par un panneau B6 de limitation de vitesse à 10 Km/h, de 1 m X 1 m, qui sera

implantés à la cale de mise à l'eau située en face du lieu-dit Le Batut.

La mise en place et l'entretien de cette signalisation sont assurés par EDF, conformément aux dispositions des articles R.4241-51 et suivants et aux annexes de l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de la police de la navigation.

A la rampe de mise à l'eau, un panneau de repère de crue de niveau 1 sera implanté. La mise en place et l'entretien de cette signalisation sont assurés par EDF, conformément aux dispositions des articles R.4241-51 et suivants et aux annexes de l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de la police de la navigation.

A la rampe de mise à l'eau devra figurer un panneau E22 carré de gamme 1. La mise en place et l'entretien de cette signalisation sont assurés par les collectivités intéressées ou des associations ou sociétés sportives qui en présenteront la demande, conformément aux dispositions des articles R.4241-51 et suivants et aux annexes de l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de la police de la navigation.

# Article 7 - Règles de route

Sans objet

# Article 8 - Règles particulières au ski nautique

La pratique du ski nautique et de toutes activités nautiques avec remorque sont interdites sur la retenue.

# Article 9 - Règles particulières à la plongée subaquatique

La pratique de la plongée subaquatique est interdite.

Cette interdiction ne s'applique pas pour les plongeurs du service départemental d'incendie et de secours, pour les plongeurs de la gendarmerie ou de la police comme pour les plongeurs civils participant à la recherche de personnes noyées ou de biens, ainsi que pour les plongeurs chargés de la gestion piscicole.

Toute plongée dans la zone interdite, qui se trouve à proximité du barrage et des évacuateurs de crues, ne peut être entreprise qu'après accord d'EDF, pour des raisons de sécurité.

# Article 10 - Règles particulières

Sans objet

# Article 11 - Mesures particulières de sécurité

Les conditions suivantes de sécurité doivent être mises en œuvre à l'intérieur du périmètre défini à l'article 1 du présent arrêté :

• Navigation de plaisance: le port d'un équipement individuel de 50N flottabilité au moins, adapté à la morphologie de la personne ou d'une combinaison de protection à flottabilité positive avec protection du torse et de l'abdomen est obligatoire pour les personnes de moins de 16 ans navigant sur le plan d'eau et pour tous les usagers du plan d'eau pour la période du l octobre au 30 avril, en raison des températures très froides du plan d'eau.

En dehors des périodes ou conditions où le port est imposé, l'emport d'un tel équipement par personne embarquée reste obligatoire.

La liste de l'armement et de sécurité basique, devant être à bord, est fixée par la division 240 à l'article 240-3.07 disponible avec le lien suivant :

## http://www.developpement-

durable.gouv.fr/IMG/pdf/division 240 version consolidee 13 mai 2014 avec signets protection2.pdf

- Activités nautiques, sportives et de loisirs: le port d'un équipement individuel de flottabilité adapté à sa pratique et à sa morphologie ou d'une combinaison de protection à flottabilité positive avec protection du torse et de l'abdomen est obligatoire pour les personnes de moins de 16 ans navigant sur le plan d'eau et pour tous les usagers du plan d'eau pour la période du l octobre au 30 avril, en raison des températures très froides du plan d'eau, sauf lorsque la réglementation relative aux activités sportives encadrées par une fédération, permet sous l'autorité de l'encadrant de déroger.
- Le plongeon est interdit à partir des ouvrages tels que le barrage, les évacuateurs de crues et les embarcadères.

# Article 12 - Manifestations nautiques et compétitions

Les manifestations sportives nautiques, fêtes nautiques ou autres concentrations de bateaux susceptibles d'entraver la navigation font l'objet d'une autorisation spéciale délivrée par le préfet conformément au règlement général de police.

L'organisateur de la manifestation doit présenter une demande d'autorisation (formulaire CERFA 15030) aux préfets de l'Aveyron et du Cantal, après consultation du gestionnaire de la voie d'eau (EDF).

La décision d'autorisation est prise par les préfets. Elle est publiée et notifiée à l'organisateur.

Cette autorisation précise les mesures particulières à observer pendant le déroulement de la manifestation. Elle pourra déroger aux dispositions du présent arrêté et sera portée à la connaissance des usagers.

Les exercices militaires susceptibles de gêner la navigation ou nécessitant son interruption, sont soumis aux mêmes règles.

# Article 13 -Mesures temporaires

Des modifications temporaires à la navigation peuvent être décidées par les préfets de l'Aveyron et du Cantal et portées à la connaissance des usagers.

Le gestionnaire de la voie d'eau (EDF) est par ailleurs compétent pour prendre les mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation rendues nécessaires par les incidents d'exploitation, les travaux de maintenance ou des événements climatiques. De telles mesures seront également portées à la connaissance des usagers.

# Article 14 - Mesures nécessaires à l'application du présent règlement

Chaque préfet signataire du présent règlement est expressément autorisé à prendre toutes mesures permettant une application différenciée des dispositions de ce règlement sur le seul territoire de son département, en vue de compléter, écarter, modifier ou permettre l'application des présentes dispositions sur ledit territoire relevant de sa compétence, sans requérir l'accord préalable ni l'intervention des autres préfets signataires du présent règlement.

# Article 15 - Sanctions

Sans préjudices des dispositions prévues par le règlement général de police de la navigation intérieure, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations prévues par les règlements particuliers de police pris en application de l'article R. 4241-66 sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.

## Article 16 – Publicité

Le présent règlement et le schéma directeur joint sont mis à la disposition du public par voie électronique sur le site de la préfecture de l'Aveyron :

http://www.aveyron.gouv.fr/la-reglementation-de-la-navigation-a183.html

sur le site de la préfecture du Cantal et sont affichés aux mairies de MUROLS, SAINT HYPPOLYTE et LAPEYRUGUE.

Il sera publié au recueil des actes administratifs.

#### Article 17 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Article 18 - Entrée en vigueur

Le présent arrêté portant règlement particulier de police entre en vigueur à compter de sa signature.

Il se substitue au règlement particulier de police suivant : arrêté préfectoral du 11 mars 1954 qui est abrogé.

Le préfet de l'Aveyron, le préfet du Cantal, le gestionnaire de la voie d'eau (EDF), le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées, les Présidents des Fédérations Départementales de Pêche de l'Aveyron et du Cantal, les Directeurs Départementaux de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron et du Cantal, les Mairies concernées, les Commandants de Gendarmerie de l'Aveyron et du Cantal, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de l'Aveyron et du Cantal, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rodez, le 18 JUIN 2015

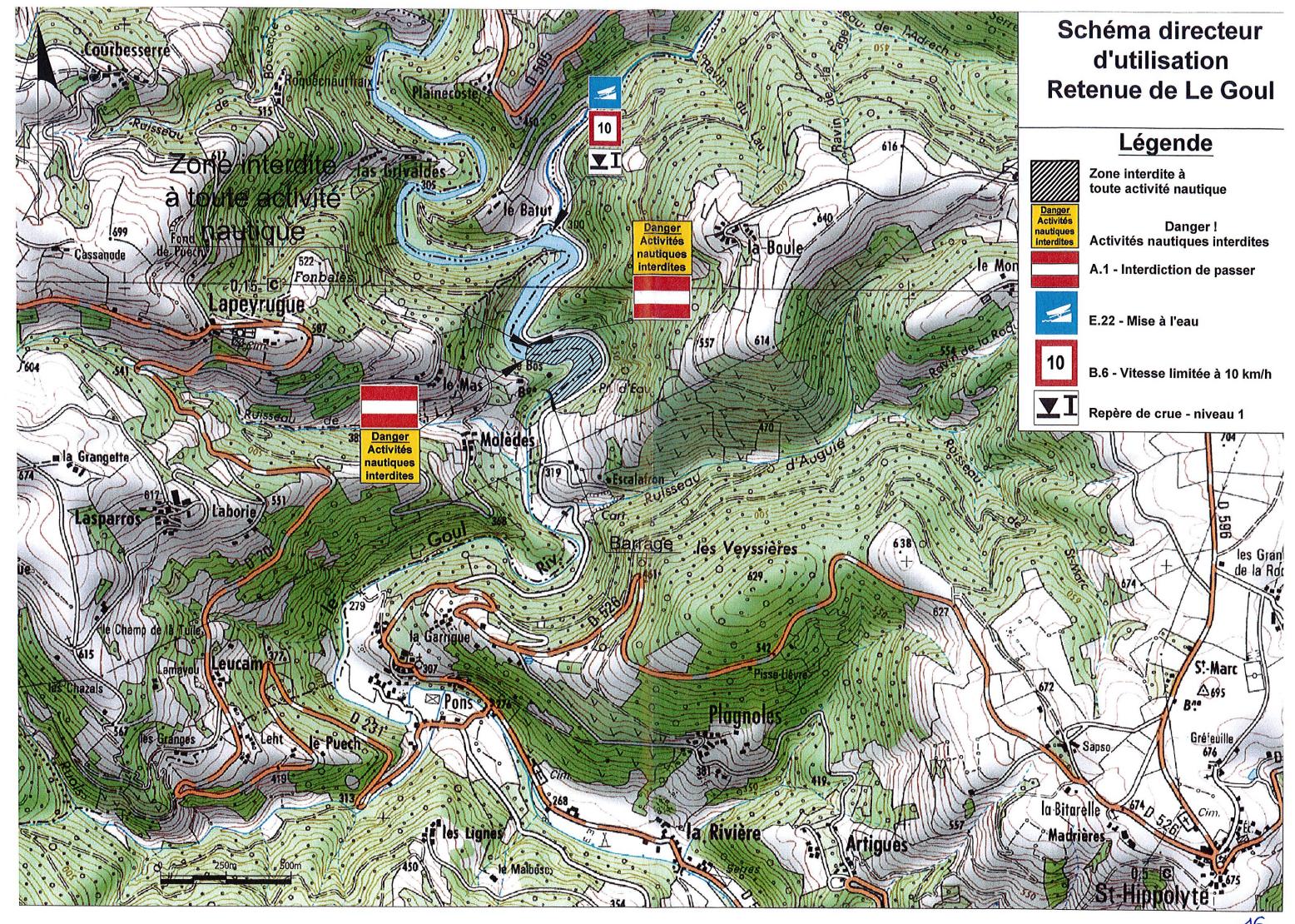
Fait à Aurillac, le

0.5 JUIN 2015

Le Secrétaire Général

Sébastien CAUWEL

**IGNON** 







Service émetteur : Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Département Etablissements de santé

Affaire suivie par : Anne Marie Salaman

Courriel: anne-marie.salaman@ars.sante.fr

Téléphone: 05 34 30 26 50

# **ARRÊTE**

# portant notification des tarifs journaliers de prestations à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon à SALLES LA SOURCE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Région Midi-Pyrénées

- Vu Le code de la sécurité sociale, notamment l'article L.174-3;
- Vu Le code de la santé publique, notamment les articles L.6145-1, R.6145-21 à R.6145-22 et R.6145-29
- Vu L'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- Vu La loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015
- Vu La circulaire DGOS du 22 avril 2015 relative à la campagne tarifaire 2015 des établissements de santé.
- Vu Le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Madame Monique CAVALIER, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de la Région Midi Pyrénées
- Vu la décision en date du 6 mars 2015 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées
- Vu L'arrêté du 4 mai 2015 portant notification des différentes dotations tarifaires pour 2015 au Centre Hospitalier Le Vallon, de Salles la Source

#### Arrête

ARTICLE 1 : Les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au Centre Hospitalier Le Vallon de SALLES LA SOURCE sont fixés ainsi qu'il suit :

Code national	SPECIALITE	TARIF REGIME COMMUN
Code 30	Soins de Suite et Réadaptation non spécialisés	203.59 €

ARTICLE 2: Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du département de l'AVEYRON

Fait à Toulouse, le 22 Juin 2015

P/La Directrice Générale Et par délégation, La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Olivía LEVRIER



Service émetteur : Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Département Établissements de santé

Affaire suivie par: Anne Marie Salaman

Courriel: anne-marie salaman@ars.sante.fr

Téléphone: 05 34 30 26 50

# ARRÊTE

portant notification des tarifs journaliers de prestations à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au Centre Hospitalier Sainte Marie – RODEZ

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de la Région Midi-Pyrénées

- Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L.174-3;
- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6145-1, R.6145-21 à R.6145-22 et R.6145-29 ;
- Vu l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;
- Vu la circulaire DGOS du 22 avril 2015 relative à la campagne tarifaire 2015 des établissements de santé ;
- Vu le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de la région Midi-Pyrénées;
- Vu la décision en date du 6 mars 2015 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2015 portant notification des différentes dotations tarifaires pour 2015 au Centre Hospitalier Sainte Marie RODEZ

## Arrête

# ARTICLE 1:

Les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au Centre Hospitalier Sainte Marie – RODEZ sont fixés ainsi qu'it suit :

Code national	SPECIALITE	TARIF REGIME COMMUN
Code 13	Hospitalisation complète Psychiatrie adulte	410,58 €
Code 35	Placement familial –adultes- Hospitalisation complète	104,99 €
Code 62	Appartement thérapeutique	207,68 €
Code 44	Placement familial- adultes- Hospitalisation à temps partiel	78,74 €
Code 54	Hospitalisation de jour – Psychiatrie adulte	165,35 €
Code 60	Hospitalisation de nuit – Psychiatrie adulte	165,35 €

## ARTICLE 2:

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

## ARTICLE 3:

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron.

Fait à Toulouse, le 23 juin 2015

P/La Directrice Générale et par délégation La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Olivia LEVRIER



# Arrêté modificatif

# fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon - Cougousse - Aveyron

# La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Madame Monique CAVALIER, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 de Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé de la Région Midi-Pyrénées fixant la composition nominative du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon à Cougousse ;
- Vu la désignation par la CME en date du 1èr juin 2015 de ses représentants ;
- Vu la désignation par la Commission des Soins Infirmiers de rééducation et médico-techniques de son représentant ;
- Vu la désignation par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées d'une personnalité qualifiée
- Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Aveyron en date du 29/05/2015 désignant ses représentants
- Vu la décision en date du 06/03/2015 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées

## ARRÊTE:

# ARTICLE 1er:

Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon - Cougousse, 12330 Salles la Source, établissement public de santé de ressort intercommunal est composé des membres ci-après :

# I - Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur Jean-Louis ALIBERT, maire de la commune de Salles la Source ;
- Monsieur François MARTY, représentant de la commune de Decazeville ;
- Monsieur Gabriel ISSALYS et Madame Benvinda LENOIR, représentant la communauté de communes « Causse et Vallon de Marcillac » ;
- Madame Michèle BUESSINGER, représentant le Conseil Départemental de l'Aveyron ;

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical :

- Madame Christine SALOMON, réélue, représentant la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Docteur Philippe HARANT et Docteur Nathalie HANSELER, réélue représentant la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Laurent MASINI (CGT) et Monsieur Serge CHABRIER (FO) sont désignés en tant que membres titulaires représentants du personnel;

3° en qualité de personnalité qualifiée :

- Docteur Bernard FRAISSINE, réélu, et Madame Anne GABEN-TOUTANT, personnalités qualifiées désignées par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
- Madame Georgette GARRIC, Madame Nicole ESTIVALS- RAUNA et M. (en attente de désignation) représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Aveyron;

## II - Membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

 Madame Fabienne VERNHES, représentant les familles de personnes accueillies

## ARTICLE 2:

La durée des fonctions des membres du conseit de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

# ARTICLE 3:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

# ARTICLE 4:

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à Toulouse, le 23 juin 2015

P/La Directrice Générale et par délégation La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Olivia LEVRIER



# PRÉFET DE L'AVEYRON

# **PRÉFECTURE**

Direction de la coordination des actions et des moyens de l'État

Arrêté du 26 juin 2015

Objet : Arrêté de prescriptions spéciales : dérogation aux règles de distance d'implantation d'annexes à des bâtiments d'élevage

GAEC des trois Communes - 12260 SAINTE CROIX

# LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

- **Vu** le code de l'environnement notamment le titre I du livre V, parties législative et réglementaire,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n° 2101, 2102 et 2111,
- Vu la demande présentée par le GAEC des Trois Communes Les Cambous 12260 Sainte Croix, représenté par Messieurs Sébastien et Daniel GAFFARD, reçue le 27 mai 2015, en vue de déroger à la distance réglementaire vis-à-vis des tiers pour l'implantation d'ouvrages agricoles, jointe à sa déclaration d'exploiter une installation classée de 90 vaches laitières et un silo de stockage de fourrage de plus de 1000 m³,
- Vu les plans et le dossier joints à la demande,
- Vu l'accord des maires des communes de Sainte Croix et Toulonjac, en date respectivement des 15 et 18 mai 2015,
- Vu le courrier d'accord de Madame CH Haiti Patricia et Monsieur CH Haiti Houcine du 17 mai 2015 et le plan de projet annexé;
- **Vu** le courrier d'accord de Madame Andrée Barrezy du 19 mai 2015 et le plan de projet annexé ;

- Vu le rapport du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et de l'inspecteur des installations classées, en date du 4 juin 2015,
- Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 23 juin 2015,

**Considérant** que l'article R.512-52 du code de l'environnement dispose que si le déclarant veut obtenir la modification de certaines prescriptions applicables à l'installation, il adresse une demande au préfet qui statue par arrêté,

**Considérant** que l'exploitant a proposé dans son dossier des mesures compensatoires pour préserver l'impact de son projet de construction à une distance inférieure à celle fixée dans l'arrêté du 27 décembre 2013 susvisé,

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

# -ARRETE-

<u>Article 1er</u> – Le GAEC des trois communes, sis aux Cambous 12260 Sainte Croix, dont les représentant sont Messieurs Sébastien et Daniel Gaffard, est autorisé à exploiter un élevage de 90 vaches laitières et un stockage de paille et fourrage de 3 560 m³. Les bâtiments d'élevages et leurs annexes sont implantés :

- au lieu dit les Cambous, commune de Sainte Croix : section F, parcelles 542,545 à 547, 553 et 554 ;
- au lieu dit la Sarrete, commune de Sainte Croix : section F, parcelles 359, 361;
- au lieu dit les Cambous, commune de Toulonjac : section A, parcelles 1, 5 à 7, 9, 10, 14;
- au lieu dit la Combaurie, commune de Toulonjac : section A, parcelle 381 ;
- au lieu dit le Roucan, commune de Toulonjac : section ZA, parcelle 18;
- Au lieu dit Malbosc, commune de Saint Rémy : section B, parcelles 130 et 131.

Le GAEC des trois communes est autorisé à exploiter :

- une fosse géomembrane à lisier au lieu dit les Cambous, commune de Sainte Croix : section F parcelle 553 et commune de Toulonjac : section A parcelle 9 ;
- un silo à ensilage au lieu dit les Cambous, commune de Toulonjac : section A parcelles 1, 5 et 14 :

qui font l'objet de la présente dérogation.

L'installation est déclarée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques n° 2101.2 (vaches laitières) et n° 1530-3 (stockage de paille et fourrage) de la nomenclature des installations classées.

Article 2 – Les prescriptions applicables à l'exploitation de cet atelier sont celles prévues par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n° 2101, 2102 et 2111. Les dispositions du point 2.1 1 de l'annexe I de l'arrêté précité concernant les règles générales d'implantation des bâtiments vis-à-vis des tiers, ne s'appliquent pas aux installations qui font l'objet de la présente dérogation.

<u>Article 3</u> – Les ouvrages faisant l'objet de la dérogation ont les caractéristiques suivantes et respectent les prescriptions suivantes :

La fosse à lisier géomembrane a une capacité utile d'environ 500 m³ pour une profondeur d'environ 3 m. Elle est positionnée en contrebas d'un fort talus. Elle n'est pas visible des 2 habitations situées sur la commune de Sainte Croix dans la section F sur les parcelles 539 et 544.

Le lisier contenu dans la fosse n'est jamais brassé afin de limiter la diffusion d'odeurs, excepté lors de la reprise du lisier avant son épandage.

Le silo de stockage a une dimension d'environ 35 m par 11,5 m. Il n'est pas visible des 2 habitations situées sur la commune de Sainte Croix dans la section F sur les parcelles 539 et 544. Il dispose d'un sol bétonné et de murs. Tous les jus s'écoulant du silo sont collectés et dirigés dans la fosse susvisée.

Article 4 – La présente décision ne peut être déférée qu'à un tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant.

<u>Article 5</u> — Un extrait du présent arrêté, énumérant les prescriptions auxquelles l'installation est soumise, est affiché dans les mairies de Sainte-Croix et de Toulonjac pendant une durée minimum d'un mois et un procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins des Maires.

Le même extrait est affiché en permanence de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

<u>Article 8</u> – Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et l'Inspecteur de L'environnement spécialité installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié :

- au GAEC des trois communes
- aux Maires de Sainte Croix et Toulonjac.

Le préfet, Pour le préfet le secrétaire général

Sébastien CAUWEL



# PRÉFET DE L'AVEYRON

#### **PREFECTURE**

Direction de la coordination des actions et des moyens de l'Etat

Arrêté du 26 juin 2015

Objet : arrêté de prescriptions spéciales : dérogation aux règles de distance d'implantation des bâtiments d'élevage et de leurs annexes

### EARL BRUGEL Franck- VAUREILLES

# LE PREFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement notamment le titre I du livre V, parties législative et réglementaire,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n°2101, 2102 et 2111,
- Vu le récépissé de déclaration n° 12261 délivré le 23 juin 2005 au nom de BRUGEL Franck pour l'exploitation d'un élevage de 40 vaches laitières et 30 vaches allaitantes,
- Vu la demande présentée par L'EARL BRUGEL Franck, en vue de déroger à la distance réglementaire vis-à-vis des tiers, jointe à sa déclaration d'exploiter une installation classée de 70 vaches laitières,
- Vu les plans et le dossier joints à la demande,
- Vu l'accord du maire de la commune de Vaureilles en date du 15 mai 2015 et l'accord du tiers concerné,
- Vu le rapport du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et de l'inspecteur des installations classées, en date du 5 juin 2015,
- **Vu** l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 23 juin 2015,

Considérant que l'article R.512-52 du code de l'environnement dispose que si le déclarant veut obtenir la modification de certaines prescriptions applicables à l'installation, il adresse une demande au préfet qui statue par arrêté,

**Considérant** que l'exploitant a proposé dans son dossier des mesures compensatoires pour préserver l'impact de son projet de construction à une distance inférieure à celle fixée dans l'arrêté du 27 décembre 2013 sus-visé.

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, notamment pour la protection de la nature et de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## -ARRETE-

<u>Article 1er</u> – L'EARL BRUGEL Franck est autorisé à exploiter un élevage de 70 vaches laitières et un stockage de paille et fourrage de 1930 m³ dont les bâtiments d'élevages et leurs annexes sont implantés au lieu-dit « Rayssac », sur les parcelles n° 124, 125 et 128, section ZA et au lieu-dit « La Montarnie », sur la parcelle n° 146, section ZM du plan cadastral de la commune de Vaureilles.

L'EARL BRUGEL Franck est autorisé à exploiter une stabulation et un stockage de lisier, qui font l'objet de la présente dérogation, situés respectivement sur les parcelles n°125 et 128, section ZA, du plan cadastral de la commune de Vaureilles, à 75 et 90 mètres d'un tiers.

Cet élevage est soumis à déclaration au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques n° 2101.2d (vaches laitières) et n° 1530-3 (stockage de paille et fourrage) de la nomenclature des installations classées.

<u>Article 2</u> – Les prescriptions applicables à l'exploitation de cet atelier sont celles prévues par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n° 2101, 2102 et 2111, jointes en annexe du présent arrêté. Les dispositions du point 2.1 de l'annexe I de l'arrêté précité concernant les règles générales d'implantation des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ne s'appliquent pas aux installations faisant l'objet de la présente dérogation.

<u>Article 3</u> – Le bâtiment et la fosse qui font l'objet de la présente dérogation sont masqués à la vue du tiers par les bâtiments existants.

<u>Article 4</u> – Le récépissé de déclaration n° 12261 délivré le 23 juin 2005 au nom de BRUGEL Franck pour l'exploitation d'un élevage de 40 vaches laitières et 30 vaches allaitantes est annulé.

<u>Article 5</u> – La présente décision ne peut être déférée qu'à un tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant.

<u>Article 6</u> – Un extrait du présent arrêté, énumérant les prescriptions auxquelles l'installation est soumise, est affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois et un procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins du Maire.

Le même extrait est affiché en permanence de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

<u>Article 7</u> – Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et l'Inspecteur de L'environnement spécialité installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié :

- à l'EARL BRUGEL Franck
- au maire de Vaureilles.

Le préfet, Pour le préfet le secrétaire général

Sébastien CAUWEL



# PRÉFET DE L'AVEYRON

#### **PREFECTURE**

Direction des relations avec les usagers et les collectivités Bureau des collectivités territoriales Arrêté nº

du

2 9 JUIN 2015

Objet: Liquidation de l'Association Syndicale Autorisée de drainage de PRADES D'AUBRAC

# LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et notamment ses articles 40 à 42,
- VU le décret n°2006-504 en date du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée, et notamment son article 71,
- VU la délibération de l'Assemblée Générale des propriétaires en date du 26 décembre 1975 autorisant la transformation l'Association Syndicale Libre en Association Syndicale Autorisée,
- VU l'arrêté préfectoral n°76-0175 en date du 19 janvier 1976 portant transformation de l'Association Syndicale Libre de drainage de PRADES D'AUBRAC en Association Syndicale Autorisée de drainage de PRADES D'AUBRAC (SIREN n°291 201 424),
- VU l'arrêté préfectoral n°2015012-0004 en date du 12 janvier 2015 prononçant la dissolution de l'Association Syndicale Autorisée de drainage de PRADES D'AUBRAC,
- VU le rapport de liquidation et ses annexes remis le 9 juin 2015 par le liquidateur et contenant les recommandations d'exécutions comptables,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

# -ARRETE-

Article 1 – L'Association Syndicale Autorisée de drainage de PRADES D'AUBRAC est liquidée à compter de la date du présent arrêté.

- <u>Article 2</u> Il est procédé à la répartition de l'actif et du passif conformément aux modalités déterminées par le rapport de liquidation, annexé au présent arrêté.
- Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron et notifié au Président de l'Association Syndicale de drainage de PRADES D'AUBRAC. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de PRADES D'AUBRAC dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de l'arrêté.
- Article 4— Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV à Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans la mairie concernée et de sa publication au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aveyron, le Président de l'Association Syndicale Autorisée de drainage de PRADES D'AUBRAC, le Maire de la commune de PRADES D'AUBRAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il sera fait mention au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le

2 9 JUIN 2015

Le Préfet, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON
DIVISION SECTEUR PUBLIC LOCAL ET AFFAIRES
ECONOMIQUES
SERVICE CEPL
2 PLACE D'ARMES

Monsieur le Préfet de l'Aveyron

Rodez, le 09 juin 2015

Bureau des Collectivités territoriales

12000 RODEZ

12 035 RODEZ CEDEX 09
Affaire suivle par Karim AL RIFAÏ
Karlm.alrifai@dgfip.finances.gouv.fr

© 05 65 75 40 41

Référence: 168/2015 CEPL

P.J.: 4 documents

# RAPPORT DE LIQUIDATION DE L'ASA DE DRAINAGE DE PRADES D'AUBRAC

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-012-0004, en date du 12 janvier 2015 me nommant liquidateur de l'ASA de drainage et d'irrigation de Prades d'Aubrac, et suite à mes déplacements et appels téléphoniques effectués auprès de la mairie de Prades et de la trésorerie des Deux Vallées, je vous prie de trouver les conditions suivantes dans lesquelles cette ASA peut être dissoute.

# 1. Existence de droits et obligations en cours d'exécution

Après diverses recherches effectuées dans les archives de la trésorerie des Deux Vallées et renseignements pris auprès de la mairie de Prades, il s'avère qu'aucune obligation ou créance n'est, à ce jour, en cours d'exécution.

En revanche, l'ASA détient toujours un compte-titre auprès de la CRCA Nord Midi-Pyrénées. Son solde créditeur est d'un montant de 169.50€. Par correspondance en date du 20/05/2015 (document n°1), j'ai demandé qu'il soit procédé à la clôture de ce compte et à son remboursement sur le compte Banque de France ouvert auprès de la trésorerie des Deux Vallées. Dès réception du virement, il conviendra à la commune de Prades d'apurer le compte 271 – Titres immobilisés sur la gestion 2015 à hauteur de 169,50€.

## Modalités de dévolution de l'actif et du passif

Le compte de gestion, pour l'exercice 2015, de l'ASA de drainage est produit en annexe dudit rapport (voir la synthèse budgétaire issue de l'application Hélios – document n°2).

A la lecture des comptes, il en ressort les constats suivants : un solde créditeur au compte 1021 – Dotation d'un montant de 36 493.25€, un solde créditeur au compte 132 – Subventions d'équipement non transférables pour 1 524.49€ ainsi qu'un solde débiteur au compte 2113 – Terrains aménagés autre que voirie à hauteur de 68 602.07€.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, ces opérations ne sont ni intégrées à l'inventaire physique de l'ASA et ni justifiés par des pièces justificatives. Or, en application du principe de sincérité des comptes défini par l'article 47§2 de la Constitution, le solde de tout compte présent à la balance générale des comptes doit pouvoir être justifié. A défaut, il convient de l'apurer.

i. Apurement du compte 1021 par opération d'ordre non budgétaire, à l'initiative du comptable :

D1021 - C/1068 pour 36 493.25 €

ii. Apurement du compte 132 par opération d'ordre non budgétaire, à l'initiative du comptable : D132 – C/1068 pour 1 524.49€

iii. Apurement du compte 2113 par opération d'ordre non budgétaire, à l'initiative du comptable :

D1068 - C/2113 pour 68 602.07€

Les comptes 1021, 132 et 2113 de l'ASA sont alors à.0.

Par ailleurs, comme l'atteste le responsable du Service de publicité foncière de Rodez (document n°3), il n'existe aucun bien immeuble grevé de servitudes susceptible de retarder les modalités de liquidation de l'actif de l'ASA.

# a) Les opérations à constater par le comptable

Un solde créditeur total sur deux comptes d'imputation provisoire des recettes (47138) est relevé sur la balance générale des comptes. Au 09/06/2015, son montant est de 15€.

Avant toute opération de liquidation de cette ASA, il convient de reprendre toutes les balances d'entrée des comptes de l'ASA sur la gestion 2015.

Afin d'éviter de transférer à la commune de Prades d'Aubrac l'apurement de comptes d'imputations provisoires qui ne relèvent pas de sa responsabilité, je propose de faire émettre, en ma qualité d'ordonnateur de l'ASA de drainage, et sur 2015, un titre de recette au compte 761 – Produits de participation pour un montant de 15€ (document n°4).

Ce titre de recette est émis en 2 exemplaires papier : le premier sera à destination du comptable et annexé au compte de gestion de clôture de l'ASA; le second sera produit au profit de Monsieur le Préfet de l'Aveyron, en annexe dudit rapport de liquidation. Le comptable des Deux Vallées devra procéder à la prise en charge manuelle de ce titre de recette au vu de ce titre papier<sup>1</sup>.

Le compte 47138 est alors à 0.

Sur la gestion 2015, il convient de solder le compte 761 par l'écriture suivante : D761 C/12 pour 15€.

Par la suite, il faut apurer ce compte 12 par le compte 110 - Report à nouveau, solde créditeur, en procédant à une opération d'ordre non budgétaire faite à l'initiative du comptable seul :

D12 - C/110 pour 15€

PEC manuelle sous HELIOS: Services/PES/Saisie enveloppe/TR ordinaire (n° du TR: 1 /// nombre de TR: 1). Puis, traitement selon le schéma: PES/supervision/filtrer/demande de saisie (Typage: TR après encaissement /// Objet: Liquidation de l'ASA de drainage de Prades d'Aubrac /// Débiteur: CRCA).

Le compte 110 présentera alors un solde créditeur de 88.41€². Il correspond au résultat définitif de la section de fonctionnement.

Le compte 1068 présente un solde créditeur de 172.26€³. Il correspond à l'excédent de la section d'investissement.

Quant au compte de trésorerie (515), d'un montant de 91,17€, il sera transféré au budget principal de la commune de Prades.

Il conviendra de procéder à la clôture de tous les comptes présents sur l'ASA de drainage (« BC source »), c'est-à-dire les comptes 515, 1068, 110 et 271 par l'utilisation du compte technique 588 (opérations d'ordre non budgétaire faite par le comptable seul)<sup>4</sup> :

i. D110 C/588 pour 88.41€
 ii. D588 C/271 pour 169.50€
 iii. D588 C/515 pour 91,17€
 iv. D1068 C/588 pour 172.26€

Sur le BP de la commune de Prades (« BC cible »), il convient de contrepasser toutes ces écritures par le compte technique 588 :

i. D588 C/110 pour 88.41€
 ii. D271 C/588 pour 169.50€
 iii. D515 C/588 pour 91.17€
 iv. D588 C/1068 pour 172.26€

Le compte 588 est alors à 0.

# b) <u>Les opérations à constater par l'ordonnateur</u>

Il conviendra à l'ordonnateur de prendre, au plus tôt, une décision modificative via le vote d'une délibération. Elle concernera l'intégration, dans le budget principal de la commune, des résultats de 2015 en section d'investissement et en section de fonctionnement :

Intégration au 001 (compte 1068) pour une recette d'investissement de 172.26€ Intégration au 002 (compte 110) pour une recette de fonctionnement de 88.41€ Emission d'un titre de recette en section d'investissement au compte 271, à réception des fonds de la CRCA, par la commune de Prades d'Aubrac.

Pour le Directeur départemental, Le chef du service des collectivités et établissements publics locaux

Karim AL RIFAĬ

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 73.41 + 15 = 88.41€

<sup>(36493.25 + 1524.49 + 30756.59) - (68602.07) = 172.266</sup> 

Il convient d'utiliser la fonctionnalité suivante : Référentiel / Gestion ventilation sur Hélios pour : en J : +apport //// en J+1 : +solde //// en J+2 : +inventaire

Ne pas oublier de renseigner sur les blocs-notes des comptes de gestions 2015 concernés (état II-2) la date d'intégration des comptes.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON
DIVISION SECTEUR PUBLIC LOCAL ET AFFAIRES
ECONOMIQUES

SERVICE CEPL

2 PLACE D'ARMES

12 035 RODEZ CEDEX 09 Affaire suivie par Karim AL RIFAÏ

Karim.airifai@dgfip,finances.gouv.fr

**2** 05 65 75 40 41

Référence: 163/2015 CEPL

Objet: Liquidation d'ASA
P.J.: 2 documents

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ma demande de clôture du compte-titre dont le titulaire est l'ASA de drainage de PRADES D'AUBRAC.

Son n° SIRET est le 291 201 424.

Je vous remercie de bien vouloir transférer ces sommes sur le compte bancaire détenu par le Centre des finances publiques des Deux Vallées – Rue de l'Hôtel de ville – 12130 ST GENIEZ D'OLT (voir document en PJ) en notant bien les références de l'ASA concernée.

Je vous prie de trouver, également en pièce jointe, l'arrêté préfectoral me nommant liguidateur de cette ASA.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Directeur départemental,

Le chef du service des collectivités et établissements publics locaux

Karim AL RIFA

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Rodez, le 20 mai 2015

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL – NORD MIDI-PYRENEES

Service Titres & placements
A l'attention de Mme Monique ANGLES

219, Avenue François VERDIER 81022 ALBI CEDEX 09

Document n = B

The control of the	Fichier Edition Affichage Favoris Outils  Fichier Edition Affichage Favoris Outils  Fichier Edition Affichage Favoris Outils  Fichier Edition	rest //pnc=-012022335dee	F=51-3ecd2ee20010597d667983716	<b>X</b>	Wulve Search  Wulve Search  Wulve Search	
Compile of the comp	chier Edition Affichage Favoris Outils  P Favoris Helios  He Ints Vibration Front Francisco Concepte 25 Concepte 2015  Outraide du 22/06/2015  Outrait de du 22/06/2015  Detail Detail	PERSONAL CONSIDERATIONS TO A COMPTEE A				
Compute   Comp	Favoris	reference comples comples comples from the transmission comple Comple Particularités laure Compte auxiliaire Source auxiliaire				ě
Compile of committee   Constitute   Consti	Control   Cont	Comptes 2170 lectivité (valeurs) 2170 l'ype de comptes Tous Compte Parlicularités (Auro		である。 はなる。 はなない。 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、		•
Factor   F	2.2   Reg	Compte auxiliaire  Compte Comp				
Particular Color Computer   Particular Color Computer   Particular Color Computer   Particular Color Computer   Particular Compute		neteurs) 2170 mptes Tous ompte larités Auco		OMPILES		
Particle change of Compute   Particle   2017001   January     Particle de compute   Particle   January   Particle   January   Particle   January	7	Dilectivité (valeurs) 2170 Type de comptes frous Compte Particularités Auco Compte auxiliaire				
Type de comprise   Tous   Type de journal   Tous   To	Date de d	Type de comptes frous Compte Particularités Auco Compte auxiliaire	10 - ASA DE DRAINAGE DE	RADES D'AUBR	Exercice	- 1
Compite         Factorize founds         Color founds         Factorize founds		Compte Particularités lauco Compte auxiliaire				
Particularitée   Aucome   Particularitée   Aucome   Particularitée   Aucome   Particularitée   Aucome   Particularitée   Paus   Paus de fin consultation   Paus de finance		Particularités lauco Compte auxiliaire				
Compte auxiliare         Frouts         Frouts         Fronts           Pale de ébout consultation         Type de journal Fours         Frants         Frants           Formaties         Balance d'entrée         Násses         Solde           Comidées         38.483.25         0,00         0,00         36.483.25           1021 C         38.483.25         0,00         0,00         36.483.25           110C         73.41         0,00         0,00         73.41           132 C         1.524.49         0,00         0,00         1.524.49           2113 D         68.602.07         0,00         0,00         1.524.49           4773 C         18,60         0,00         0,00         1.524.49           5891         0,00         0,00         0,00         1.500           5891         0,00         0,00         0,00         0,00           5891         0,00         0,00         0,00         0,00		Compte auxiliaire	we	Đặ:		tradition of the second of the
Date de début consultation         Date de fin consultation         Proprie de journal Touts         Propr		déput consultation				and re-ser
Type de journal Trous  Comptes  Comptes			Date de fin consultat			
Comptles         Misses         Solde           1021 C         36.483.25         0,00         0,00 C         36.493.25           1068 C         30.756,59         0,00         0,00 C         36.493.25           1106 C         73,41         0,00         0,00 C         73,41           110 C         73,41         0,00         0,00 C         73,41           132 C         1.524,49         0,00         0,00 C         73,41           271 D         68.602,07         0,00         0,00 D         68.802,07           47138 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         60,00           5891         0,00         0,00         0,00         0,00	1	lype de journai Frons			The second secon	eri der da a eri major
Comprises         Maisses         Crédits         Soude           1021 C         36.493,25         0,00         0,00 C         36.493,25           108 C         30.756,59         0,00         0,00 C         30.756,59           110 C         73,41         0,00         0,00 C         73,41           132 C         1.524,49         0,00         0,00 C         73,41           2113 D         68.602,07         0,00         0,00 C         88.602,07           4713 C         11,86         0,00         0,00 D         188,50           4713 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00						
Comptles         Masses         Solde           1021 C         36.483,25         0,00         0,00 C         36.483,25           1068 C         30.756,59         0,00         0,00 C         30.756,59           110 C         73,41         0,00         0,00 C         73,41           132 C         1.524,49         0,00         0,00 C         73,41           2113 D         68.602,07         0,00         0,00 D         11.534,49           47138 C         11,86         0,00         0,00 D         188,50           47138 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00         0,00         0,00		femiliano e mimberaldi				
1021 C         38.493,25         0,00         0,00 C         36.493,25           1068 C         30,756,59         0,00         0,00 C         30,766,59           110 C         73,41         0,00         0,00 C         73,41           2113 D         68.602,07         0,00         0,00 D         68.602,07           271 D         118,50         0,00         0,00 D         168,50           47138 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00 D         0,00 D         0,00	Comptes	Balance d'en		Masses		
1068 C         30.756,59         0,00         0,00 C         30.758,59           110 C         73,41         0,00         0,00 C         1.524,49           2113 D         68.602,07         0,00         0,00 C         1.524,49           271 D         169,50         0,00         0,00 D         158,50           47138 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00         0,00         0,00	T	٥	36.493,25	0,00		
110 C         73,41         0,00         0,00 C         73,41           132 C         1.524,49         0,00         0,00 C         1.524,49           2113 D         68.502,07         0,00         0,00 D         68.502,07           47138 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00         0,00         0,00			30.756,59	0,00	0'00 C	
132 C       1.524,49       0,00       0,00 C       1.524,49         2113 D       68.602,07       0,00       0,00 D       188,02,07         271 D       168,50       0,00       3,14 C       15,00         47138 C       11,86       0,00       3,14 C       15,00         515 D       88,03       3,14       0,00 D.       81,17         5891       0,00       0,00       0,00       0,00		110 C	73,41	00'0	0'00 C	
2113 D         68.602,07         0,00         0,00 D         68.602,07           271 D         169,50         0,00 D         0,00 D         15,00           47138 C         11,86         0,00 D         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14 D         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00 D         0,00         0,00           22105         0,00         0,00 D         0,00         0,00		132 C	1.524,49	00'0	0,000 C	
271 D         168,50         0,00         0,00 D         158,50           47138 C         11,86         0,00         3,14 C         15,00           515 D         88,03         3,14         0,00 D         91,17           5891         0,00         0,00         0,00         0,00     Zziuh; Zuih; Zuih; Ergmi, CPT CC: 304; Comptees  Zziuh; Zuih; Zuih; Ergmi, CPT CC: 304; Comptees  Zziuh; Zuih; Z	. 5		68.502,07	0,00		
47138 C       11,86       0,00       3,14 C       15,00         515 D       88,03       3,14       0,00 D       91,17         5891       0,00       0,00       0,00       0,00             Zziuh, 2015 L. Ergan, CPT CC. 3045 Comptes       Image: Comptes of the comp		271 D	189,50	00'0	Q 00'0	
515 D 88,03 3,14 0,00 D. 91,17 5891 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	74	138 C	11,86	00'0	3,14 C	
5891 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	•••	515 D	88,03	3,14	O'00 D	
Zz juln 2015/14:55:11. Ecram, CPT, CC. 309. comptes		1891	00'0	00'0	0,00	
Zziun 2015 14:54;11. Ecrem, CPT CC 104: Comptee						
22 july 2015 14:54:11 Ecolor, CPT, CC: 1015 Comptes						
22 ruin 2015 14:54:11 - Ecrain ; CPT, CC 104: Comptes	A second control of the second control of th					
	abeur : karmı; alıffai - Date Serveur ; 22 juh 2015	514:54:11 - Ecran: CPT - C	C_304_0	The state of the s		



# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE RODEZ

## Demande de renseignements n° 2015H2906 déposée le 27/03/2015, par l'Administration DDFIP SERVICE PUBLIC LOCAL

Réf. dossier : 27/03 - HF ASA DRAINAGE PRADES AUBRAC

### CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDII : du 01/01/1965 au 31/01/2001

[x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 01/02/2001 au 13/11/2014 (date de mise à jour fichier)

 $[ \ x \ ]$  Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier.

La réponse est limitée aux formalités dans lesquelles l'identité de la personne interrogée a été certifiée. Cet état ne comporte pas les modifications ayant pu affecter uniquement les immeubles (procès-verbaux du cadastre). Ces renseignements peuvent être obtenus par consultation du SPDC ou auprès du centre des impôts fonciers du lieu de situation de l'immeuble.

A RODEZ, le 30/03/2015

Pour le Service de la Publicité Foncière, Le comptable des finances publiques,

Jean-Pierre GRUAT

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi Nº78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Demande de renseignements n° 2015H2906

### TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION

J'al Monneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L:252 A du livre des procedures fiscales, émis et rendu exécutoir comomément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Tanttoriales.

	·		
COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT:	COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREME	INT ,	
ASA de Prades	E 17. le comptable des 2 Valles	)	
12470 Brades of Auborne	P Rue de l'hotel de ville		
	12 130 St Gimiz dolt	•	
Année: 2015	Credit Agricole		
N° de bordereau :	E 219, Avenue François Verdier		
N° de titre :	s s		
Emis ou rendu exécutoire : OS/04/2	81022 Albi Codex 09		
OBJET DE LA CREANCE: INTERES CRCA			
IMPUTATION	MONTANT MONTANT T.V.A		
	73227,12	WE DUE	
Compte - Opération - Fonction - Nº Inventaire	Détali à porter seulement par les organismes ou services assujettle à la TVA		
7.61	15 0,00	15€	
**	· Total somme due	S. San Brand	
Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur :	101	and the second s	

1. Karim Al Rifai , nomme liquidateur de l'ASA per avoiete prefectoral nº 2015-012-0004 du 12/01/2015\_

Titre emis par le liquidateur en application de l'article 71 du dévet nº 2006-504 du 3 mais 2006, portant application, de l'ordonnance nº 2004-632 des 19 puillet 2004 relative aux associations syndiales de propriétaires.

Papillon détachable - figurant sur l'avis des sommes à payer

COLLECTIVITE OL	J ETABLISSEMENT	ASA de Porades	i
Exercice	№ de titre	Nom du débiteur	 Somme due
2915	1	CRCA	18 E
tramainés de chilebald			

- Par reglement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrément ; veuillez rapporter dans ce ces le présent avisen venant payer, un reçu vous sera rents.
- Par chèquio bancaire du postel edresse au comotable charde du recouvrement : veuillez joindre le laion détachable à votre chèque, sans le coller ni l'actraier.
- LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyer
- références de la créance dont vous yous acquittez.
- ou la mise à votre charge des sommes diles ou si vous estimez qu'une erreur-a été commise. également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du tibre du présent acte.



Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale et de
la Protection des
Populations

Arrêté n° **20150629-04** du 29 juin 2015

Objet : Surveillance des établissements de baignade

- Piscine cantonale LAISSAC

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code du sport, notamment l'article L 322-7, D 322-11 à D 322-18, A 322-8 à A 322-11,

**Vu** la demande présentée à l'effet d'obtenir bénéfice des dispositions de l'article A 322-11 du code du sport,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014286-0030 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron;

VU l'arrêté préfectoral n°2014288-0004 du 15 octobre 2014 ayant pour objet la subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron;

### - ARRETE -

<u>Article 1</u>- la surveillance de l'établissement de baignade d'accès payant, ci-après désigné, peut-être assurée du 1 er juillet 2015 au 31 août 2015 inclus, durant les heures ou périodes d'indisponibilité du Maître Nageur Sauveteur, par une personne titulaire du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique : nom de l'établissement :

### Piscine cantonale LAISSAC

<u>Article 2</u>- La présente autorisation peut-être retirée à tout moment en cas d'atteinte à la sécurité des personnes ou de violation des dispositions réglementaires visées par le présent arrêté.

Article 3- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Maire de la commune où est exploité l'établissement désigné à l'article 1er, ainsi que le responsable du dit établissement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation P/Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

lean-Yves TAYAC



Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale et de
la Protection des
Populations

Arrêté n° 20150623 -05 du 29 juin 2015

Objet : Surveillance des établissements de baignade - Piscine Municipale RIGNAC

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code du sport, notamment l'article L 322-7, D 322-11 à D 322-18, A 322-8 à A 322-11.

Vu la demande présentée à l'effet d'obtenir bénéfice des dispositions de l'article A 322-11 du code du sport,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014286-0030 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron;

VU l'arrêté préfectoral n°2014288-0004 du 15 octobre 2014 ayant pour objet la subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron;

### - ARRETE -

<u>Article 1</u>- la surveillance de l'établissement de baignade d'accès payant, ci-après désigné, peut-être assurée du **1er juillet 2015 au 31 août 2015 inclus,** durant les heures ou périodes d'indisponibilité du Maître Nageur Sauveteur, par une personne titulaire du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique :

### nom de l'établissement :

### Piscine Municipale RIGNAC

<u>Article 2</u>- La présente autorisation peut-être retirée à tout moment en cas d'atteinte à la sécurité des personnes ou de violation des dispositions réglementaires visées par le présent arrêté.

<u>Article 3</u>- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Maire de la commune où est exploité l'établissement désigné à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que le responsable du dit établissement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation P/Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Jean-Yves TAYAC



Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale et de
la Protection des
Populations

### Arrêté n° 20-15-06 du 29 juin 2015

Objet : Surveillance des établissements de baignade - Piscine Intercommunale SALMIECH

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code du sport, notamment l'article L 322-7, D 322-11 à D 322-18, A 322-8 à A 322-11,

Vu la demande présentée à l'effet d'obtenir bénéfice des dispositions de l'article A 322-11 du code du sport,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014286-0030 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron;

VU l'arrêté préfectoral n°2014288-0004 du 15 octobre 2014 ayant pour objet la subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron;

### - ARRETE -

<u>Article 1</u>- la surveillance de l'établissement de baignade d'accès payant, ci-après désigné, peut-être assurée du 30 juin 2015 au 13 septembre 2015 inclus, durant les heures ou périodes d'indisponibilité du Maître Nageur Sauveteur, par une personne titulaire du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique : nom de l'établissement :

### Piscine Intercommunale SALMIECH

<u>Article 2</u>- La présente autorisation peut-être retirée à tout moment en cas d'atteinte à la sécurité des personnes ou de violation des dispositions réglementaires visées par le présent arrêté.

<u>Article 3</u>- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Maire de la commune où est exploité l'établissement désigné à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que le responsable du dit établissement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation P/Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Jean-Yves TAYAC



### **PREFECTURE**

Direction de la Coordination des Actions et des Moyens de l'Etat

### ARRETE PREFECTORAL du 29 juin 2015

Aménagement aux dispositions de l'article 2.4 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 applicable aux activités soumises à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2560 (travail des métaux et alliages)

### SOCIETE USICAP - COMMUNE DE BOISSE PENCHOT

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON

chevalier de la Légion d'Honneur

- **VU** le titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement :
- VU les articles R.512-47 à R. 512-54 de ce Code, et notamment son article R. 512-52 qui dispose :
  - « Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions applicables à l'installation, il adresse une demande au préfet, qui statue par arrêté.
  - Les arrêtés pris en application de l'alinéa précédent (...) sont pris sur le rapport de l'inspection des installations classées et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ils font l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 512-49. »
- VU l'arrêté du 30 juin 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n°2560 (travail mécanique des métaux et alliages);
- VU le récépissé de déclaration n° 15 116 délivré le 25 avril 2014 à la société MP USICAP pour le travail mécanique des métaux sur son site de la zone artisanale, commune de BOISSE PENCHOT ;
- VU le dossier du 2 juin 2015 déposé par USICAP visant à obtenir un aménagement aux dispositions de l'article 2.4 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 susvisé ;
- VU le rapport et l'avis de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 3 juin 2015 ;

.../...

VU l'avis émis favorable émis par la conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques dans sa séance du 23 juin 2015;

Considérant la demande de USICAP visant à bénéficier d'un aménagement aux dispositions de l'article 2.4 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 relatives à la résistance au feu du bâtiment destiné à accueillir

l'activité de travail des métaux et alliages ;

Considérant les contraintes techniques et économiques qu'impliqueraient l'application, à ce bâtiment, de la

totalité des prescriptions de l'article 2.4;

Considérant par ailleurs les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie prévus sur le site ;

Considérant les distances d'effet potentiel d'un éventuel incendie, qui restent strictement à l'intérieur des limites

de propriété de l'établissement;

Considérant que l'exploitant a pu se faire entendre et présenter ses observations, lev23 juin 2015, dans les

conditions prévues au troisième alinéa de l'article R. 512-52;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron,



### ARTICLE 1:

Il est donné à la société MP USICAP récépissé de la déclaration d'une installation de travail mécanique des métaux sur la zone d'activité de BOISSE PENCHOT, commune de BOISSE PENCHOT.

Cette activité est rangée dans la rubrique de la nomenclature des installations classées suivante :

Rubri que	Alinéa	régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation		de Seuil du critère	Unité du critère	Volume autorisé		du
2560	B-2	DC	Travail mécanique des métaux et alliages B. Autres installations que celles visées au A la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 2. Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW	Atelier d'usinage	Puissance installée de l'ensemble de machines fixe concourant at fonctionnemen de l'installation	s <=100 i <=100	· kW	< 1000	; kW	

A (Autorisation) ou DC (Déclaration avec contrôle périodique) ou D (Déclaration) ou NC (Non Classé)

Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées.

Sans préjudice des dispositions de l'article 3 ci-après, le déclarant devra se conformer strictement aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n°2560 (travail mécanique des métaux et alliages).

### ARTICLE 2:

Pour ce qui concerne le bâtiment principal d'atelier d'usinage, le déclarant bénéficie d'un aménagement aux dispositions de l'article 2.4 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 sus visé.

Cet aménagement vise la résistance au feu dudit bâtiment qui pourra être construit sur la base d'une structure en charpente métallique et bardage métallique.

Cet aménagement est conditionné:

 A la mise en œuvre minimale des moyens de lutte contre l'incendie conformément au dossier produit à l'appui de la demande de dérogation, à savoir :

Les ressources en eau du site sont les suivantes :

- Une cuve incendie de 426 m3 équipée de 4 prises avec ½ raccords de 100 mm de diamètre (tenons orientés verticalement) pour fourgons pompe tonnes (FPT) des sapeurs-pompiers, située à 20m de la façade Sud;
- Un poteau incendie (PI) normalisé situé à moins de 100 m de la façade Nord.

Le débit des hydrants est de 60m3/h et permet d'assurer une défense incendie durant 2h minimum avec 5 hydrants en simultanés.

Un réseau de défense par R.I.A. est installé dans l'atelier. Il se compose de 4 postes de défense RIA alimentés en DN 60 sur un branchement indépendant au réseau de distribution d'eau.

L'exploitant fait réceptionner les installations de lutte contre l'incendie par le SDIS avant le début de l'exploitation du site.

- A la construction en parois et plafond coupe-feu 2 heures des locaux techniques à risque particulier situés au niveau R-1.
- Au maintien d'une distance minimale de 15 m entre les parois extérieures du bâtiment et tout local habité ou occupé par des tiers.

### ARTICLE 3:

Le récépissé de déclaration n°15 116 délivré le 25 avril 2014 à la société MP USICAP pour le travail mécanique des métaux, commune de BOISSE PENCHOT est remplacé par les dispositions du présent arrêté.

### ARTICLE 4: <u>DÉLAIS ET VOIES DE REC</u>OURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative :

1° Par le demandeur ou l'exploitant, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où ledit actes lui a été notifié ;

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés aux articles L.211-1 et L. 511-1, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage dudit acte, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

### ARTICLE 5: RESPECT DES AUTRES LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS

Les dispositions de cet arrêté préfectoral sont prises sans préjudice des autres législations et réglementations applicables, et notamment le code minier, le code civil, le code de l'urbanisme, le code du travail et le code général des collectivités territoriales, la réglementation sur les équipements sous pression.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La présente autorisation ne vaut pas permis de construire

### ARTICLE 6: CHARGES DE L'EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron

Le maire de Boisse Penchot

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé de l'inspection des installations classées ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à la société MP USICAP

Le préfet
Pour le préfet
Le secrétaire général

Sébastien CAUWEL



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté modificatif 20150629 - OR du fixant la liste des communes (et des établissements publics de coopération intercommunale) signataires d'un projet éducatif territorial

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 :

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 et D.521-12;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, et notamment le II de son article 2 :

Vu les projets éducatifs territoriaux déposés par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale au 18/06/2015 ;

Vu l'arrêté n° 20150601-02 du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Sur proposition conjointe de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations) et de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ;

### ARRÊTE:

### Article 1er:

Sont signataires d'un projet éducatif territorial les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont les noms figurent dans la liste annexée à l'arrêté.

### Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale et le directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Fait le 29 JUIN 2015

Le préfet

Le Préfet,

Sébastien CAUWEL



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA
PROTECTION
DES POPULATIONS

Arrêté n° 2015 0630 - 01

du 30 juin 2015

Objet : Attribution de l'habilitation sanitaire à Madame Louise LUTRINGER

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R 203-1 à R 203-15-1 et R 242-33,

**VU** le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret n° 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43,

**VU** le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc COMBE, Préfet, en qualité de Préfet de l'Aveyron,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-286-0030 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Yves COCHE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-288-0004 du 15 octobre 2014, portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves COCHE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron,

VU la demande présentée par Madame Louise LUTRINGER née le 4 octobre 1987 à COLMAR (68) et domiciliée professionnellement Le Central, 12130 SAINT GENIEZ D'OLT, en date du 18 juin 2015,

VU l'avis du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

CONSIDERANT que Madame Louise LUTRINGER remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron,

### ARRETE

Article 1er: L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Louise LUTRINGER, docteur vétérinaire administrativement domiciliée Le Central, 12130 SAINT GENIEZ D'OLT à compter du 20 mai 2015.

Article 2: Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du département de son domicile professionnel administratif, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12 du code rural et de la pêche maritime.

<u>Article 3</u>: Madame Louise LUTRINGER s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

<u>Article 4</u>: Madame Louise LUTRINGER pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

<u>Article 5</u>: Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6: Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à RODEZ, le 30 juin 2015

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, Par délégation,

l'inspecteur de la santé publique vétérinaire

Véronique COSTEDOAT-LAMARQUE



### **PREFECTURE**

Direction de la coordination des actions et des moyens de l'Etat

### Arrêté n° 2015-27-02 du 30 JUIN 2015

Objet : classement de l'office de tourisme du GRAND RODEZ en catégorie l.

### LE PREFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la légion d'honneur

- VU le code du tourisme et notamment ses articles L133-10-1, D 133-20 à D 133-30 relatifs au classement des offices de tourisme ;
- VU la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et notamment son article 6 ;
- VU le décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009.888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et notamment son article 5 ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme :
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013338-0004 du 4 décembre 2013 portant classement de l'office de tourisme du GRAND RODEZ en catégorie II;
- VU la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du Grand Rodez en date du 24 mars 2015 sollicitant le classement de l'office de tourisme en catégorie I;
- VU le dossier de la demande de classement en catégorie I reçu le 7 avril 2015 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### ARRETE

- Article 1er: L'office de tourisme du Grand Rodez, situé 10-12 place de la Cité à RODEZ (12000), est classé en CATÉGORIE I selon les critères fixés par l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié.
- Article 2: Le classement est prononcé pour cinq ans à compter de la signature du présent arrêté. Passé ce délai, il expirera automatiquement si son renouvellement n'est pas demandé conformément à la procédure définie aux articles D 133-21 et D 133-22 du Code du Tourisme.

- Article 3 : L'organisme classé devra signaler son classement par l'affichage de l'information destinée à la clientèle touristique fixée par l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté 9 janvier 2013.
- Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron ou hiérarchique auprès du ministre concerné, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication.
- Article 5: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le président de la communauté d'agglomération du Grand Rodez et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 3 0 JIIIN 2015

Le préfet, Pour le préfet, Le secrétaire général

Sébastien CAUWEL



### **PREFECTURE**

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'Etat

### Arrêté n° 2015-27-03 du 30 JUIN 2015

Objet : dénomination de « groupement de communes touristiques » accordée à la communauté d'agglomération du Grand Rodez.

### LE PREFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la légion d'honneur

- **VU** le code du tourisme et notamment ses articles L133-11, L133-12, L134-3, R133-32 et suivants :
- **VU** l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2;
- VU l'arrêté préfectoral n° du portant classement de l'office de tourisme du Grand Rodez en catégorie I ;
- **VU** la délibération du conseil de communauté du Grand Rodez, du 3 février 2015, sollicitant la dénomination de « groupement de communes touristiques » pour l'ensemble des communes membres ;
- Considérant que les communes de Rodez, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès, Luc-la-Primaube, Le Monastère, Olemps, Druelle, Sainte-Radegonde, Manhac, Camboulazet, Baraqueville remplissent les conditions pour être dénommées communes touristiques;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

### ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est dénommé « groupement de communes touristiques », le territoire constitué des communes ci-après désignées : Rodez, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès, Luc-la-Primaube, Le Monastère, Olemps, Druelle, Sainte-Radegonde, Manhac, Camboulazet, Baraqueville ;

Article 2: Le classement est prononcé pour une durée de **cinq ans** à compter de la signature du présent arrêté. A l'expiration de ce délai, le renouvellement de dénomination suit les formes prévues aux articles R133-32 à R133-36 du code du tourisme.

- Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de l'autorité ayant pris la décision ou hiérarchique auprès du ministre concerné, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification.
- Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le président de la communauté d'agglomération du Grand Rodez et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 3 0 JUIN 2015

Le préfet Pour le préfet Le secrétaire général





### PREFECTURE DE L'AVEYRON

Arrêté n° 3 0 JUIN 2015

Objet: Médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 14 juillet 2015.

### Le Préfet Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale;

Sur proposition du Préfet

### ARRÊTE

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

### Médaille ARGENT

- Monsieur AUSSEL René

Adjoint au maire de MONTAGNOL demeurant Le Vern à MONTAGNOL

- Madame BESSIERE Eliane

Adjoint au maire de CRESPIN demeurant La Candésie à CRESPIN

- Monsieur COUDERCA Vivian

Adjoint au maire de RIEUPEYROUX demeurant Le Suc à RIEUPEYROUX

- Monsieur CRASSOUS Jean-Luc

Adjoint au maire de BROQUIES demeurant La Caze à BROQUIES

- Madame GENIEYS Sylvie

Adjoint au maire de BROQUIES demeurant Lascombe à BROQUIES

- Monsieur MENEL Jean

Maire honoraire de GRAISSAC demeurant Mimhard à GRAISSAC

### - Monsieur NOYER Joseph

Conseiller municipal de POMAYROLS demeurant Le Vergougnoux à POMAYROLS

### - Monsieur PICAROUGNE Bernard

Adjoint au maire de RIEUPEYROUX demeurant Gentil à RIEUPEYROUX

### - Monsieur REYNES Claude

Adjoint au maire de BROQUIES demeurant Cussac à BROQUIES

### - Monsieur VALETTE Denis

Ancien adjoint au maire de MONTAGNOL demeurant Les Bayles à MONTAGNOL

### Médaille VERMEIL

### - Monsieur MOULY Jacques

Ancien adjoint au maire de LA CAPELLE-BLEYS demeurant Le couderc à LA CAPELLE BLEYS

### - Monsieur PONS René

Ancien conseiller municipal de LA CAPELLE-BLEYS demeurant Lotissement "le Chêne" à LA CAPELLE BLEYS

### - Monsieur POUGET Joseph

Conseiller municipal de POMAYROLS demeurant La Bessière à POMAYROLS

### Médaille OR

### - Monsieur BOYER Jean

Maire de CASTELNAU DE MANDAILLES demeurant le Bouscaillou à CASTELNAU DE MANDAILLES

### - Monsieur DELAURE Marcel

Ancien conseiller municipal de CLAIRVAUX D AVEYRON demeurant Panat à CLAIRVAUX D AVEYRON

### Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

### Médaille ARGENT

### - Madame AGRON Régine née ISSALY

Manipulatrice d'électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Lotissement Le Chêne à VALADY

### - Monsieur ALBESPY Daniel

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de LAGUIOLE demeurant Le Bournhou à LAGUIOLE

### - Monsieur ALMES Clément

Agent de maîtrise, Conseil Général du Gard de NIMES demeurant Ambouls à NANT

### - Monsieur ALMES Clément

Agent de Maîtrise, Conseil Général du Gard de NIMES demeurant Ambouls à NANT

### - Madame ANDRIEU Catherine née MENARD

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de RODEZ demeurant 9 Les Camps Sarrats à SEBAZAC CONCOURES

### - Madame AZAM Nathalie née PEGURET

Assistant socio-éducatif, CCAS DE SAINT AFFRIQUE de ST AFFRIQUE demeurant Le Cambon à ST AFFRIQUE

### - Madame BASTIDE Corinne

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant 6 avenue de la Prade à VALADY

### - Madame BIBAL Nadine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant 43 bis avenue Gustave Bessière à MARCILLAC VALLON

### - Monsieur BLANCHY Claude

Adjoint technique territoirial de 1ère classe, MAIRIE de SALLES CURAN demeurant Place de la Mairie à SALLES CURAN

### - Madame BOISSONNADE Colette née FABRY

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 2 rue du Rial à PONT DE SALARS

### - Madame BOUDOU Jocelyne

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 7 avenue du Tindoul à SEBAZAC CONCOURES

### - Madame BOULOUIS Magali née VIALA

Manipulatrice d'électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 3 chemin des vignes à BERTHOLENE

### - Madame BOUMARET Sylviane née RODRIGO

Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 3 rue Vincent Van-Gogh à FIRMI

### - Monsieur BRUEL Jean-Marc

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Banhars à ENTRAYGUES SUR TRUYERE

### - Madame CABROLIER Annie

Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant Nogaret à MARCILLAC VALLON

### - Madame CALLE Violaine

Adjoint technique principal - 2ème classe, MAIRIE de RODEZ demeurant 5 rue de la Poste à VALADY

### - Madame CAMALY Nadine

Aide-soignante<sup>2</sup>, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant 4 avenue de la solidarité à ONET LE CHATEAU

### - Madame CAMBOULAS Françoise

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de RODEZ demeurant 1 impasse des Cazelles à LA LOUBIERE

### - Madame CARTRON Estelle

Agent social 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE de DECAZEVILLE demeurant 4 pavillon du Sailhenc à DECAZEVILLE

### - Madame CHABRIER Isabelle née MARTY

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant La Deveze à VALADY

### - Monsieur CHABRIER Serge

Agent de maitrise principal, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant La Deveze à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Madame CHALIEZ Laurence

Auxiliaire de soins, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SEVERAC LE CHATEAU

demeurant rue Carerade à BUZEINS

### - Madame DAURES Eveline née FAU

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 6 lotissement La Plaine à CANET DE SALARS

### - Madame DELERIS Isabelle née DOS SANTOS

Rédacteur, MAIRIE de RIEUPEYROUX demeurant 16 lotissement Bayol à RIEUPEYROUX

### - Madame DELMAS Marie-Thérèse née GIMALAC

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de ESPALION demeurant Bancalis à RODELLE

### - Madame DELOUVRIER Marie-Claire née LADET

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant Le Cambon à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur DUMAS Gérald

Adjoint technique 2ème classe, Mairie Mostuejouls de MOSTUEJOULS demeurant Comeyras à MOSTUEJOULS

### - Madame DURIVAL Evelyne née BELLAUD

Assistant socio-éducatif - assistante sociale, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 25 route de la Vieille Gare à RODEZ

### - Monsieur GALAN Alfred

Agent de maîtrise principal, Communauté de communes du villefranchois de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

demeurant Résidence Le Sénéchal - appartement 87 à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Madame GARRIGUES Liliane née CABAL

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de ESPALION demeurant 3 lotissement de Labro à ESPALION

Adresse postale : Place Charles de Gaulle, BP 715, 12007 RODEZ CEDEX
Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : courrier@aveyron.gouv.fr \_ Site internet : http://www.aveyron.gouv.fr

### - Madame GAYRAUD Valérie née MALIE

Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 9 lotissement La Peyssierette à CAMJAC

### - Madame GINESTET Christine

Adjoint technique de 2ème classe, MUSEE GEOLOGIQUE de DECAZEVILLE demeurant 2 Igue de Cantagrel à DECAZEVILLE

### - Madame GINESTET Nathalie

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant 9 rue des Chênes à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur GLADIN Philippe

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES de DECAZEVILLE demeurant Cahuac à DECAZEVILLE

### - Monsieur GOURDAN Gérard

ATP 1, Conseil Général du Gard de NIMES demeurant Les Cabanettes à ST JEAN DU BRUEL

### - Madame GUITARD Annabel

Agent social de 2ème classe, CCAS de DECAZEVILLE demeurant 3 route de la Rouquette à FIRMI

### - Madame JOIE Joëlle

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de SEVERAC LE CHATEAU demeurant 10 rue Emile Zola à SEVERAC LE CHATEAU

### - Madame LACAN Josiane

Agent des services des cuisines, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SEVERAC LE CHATEAU

demeurant 18 rue d'Eichtal à SEVERAC LE CHATEAU

### - Madame LACROIX Valérie née MORET

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 7 rue de l'Opale à DRUELLE

### - Madame LASCOUX Véronique née SANCH

Masseur-kinésithérapeute, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant chemin de la route des bois à MAGRIN

### - Monsieur LASCOUX Wilfrid

Masseur-kinésithérapeute, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Chemin de la route des Bois à MAGRIN

### - Mademoiselle MARCO Stéphanie

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 45 rue des Tulipes à ONET LE CHATEAU

### - Madame MASSOL Cécile

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 11 impasse l'ensoleillé à LE MONASTERE

### - Madame MATEO Christine née REGIS

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant Résidence Le Sorbier B 45 à ONET LE CHATEAU

### - Madame MICHEL Maryse

Agent des services, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SEVERAC LE CHATEAU

demeurant Lotissement Les Planes à RECOULES PREVINQUIERES

### - Madame ORSAL Marie-Thérèse née VIGUIER

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de ESPALION demeurant La Bastide à LAGUIOLE

### - Monsieur PIINQUIE Dominique

Adjoint technique principal 2ème classe, OFFICE PUBLIC de L'HABITAT de DECAZEVILLE

demeurant chemin du Piboul à DECAZEVILLE

### - Madame PUECHAGUT Françoise née GINESTET

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant Durantou à NAUVIALE

### - Madame RAFFIN Chantal née DERISBOURG

Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SALLES LA SOURCE demeurant 17 les Loges à MARCILLAC VALLON

### - Madame RATHIE NUGON Monique née RATHIE

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 24 allées des Castelets à LA LOUBIERE

### - Madame RAYNAL Nadine

Adjoint technique territorial deuxième classe, MAIRIE de SEVERAC LE CHATEAU demeurant 8 rue des Fleurs à SEVERAC LE CHATEAU

### - Madame ROUTHE Marie-Louise née TOURNIER

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de RODEZ demeurant 1 ter boulevard Flaugergues à RODEZ

### - Monsieur SMARRITO Luc

Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de DECAZEVILLE demeurant 5 lotissement La Parra à SALLES LA SOURCE

### - Monsieur SOGLO Comlan

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 14 rue de la Tour à LUC-LA-PRIMAUBE

### - Madame SZCZUPIEL Sonia

Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de ESPALION demeurant Chez M Benoît Anterrieux à CONQUES

### - Monsieur THURIES Jean-Michel

Agent technique, SMICTOM de ST SERNIN SUR RANCE demeurant 2 chemin de la Gravasse à REQUISTA

### - Madame VERLAGUET Sylvie née BESOMBES

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Agnac à DRUELLE

### - Madame VEYRAC Gisèle née BOYER

Adjoint technique territorial, MAIRIE de CLAIRVAUX D AVEYRON demeurant Blanzac à CLAIRVAUX D AVEYRON

### - Monsieur VIDAL Patrick

ATP 1, Conseil Général du Gard de NIMES demeurant Egrels à ST JEAN DU BRUEL

### - Madame ZOLNOWSKI Anne née VINCENT

Adjoint administratif territorial 1ère classe, MAIRIE de MOSTUEJOULS demeurant La Plantarède à LA CRESSE

### Médaille VERMEIL

### - Madame BOURDIE Gisèle née COUDERC

Auxiliaire de puériculture PPL 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES de DECAZEVILLE

demeurant 63 rue Emile Nègre à DECAZEVILLE

### - Monsieur BOUSQUET Jean-Louis

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de BELMONT SUR RANCE demeurant Les Traversous à BELMONT SUR RANCE

### - Madame CAILHOL Brigitte née CRANSAC

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 14 rue du Puech d'Ampiac à OLEMPS

### - Monsieur COUFFIGNAL Bernard

Adjoint technique territoirial, MAIRIE de CLAIRVAUX D AVEYRON demeurant route de Balsac à CLAIRVAUX D AVEYRON

### - Madame CRANSAC Geneviève née MAUREL

Technicienne de Laboratoire, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 14 chemin des Genevriers à BOZOULS

### - Monsieur DEJEAN Laurent

Technicien principal 2ème classe, MAIRIE de LAGUIOLE demeurant rue du chemin vert à LAGUIOLE

### - Madame DELAPERCHE Anne

Agent fonction publique territoriale, Mairie Palavas les Flots de PALAVAS LES FLOTS demeurant Les Escavieux à ST AFFRIQUE

### - Madame DROMER Sabine née VIEILLEDENT

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 2 impasse du béarn à RODEZ

### - Monsieur GARRIC Pierre

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de RODEZ demeurant 2 route de Trinquies - Cante Merle à SALLES LA SOURCE

### - Madame GINESTET Christiane

Assistante médico-Administrative, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 45 rue Saint Cyrice à RODEZ

### - Madame GINESTET Isabelle née GARRIGUES

Agent des services hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 8 avenue de Leront à OLEMPS

### - Madame LAYRAC Véronique née PRADALIER

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Résidence Le Pont Neuf à LE MONASTERE

### - Madame LE BLAY Catherine

Puéricultrice, CCAS de Millau de MILLAU demeurant Place de l'Eglise à VERRIERES

### - Monsieur LECOUFFE Jean-Michel

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant à COMPEYRE

### - Monsieur LITRE Bernard

Adjoint technique principal de 1ère classe, mairie naucelle de NAUCELLE demeurant 16 route de Cirou à NAUCELLE

### - Monsieur MARTIN Felix

Adjont technique principal 2ème classe, MAIRIE de RODEZ demeurant Campeyroux à LA LOUBIERE

### - Monsieur MOLINIER Alain

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de SALLES CURAN demeurant Lotissement Bel Air à SALLES CURAN

### - Madame NIEL Aline née AUBELEAU

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 16 rue du Levant à OLEMPS

### - Madame PERRI Corinne

Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 5 rue des Aulnes à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur ROQUES Serge

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 53 cité Cardaillac à RODEZ

### - Madame SALACROUP Daniele

Maître-oouvrier, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant rue du Stade à SALLES LA SOURCE

### - Madame SAVY Claudine née CROZES

Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Cap des Cans à CALMONT

### - Monsieur SEGONS Xavier

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES de DECAZEVILLE

demeurant La Bourtoumarie à LANUEJOULS

### - Monsieur SELIER Dominique

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ST AFFRIQUE demeurant 226 route de Couat à ST AFFRIQUE

### Médaille OR

### - Monsieur ARELLANO Jean-Marie

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de DECAZEVILLE demeurant 13 route de Nantuech à DECAZEVILLE

### - Monsieur CARNAC André

Agent de maîtrise, MAIRIE de SEVERAC LE CHATEAU demeurant rue de la Crouzette à SEVERAC LE CHATEAU

### - Madame COSTES Nadine née SARRET

Maître-ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 137 avenue de Calcomier à RODEZ

### - Madame DE SOUZA Evelyne née VAYSSE

Technicienne, COMMUNAUTE DE COMMUNES de DECAZEVILLE demeurant Lotissement des Prades à VIVIEZ

### - Madame DELMAS Claudette née GUIBAL

Assistante maternelle, MAIRIE de RODEZ demeurant 17 rue Henri Fabre à RODEZ

### - Madame DELMAS Evelyne née ESPITALIER

ASEM principal 1ère classe, MAIRIE de RODEZ demeurant Cayrac à FLAVIN

### - Madame FOURNIER Evelyne née CLOTZ

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER de ESPALION demeurant 18 rue de la Lande à ESPALION

### - Monsieur GONZALEZ Didier

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de DECAZEVILLE demeurant Trépalou-village à DECAZEVILLE

### - Monsieur LAGRIFFOULIERE Pierre

Adjoint technique ppl 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES de DECAZEVILLE demeurant Lavernhes à AUBIN

### - Madame LINARES Marie-Hélène née VEYRAC

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Les Carrières à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur LOPEZ Yves

Attaché, COMMUNAUTE DE COMMUNES de ST AFFRIQUE demeurant L'hôpital de Rayssac à VABRES L ABBAYE

### - Madame PROMPT Martine née BONNEFOUS

Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant Frayssinous à TREMOUILLES

### - Madame ROUALDES Jeanine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant 16 rue du Bois Vert à OLEMPS

### - Madame SALESSE Françoise née ROUQUETTE

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de BOISSE PENCHOT demeurant 3 lotissement des Placettes à BOISSE PENCHOT



### - Madame VERNHET Georgette

Attachée territorial, MAIRIE de ST ROME DE TARN demeurant Avenue Saint Ferreols à ST ROME DE TARN

### - Madame VIAROUGE Jacqueline née BORIES

Infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER de RODEZ demeurant La Riale à MORLHON LE HAUT

### - Monsieur VIDAL Jacques

Technicien, MAIRIE de DECAZEVILLE demeurant Le Banel à AUBIN

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rodez, le 30 juin 2015 Le Préfet

Jean-Luc COMBE



### PRÉFET DE L'AVEYRON - PRÉFET DU LOT

Arrêté n°2015-

u - 1 JUIL. 2015

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes du Villefranchois

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

### LA PRÉFÈTE DU LOT

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie, livre I et livre II titre I,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 60,
- VU l'arrêté préfectoral n°96-3107 du 23 décembre 1996 autorisant la création de la communauté de communes de Villefranche de Rouergue,
- VU l'arrêté préfectoral n°98-2058 du 14 septembre 1998 modifiant la dénomination de la communauté de communes de Villefranche de Rouergue, ainsi devenue communauté de communes du Villefranchois,
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-290-9 du 17 octobre 2006 portant modification des compétences de la communauté de communes du Villefranchois et définition de l'intérêt communautaire.
- VU l'arrêté préfectoral n°2011-360-0001 du 26 décembre 2011 portant modification des statuts de la communauté de communes du Villefranchois,
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2013-134-0011 du 14 mai 2013 portant extension du périmètre de la communauté de communes du Villefranchois,
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-258-0002 du 25 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Villefranchois,
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2014-093-0005 du 3 avril 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes du Villefranchois,
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2014-345-0012 du 11 décembre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes du Villefranchois,
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Villefranchois du 29 janvier 2015 relative à la modification des statuts,

63

VU la délibération du conseil municipal de :

La Rouquette du 6 mars 2015, Maleville du 27 avril 2015, Martiel du 6 mai 2015. Morlhon le Haut du 6 mars 2015, du 14 avril 2015, Savignac Toulonjac du 3 mars 2015, Vailhourles du 27 mars 2015, Villefranche de Rouergue du 25 février 2015. Laramière du 25 février 2015, Promilhanes du 10 mars 2015,

approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Villefranchois,

SUR proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de l'Aveyron et du Lot,

### -ARRETENT-

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°96-3107 du 23 décembre 1996 portant création de la communauté de communes de Villefranche de Rouergue est modifié ainsi qu'il suit :

### **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES:**

### Aménagement de l'espace

- -Synthèse des documents d'urbanisme communaux,
- -Réflexion sur un schéma directeur simplifié d'aménagement de l'espace.
- -Développement d'outils d'analyse et de gestion de l'espace grâce au système d'information géographique,
- -Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- -Élaboration, suivi, révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Article 2 - Les Secrétaires Généraux des préfectures de l'Aveyron et du Lot, le Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue, la Sous-Préfète de Figeac, le Président de la communauté de communes du Villefranchois et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont il sera fait mention au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aveyron et du Lot.

> Fait à Rodez, le - 1 11111. 2015

Fait à Cahors, le 15 JUIN 2015

La Préfète

Catherine FERRIER

Jean-Luc COMBE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente notification peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7 dans le délai de deux mois.

Je vous invite, toutefois, à privilégier le recours gracieux auprès de mes services. Cette demande de réexamen interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau, qu'à compter de ma réponse. A cet égard, l'article R.421-2 du code précité stipule que "le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation, par l'autorité compétente, vaut décision de rejet".



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES SERVICES
D'INCENDIE
ET DE SECOURS

Arrêté n°

du

Objet : Liste des préventionnistes.

### LE PREFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004.811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

**SUR** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

### - ARRÊTE -

<u>Article 1</u> – Sont inscrits sur la liste des préventionnistes opérationnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron pour l'année 2015 les agents suivants :

- Capitaine	ALLEGUEDE Stéphane	PRV 3
- Capitaine	SUAREZ Jacques	PRV 3
- Colonel	FLORES Éric	PRV 2
<ul> <li>Lieutenant-colonel</li> </ul>	THERON Olivier	PRV 2
<ul> <li>Commandant</li> </ul>	BUCHET William	PRV 2
- Capitaine	COURSIERES Lionel	PRV 2
- Capitaine	CAMBIAYRE Christophe	PRV 2
- Capitaine	GUIOT Jérôme	PRV 2
- Capitaine	SARRES Frédéric	PRV 2
- Lieutenant	CREBASSA Michel	PRV 2
- Lieutenant	GACH Gilles	PRV 2

Article 2 – Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 3 – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014365-0002 du 31 décembre 2014.

<u>Article 4</u> – Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'AVEYRON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à RODEZ, le • 1 JUIL. 2015

Le <u>Pr</u>éfet

Jean-Luc COMBE



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES SERVICES
D'INCENDIE
ET DE SECOURS

Arrêté n°

du

Objet : Composition du Conseil de Discipline Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

### LE PREFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles R. 723-35 à 44 et 77 ;

**VU** l'arrêté du 29 novembre 2005 portant organisation du Conseil de Discipline Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

**VU** la saisine en date du 18 juin 2015, par laquelle le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron me demande de désigner les membres du Conseil de Discipline Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

VU que le Conseil de Discipline Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est composé de huit membres. Il comprend quatre représentants de l'administration et quatre représentants des sapeurs-pompiers volontaires ;

**VU** que les membres du Conseil de Discipline Départemental sont tirés au sort par le Préfet, à partir de listes arrêtées par lui ;

**VU** que la composition du Conseil de Discipline Départemental tient compte du grade du Sapeur-Pompier Volontaire dont le cas est examiné ;

**VU** que le Sapeur-Pompier Volontaire concerné est un sapeur de 1<sup>ère</sup> classe, le Conseil de Discipline Départemental comprend un sapeur, un caporal, un sous-officier et un officier ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture,

- ARRÊTE --

<u>Article 1</u> – La liste des représentants de l'administration qui comprend tous les élus siégeant au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours - à l'exclusion du maire de la commune siège du centre de secours dont relève le Sapeur-Pompier Volontaire - est annexée au présent arrêté.

### <u>Article 2</u> - La liste des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui comprend :

- les sapeurs, les caporaux, les sous-officiers et les officiers siégeant à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de l'Aveyron ;
- les sapeurs, les caporaux, les sous-officiers et les officiers siégeant au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires de l'Aveyron ;
- à l'exclusion des Sapeurs-Pompiers du centre du Sapeur-Pompier concerné,

est annexée au présent arrêté.

Article 3 - Le tirage au sort des 4 représentants de l'administration (4 titulaires, 4 suppléants) et des 4 représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires (4 titulaires, 4 suppléants) sera réalisé à partir de ces deux listes.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à RODEZ, le 1 JUIL 2015

.e Préfet,

Jean-Luc COMBE



**PREFECTURE** 

Direction des Relations avec les Usagers et les Collectivités

Arrêté n°2015-

du

- 1 JUIL, 2015

Bureau des Collectivités Territoriales

Objet : Modification de la composition du syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA)

### LE PRÉFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie, livre VII, titre II, article L5721-1 et suivants et R5721-1 et suivants,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU l'arrêté préfectoral n°87-0196 du 19 janvier 1987 portant création du syndicat mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA),
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-157-0005 du 5 juin 2012 portant modification des statuts du syndicat mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises,
- VU les arrêtés préfectoraux n°87-3254 du 19 novembre 1987, n°89-1756 du 20 juillet 1989, n°90-1403 du 21 juin 1990, n°94-1740 du 8 septembre 1994, n°95-3293 du 10 novembre 1995,n°96- 1009 du 2 mai 1996, n°96-2488 du 5 novembre 1996, n°97-1209 du 26 mai 1997 et n°98-0989 du 5 mai 1998, n°2005-335-3 du 1 décembre 2005, n°2006-17-2 du 17 janvier 2006, n°2007-54-4 du 23 février 2007, n°2007-311-1 du 7 novembre 2007, n°2008-58-2 du 27 février 2008, n°2008-191-8 du 9 juillet 2008, n°2009-56-1 du 25 février 2009, n°2009-273-2 du 30 septembre 2009, n°2009-338-32 du 7 décembre 2009, n°2010-151-7 du 31 mai 2010, n°2011-060-0005 du 1 mars 2011, n°2011-307-0002 du 3 novembre 2011 n°2012-048-0002 du 17 février 2012, n°2012-163-0005 du 11 juin 2012, n°2012-307-0001 du 2 novembre 2012, n°2013-088-0001 du 29 mars 2013, n°2013-297-0008 du 24 octobre 2013, n°2014-063-0002 du 4 mars 2014, n°2014-220-0001 du 8 août 2014, n°2015-008-0003 du 8 janvier 2015 et n°2015-093-0002 du 3 avril 2015 autorisant la modification de la composition du syndicat mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises,

VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la commune de :

Aubin du 2 avril 2015, Auriac-Lagast du 13 avril 2015, Fayet du 20 mars 2015, Flavin du 19 février 2015, Lanuéjouls du 14 avril 2015, Lapanouse-de Sévérac du 4 juin 2015, du 10 avril 2015, Murols Réquista du 16 septembre 2014, Saint-Christophe-Vallon du 31 mars 2015, Saint-Salvadou du 27 mai 2015, Ségur du 16 mai 2015. Villeneuve du 13 mars 2015. du 14 avril 2015, Vitrac-en-Viadène

demandant l'adhésion au syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents,

### VU la délibération du comité syndical du :

SIAEP du Nord Decazeville	du 18 mars 2015,
SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron	du 6 août 2014,
SIVOM du Rouergue	du 4 mars 2015,
SIVU ligne SNCF Bertholène-Espalion	du 14 avril 2015,
SIVU de la décharge du Montet	du 14 avril 2015,
SIVU de gestion de la piscine du Gua	du 14 avril 2015,
syndicat d'exploitation de la source de Gauty	du 13 avril 2015,
syndicat mixte du lac de Castelnau-Lassouts-Lous	du 7 avril 2015,
PETR du Haut Rouergue	du 26 mai 2015,

demandant l'adhésion au syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents,

VU la délibération du conseil d'administration de la caisse des écoles :

d'Almont les Junies du 27 mars 2015, de Ségur du 4 juin 2015,

demandant l'adhésion au syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Espalion-Estaing du 7 avril 2015 demandant l'adhésion au syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents,

VU la délibération du comité syndical du syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents du 11 juin 2015 approuvant l'adhésion des collectivités et établissements publics mentionnés ci-dessus,

### -ARRETE-

<u>Article 1</u> – L'adhésion des collectivités locales suivantes au syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents est acceptée :

>CCAS de la commune d'Aubin, Auriac-Lagast, Fayet, Flavin, Lanuéjouls, Lapanouse-de Sévérac, Murols, Réquista, Saint-Christophe-Vallon, Saint-Salvadou, Ségur, Villeneuve et Vitrac-en-Viadène,

➤ SIAEP du Nord Decazeville, SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, SIVOM du Rouergue, SIVU ligne SNCF Bertholène-Espalion, SIVU de la décharge du Montet, SIVU de gestion de la piscine du Gua, syndicat d'exploitation de la source de Gauty, syndicat mixte du lac de Castelnau-Lassouts-Lous,

▶PETR du Haut Rouergue,

>caisse des écoles d'Almont les Junies, de Ségur,

➤ Office de Tourisme Espalion-Estaing,

<u>Article 2</u> – Le syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents est composé :

>du département de l'Aveyron,

> de la communauté d'agglomération du Grand Rodez,

### >des communes de :

Agen d'Aveyron, Aguessac, Les Albres, Almont les Junies, Alpuech, Alrance, Anglars St Félix, Arnac sur Dourdou, Arques, Arvieu, Asprières, Aubin, Aurelle-Verlac, Auriac Lagast, Auzits, Ayssènes, Balaguier sur Rance, Balsac, Baraqueville, La Bastide l'Evêque, La Bastide Pradines, La Bastide Solages, Belcastel, Belmont sur Rance, Bertholène, Bessuéjouls, Boisse Penchot, Bor et Bar, Bouillac, Bournazel, Boussac, Bozouls, Brandonnet, Brasc, Brommat, Broquiès, Brusque, Buzeins, Calmels et le Viala, Calmont, Camarès, Camboulazet, Camjac, Campagnac, Campouriez, Campuac, Canet de Salars, Cantoin, Capdenac Gare, La Capelle Bleys, La Capelle Bonance, La Capelle-Balaguier, Cassagnes-Begonhès, Cassuéjouls, Castanet, Castelmary, Castelnau de Mandailles, Castelnau Pégayrols, Causse et Diège, La Cavalerie, Le Cayrol, Clairvaux, Le Clapier, Colombiès, Combret, Compeyre, Compolibat, Comprégnac, Comps Lagrandville, Condom d'Aubrac, Connac, Conques, Cornus, Coubisou, Coupiac, Coussergues, La Couvertoirade, Cransac, Creissels, La Cresse, Crespin, Cruéjouls, Curan, Curières, Decazeville, Druelle, Drulhe, Durenque, Entravgues sur Truvère, Escandolières, Espalion, Espeyrac, Estaing, Fayet, Le Fel, Flagnac, Flavin, Firmi, Florentin La Capelle, Fondamente, La Fouillade, Gabriac, Gaillac d'Aveyron, Galgan, Gissac, Golinhac, Goutrens, Graissac, Gramond, Grand Vabre, Huparlac, Lacalm, Lacroix Barrez, Laguiole, Laissac, Lanuéjouls, Lapanouse de Cernon, Lapanouse de Séverac, La Rouquette, Lassouts, Laval Roquecezière, Lavernhe de Séverac, Lédergues, Lescure Jaoul, L'Hospitalet du Larzac, Livinhac le Haut, La Loubière, Luc la Primaube, Lugan, Lunac, Manhac, Marcillac Vallon,

Marnhagues et Latour, Maleville, Martiel, Martrin, Mayran, Mélagues, Meljac, Millau, Le Monastère, Montagnol, Montbazens, Montclarc, Montézic, Montfranc, Montjaux, Montlaur, Montpeyroux, Montrozier, Montsalès, Morlhon le Haut, Mostuéjouls, Mounes-Prohencoux, Mouret. Moyrazès, Murasson, Mur de Barrez, Muret le Château, Murols, Najac, Nant, Naucelle, Naussac, Nauviale, Le Nayrac, Noailhac, Olemps, Ols et Rhinodes, Onet le Château, Palmas, Peux et Couffouleux, Peyreleau, Peyrusse le Roc, Pierrefiche d'Olt, Plaisance, Pomayrols, Pont de Salars, Pousthomy, Prades d'Aubrac, Prades de Salars, Pradinas, Prévinquières, Privezac, Pruines, Quins, Rebourguil, Recoules Prévinquières, Réquista, Rodez, La Roque Ste Marguerite, Roussennac, Rulhac St Cirq, Rieupeyroux, Rignac, Rivière sur Tarn, Rodelle, Roquefort sur Soulzon, Salles Courbatiers, Salles Curan, Salles la Source, Salmiech, Salvagnac Cajarc, La Salvetat Peyralès, Sanvensa, Sauclières, Saujac, Sauveterre de Rouergue, Savignac, Sébazac Concourès, Sébrazac, Ségur, La Selve, Sénergues, La Serre, Séverac l'Eglise, Séverac le Château, Sonnac, Soulage Bonneval, Sylvanès, St Affrique, St Amans des Côts, St André de Najac, St André de Vezines, St Beaulize, St Beauzely, St Chély d'Aubrac, St Christophe Vallon, St Côme d'Olt, St Cyprien sur Dourdou, St Félix de Lunel, St Félix de Sorgues, St Geniez d'Olt, St Georges de Luzençon, St Hippolyte, St Igest, St Izaire, St Jean du Bruel, St Jean d'Alcapiès, St Jean Delnous, St Jean St Paul, St Juéry, St Just sur Viaur, St Laurent du Lévézou, St Laurent d'Olt, St Léons, St Martin de Lenne, St Parthem, Ste Radegonde, St Rémy, St Rome de Cernon, St Rome de Tarn, St Salvadou, St Santin. St Saturnin de Lenne, St Sernin sur Rance, St Sever du Moustier, St Symphorien de Thénières, St Victor et Melvieu, Ste Croix, Ste Eulalie d'Olt, Ste Eulalie de Cernon, Ste Geneviève sur Argence. Ste Juliette sur Viaur, Tauriac-de-Camarès, Taussac, Tayrac, La Terrisse, Thérondels, Tournemire, Trémouilles, Le Truel, Vabres l'Abbaye, Vabre Tizac, Vailhourles, Valady, Valzergues, Vaureilles, Verrières, Versols et Lapeyre, Veyreau, Vezins, Viala du Pas de Jaux, Viala du Tarn, Le Vibal. Villecomtal, Villefranche de Panat, Villefranche de Rouergue, Villeneuve, Vimenet, Vitrac en Viadène et Viviez,

### ➤des CCAS des communes de :

Agen d'Aveyron, Almont les Junies, Arvieu, Aubin, Auriac-Lagast, Auzits, Balsac, Baraqueville, Bertholène, Bessuéjouls, Boisse-Penchot, Boussac, Bozouls, Brandonnet, Brommat, Calmont, Camarès, Camboulazet, Campagnac, Capdenac-Gare, La Capelle Bleys, Le Cayrol, Colombiès, Comps-Lagrand'ville, Conques, Coussergues, Creissels, Cruéjouls, Decazeville, Drulhe, Escandolières, Espalion, Fayet, Flavin, Firmi, Florentin la Capelle, Gaillac-d'Aveyron, Galgan, Goutrens, Gramond, Grand Vabre, Huparlac, Lacalm, Lacroix Barrez, Laguiole, Laissac, Lanuéjouls, Lapanouse-de Sévérac, Lédergues, Le Monastère, Lescure Jaoul, Le Truel, Livinhac le Haut, La Loubière, Luc-la-Primaube, Lugan, Lunac, Manhac, Marcillac Vallon, Mayran, Millau, Montbazens, Montézic, Moyrazès, Montrozier, Mounès-Prohencoux, Mur de Barrez, Muret le Château, Murols, Nant, Olemps, Palmas, Pierrefiche d'Olt, Pont de Salars, Prades d'Aubrac, Pradinas, Recoules Prévinquières, Réquista, Rignac, Rodez, Roquefort sur Soulzon, La Rouquette. Saint Cyprien sur Dourdou, Saint Chély d'Aubrac, Saint-Christophe-Vallon, Saint Georges de Luzençon, Saint Jean Delnous, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Salvadou, Saint Symphorien de Thénières, Ste-Croix, Sainte Eulalie d'Olt, La Salvetat Peyralès, Sauveterre de Rouergue, Sébazac-Concourès, Ségur, La Selve, Séverac le Château, Séverac l'Eglise, Taussac, La Terrisse, Thérondels, Tournemire, Trémouilles, Le Vibal, Villeneuve, Vimenet, Vitrac-en-Viadène et Viviez,

>du CIAS de Rignac, du canton de Najac, du Naucellois et du Rougier de Camarès,

### > des communautés de communes :

de l'Argence, Aubrac-Laguiole, Aveyron-Ségala-Viaur, bassin Aubin-Decazeville, Bas Ségala, Bozouls Comtal, Carladez, Conques-Marcillac, Entraygues-sur-Truyère, Espalion-Estaing, canton de Laissac, Larzac et Vallées, Lévezou-Pareloup, Lot et Serre, Millau Grands Causses, Naucellois, Pays Saint Serninois, Pays de Salars, Pays Baraquevillois, Pays Belmontais, Plateau de Montbazens, Réquistanais, Pays Rignacois, Rougier de Camarès, Saint Affricain, Pays d'Olt et d'Aubrac, Sept Vallons, Séverac le Château, Muse et des Raspes du Tarn, Vallée du Lot, Viadène, Viaur-Céor-Lagast, Villefranchois, Villeneuvois Diège et Lot,

>des SIAEP Cantoin Sainte Geneviève, Montbazens Rignac, de la Haute Vallée de l'Aveyron, du Larzac, du Liort Jaoul, du Ségala, des Rives du Tarn, de la Viadène, du Viaur, de Conques-Muret le Château, des vallées de la Serre et d'Olt et du Causse Noir, du Nord Decazeville,

▶du S.I. des Eaux de Foissac,

≽du S.I.A.H. de la Vallée du Dourdou, SIAH des Vallées de la Sorgue et du Dourdou, SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron et SIAH de la Haute Vallée du Lot en Aveyron,

>du SMICTOM de la région d'Espalion, SMICTOM d'Olt et Viadène, SMICTOM de St Sernin sur Rance,

Du SIVU de Brameloup, SIVU de Condom et de Saint Chély d'Aubrac, SIVU assainissement Espalion-Saint Côme, SIVU Relais d'Assistantes Maternelles, SIVU de Séverac le Château, SIVU des écoles de la vallée de la Diège, SIVU Crèche Halte Garderie de la Vallée du Tarn, SIVU ligne SNCF Bertholène-Espalion, SIVU de la décharge du Montet, SIVU de gestion de la piscine du Gua, syndicat d'exploitation de la source de Gauty,

➤ du SIVM de Baraqueville, SIVM du canton de Vezins, SIVM du Combalou, SIVM de Sauveterre de Rouergue, SIVM du Tarn et Lumensonesque, SIVOM du Rouergue,

>du syndicat mixte d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou, du syndicat mixte de la Vallée du Rance, du syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron (SIEDA), du syndicat mixte du lac de Castelnau-Lassouts-Lous,

>du PETR du Haut Rouergue,

>de la caisse des écoles de la commune d'Almont les Junies, Capdenac-Gare, Sébazac-Concourès, Ségur et Villeneuve,

De l'EPA Office de Tourisme Conques-Marcillac, de l'EPA Office de Tourisme Aubrac Laguiole, de l'EPA Office de Tourisme Espalion-Estaing, de l'EPA Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès,

De du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron,

➤ du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron,

<u>Article 3</u> – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron, le Sous-Préfet de Millau, le Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue et le Président du syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Président du conseil départemental, aux Maires des communes concernées, aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et aux Présidents des établissements publics concernés. Il sera fait mention du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le \_ 1 JUIL. 2015

Le Préfet Pour le Préfet, le Secrétaire Général

Sébastien CAUWEL

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente notification peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7 dans le délai de deux mois.

Je vous invite, toutefois, à privilégier le recours gracieux auprès de mes services. Cette demande de réexamen interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau, qu'à compter de ma réponse. A cet égard, l'article R.421-2 du code précité stipule que "le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation, par l'autorité compétente, vaut décision de rejet".



### PRÉFET DE L'AVEYRON

### SOUS-PRÉFECTURE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Dossier suivi par:
Marté DAUTRICHE
permanence les mardi,
mercredi et jeudi
Tél: 05 65 65 11 02
Fax: 05 65 45 16 25

Courriel: maité.dautriche@aveyron.gouy.fr

# Extrait du registre des arrêtés sous-préfectoraux

Arrêté n°127 du 2 juillet 2015

**OBJET**: Course cycliste sur route

"grand prix Aviva – grand prix de la municipalité - 12ème souvenir David Roualdès" le dimanche 12 juillet 2015

Autorisation à l'association organisatrice : "Guidon decazevillois"

## Le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue,

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-29, R. 411-30, R. 411-31, et R. 411-32 ;

Vu la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage ;

Vulle code du sport, et notamment ses articles R. 331-6 à 331-17;

Vu le code de l'environnement;

Vu le décret n° 82-211 du 24 février 1982 portant règlement national des enseignes et fixant certaines dispositions relatives aux pré-enseignes pour l'application de la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 octobre 1956 modifié, relatif aux polices d'assurances des épreuves ou compétitions sportives sur la voie publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-286-0013 du 13 octobre 2014 modifié portant délégation de signature ;

Vu la demande présentée par Monsieur Lilian LOMBART, secrétaire du "Guidon Decazevillois", association loi 1901, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 12 juillet 2015, six courses cyclistes à Decazeville, dénommées "grand prix Aviva – grand prix de la municipalité - 12ème souvenir David Roualdès";

VU l'avis favorable de Monsieur le maire de Decazeville ;

VU l'avis favorable de Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de la sécurité publique de Decazeville ;

VU l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Vu l'avis favorable du comité départemental FFC Aveyron ;

### ARRETE

ARTICLE 1er: Monsieur Lilian LOMBART, secrétaire du "Guidon Decazevillois", association loi 1901, est autorisé à organiser, le dimanche 12 juillet 2015, dans l'agglomération de Decazeville, six courses cyclistes dénommées "grand prix Aviva – grand prix de la municipalité - 12ème souvenir David Roualdès" de 12h à 18h30 avec départ et arrivée avenue Cabrol à Decazeville.

1ère course, poussins, départ 12h30, 2 tours de circuit

2ème course, pupilles, départ 12h32, 4 tours de circuit

3ème course, benjamins, départ 12h34, 6 tours de circuit

4ème course, minimes, départ 13h, 12 tours de circuit

5ème course, cadets, départ 14h, 24 tours de circuit

6ème course, 2ème et 3ème catégorie, P.C open, juniors, départ 16h15, 32 tour.

Le circuit de 2,5 km emprunté par les concurrents, dont le nombre approximatif est de 120, est annexé au présent arrêté. Nombre de spectateurs attendu : 300 environ.

ARTICLE 2 : Avant le départ, les organisateurs de la course devront vérifier que toutes les dispositions ARTICLE 2: Avant le départ, les organisateurs de la course devront vérifier que toutes les dispositions auront été prises en vue d'assurer le bon déroulement de cette manifestation sportive. Ils rappelleront aux participants de respecter impérativement les prescriptions du code de la route ainsi que les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération française de cyclisme, notamment le port du casque à coque rigide homologué en conformité avec les différentes normes de sécurité en vigueur. Respect également du règlement des épreuves cyclistes sur la voie publique de la F.F.C (version de février 2015) notamment l'article 4 relatif à la sécurité des compétiteurs et du public et l'article 5 stipulant l'obligation de mettre plusieurs centaines de mètres en avant de la course une voiture ouvreuse surmontée d'un panneau signalant le début de la course. Les voitures balais seront surmontées d'un panneau du même type signalant la fin de la course. Ces véhicules disposeront en outre d'une signalisation de couleur jaune orangée (arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente). des véhicules à progression lente).

Les organisateurs devront exiger des concurrents la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an (article L.231-3 du code du sport).

Les organisateurs devront, en outre, recommander aux concurrents de se conformer strictement aux mesures générales et spéciales qui auront été prises par la mairie de Decazeville en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publique.

Ils rappelleront que le jet sur la voie publique de prospectus, lancés soit par les concurrents, soit par les accompagnateurs, est formellement interdit.

<u> ARTICLE 3</u> :

Un arrêté municipal devra préciser les restrictions de stationnement et de circulation éventuelles ainsi que l'autorisation pour les coureurs cyclistes d'emprunter les voies de circulation interdites à la

circulation pour les autres usagers. Les déviations nécessaires devront être aménagées et la divagation d'animaux domestiques sera

formellement interdite.

La signalisation réglementaire correspondante devra être mise en place par les organisateurs et enlevée par leurs soins à l'issue de la course.

ARTICLE 4: Le déroulement des épreuves devra être assuré à l'entière charge des responsables de l'association organisatrice: "Guidon decazevillois".

A cet effet, les organisateurs devront, sur leur initiative et à leurs frais, prendre l'attache des services de police de Decazeville pour fixer toutes mesures de police et de sécurité sur l'ensemble du circuit en vue de prévenir tout risque d'accident. de prévenir tout risque d'accident.

Ils devront notamment :

1°/ Informer, plusieurs jours avant, par tous moyens utiles, les habitants de DECAZEVILLE de l'organisation de la course et des mesures réglementant le stationnement et la circulation pendant son déroulement,

2º/ Disposer des panneaux avertissant du déroulement de la course et de la mise en place de

déviations,

3°/Installer un barriérage 50 m avant et 50 m après la ligne de départ-arrivée ainsi qu'aux intersections du circuit avec les voies ouvertes à la circulation

4°/ Prévoir la présence effective sur le circuit d'éléments d'intervention en matière d'assistance et de secours et prévenir le médecin des urgences et le centre de secours avant le départ.

5°/ Mettre en place un service d'ordre judicieusement réparti sur l'ensemble du circuit dont au minimum 17 signaleurs munis de sifflets et de téléphones portables, et identifiables par les usagers de la route au moyen d'un brassard marqué "course" et de chasubles réflectorisées, chargés de signaler la priorité de passage de la course prévue à l'article R. 411-31 du code de la route.

Les signaleurs agréés pour cette épreuve et dont la liste est annexée au présent arrêté, doivent être majeurs et titulaires du permis de conduire. Ils seront disposés au départ et à l'arrivée et à chaque intersection du parcours avec une voie ouverte à la circulation ainsi qu'au niveau des déviations.

ARTICLE 5: Les signaleurs doivent être en possession d'une copie de l'arrêté autorisant la course. Dans l'accomplissement de leur mission, ils sont tenus de se conformer aux instructions des membres des forces de Police présents sur les lieux. Ils leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

ARTICLE 6: La signalisation utilisée est celle qui sert à régler manuellement la circulation, telle qu'elle est définie au livre 1er, 8ème partie, de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière : piquet mobile à deux faces, modèle K 10 (un par signaleur).
Pourront, en outre, être utilisée les barrandelle K 2, pré-signalés, signalant un obstacle de caractère temporaire et sur lesquels le mot "Course" sera inscrit.

Ces équipements doivent être fournis par les organisateurs.

-3-

ARTICLE 7: Les signaleurs devront être présents et les équipements mis en place un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus avant le passage théorique de la course et retirés un quart d'heure après la fin de la course.

ARTICLE 8 : Tout manquement en personnel ou matériel (barrières ou panneaux de signalisation) sera susceptible de faire l'objet d'un retard ou de l'annulation pure et simple de l'épreuve, les conditions de sécurité n'étant pas respectées.

ARTICLE 9: L'organisateur de la course devra également :
1° - Présenter à l'autorité administrative ayant délivré l'autorisation, au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation, l'attestation de police d'assurance conforme à la réglementation des épreuves sportives, couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation de de le des participants à la manifestation de de la course de personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

2° - Prendre à sa charge les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à

leurs préposés.

ARTICLE 10: Le marquage provisoire des voies publiques devra être impérativement de couleur jaune et avoir disparu 24 heures après la fin de l'épreuve. L'affichage destiné à signaler la manifestation sportive est autorisé, hors domaine public, trois semaines avant la date de la manifestation, et doit être retiré au plus tard une semaine après. Pour les organisateurs qui n'observeraient pas ces préscriptions, l'enlèvement sera fait à leur charge.

ARTICLE 11 : Le non-respect de l'une des clauses énumérées ci-dessus entraînera, indépendamment des sanctions pénales encourues en la matière, la révocation de l'autorisation accordée à l'article premier.

ARTICLE 12:

Monsieur le président du conseil départemental (DRGT),
Monsieur le maire de Decazeville,

Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de la sécurité publique de Decazeville,
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (mission

jeunesse, sports et vie associative), - Monsieur Lilian LOMBART, secrétaire de l'association "Guidon decazevillois" à Decazeville, Auxquels une copie du présent arrêté sera adressée, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Villefranche-de-Rouergue, le 2 juillet 2015

Pour le sous-préfet et par délégation, La secrétaire administrative

Majte DAUTRICHE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre de l'Intérieur. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



### **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON 2 PLACE D'ARMES - CS 53513

12035 RODEZ CEDEX

# Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron

### Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat :

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 201486-0018 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron;

### ARRÊTE:

### Article 1er:

L'ensemble des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron situés sur Rodez (trésorerie de Rodez, trésorerie Hôpital, Paierie départementale, le Centre des finances publiques situé au 8 mai 1945 et la direction départementale des finances publiques) seront fermés le vendredi 17 juillet 2015 au public à partir de 15H pour cause de perturbations liées à l'arrivée du tour de France à Rodez.

### Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Rodez, le 2 juillet 2015.

Par délégation du Préfet, Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,

Denis CHAPUT



# Arrêté portant délégation de signature par intérim de Monsieur Bernard DURAND, directeur adjoint interdépartemental des routes Sud-Ouest

\_=\_=\_

# LE PREFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code du domaine de l'État;

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

VU l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 6 novembre 2006 portant transfert de responsabilité à la DIR Sud Ouest de sections de la RN88 gérées par la DDE de l'Aveyron;

VU le décret du 18 septembre 2014 nommant M. Jean-Luc COMBE Préfet de l'Aveyron;

VU l'arrêté du 12 mai 2015 nommant Monsieur André HORTH, Directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ;

VU l'arrêté du 23 juin 2015, M. Bernard DURAND est chargé en sus de ses fonctions de l'intérim de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup>. Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DURAND, directeur adjoint interdépartemental des routes Sud-Ouest pour les domaines suivant concernant le réseau routier national du ressort de la Direction Interdépartemental des Routes Sud-Ouest dans le département de l'Aveyron :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL	
Délivrance des alignements individuels, contrôle des alignements.	L.112.1à 7du Code de la Voirie Routière
• Occupation temporaire du domaine public routier et ses dépendances (permission en cas d'emprise, permis de stationnement dans les autres cas), actes d'administration des dépendances du domaine public routier.	L 113-2 du Code de la Voirie routière et R53 du Code du Domaine de l'État
<ul> <li>Délivrance des accords de voirie pour :</li> <li>1. Les ouvrages de transports et distribution d'énergie électrique,</li> <li>2. Les ouvrages de transports et distribution de gaz,</li> </ul>	L. 113.3 du Code de la Voirie Routière
<ul> <li>Délivrance d'autorisation de voirie sur RN concernant :</li> <li>la pose de canalisations d'eau, d'assainissement, d'hydrocarbures,</li> <li>les ouvrages de télécommunication,</li> <li>l'implantation de distributeurs de carburants :</li> <li>a) sur le domaine public (hors agglomération);</li> <li>b) sur terrain privé (hors agglomération et en agglomération).</li> </ul>	
Agrément des conditions d'accès au réseau routier national,	L 123-8 du Code de la Voirie Routière
• Autorisation de remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service des routes nationales.	
• Mise en demeure de supprimer des panneaux de publicité en infraction avec le décret n°76-6148 du 11 février 1976 et la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 et ses décrets d'application, à l'exception des panneaux installés par les collectivités locales.	
B) EXPLOITATION DES ROUTES NATIONALES     Réglementation de la circulation sur les ponts des routes	Code de la route Art.
nationales et autoroutes non concédées.	R.422-4
<ul> <li>Réglementation de police sur routes nationales et autoroutes non concédées :         <ul> <li>-stationnement ;</li> <li>-limitation de vitesse ;</li> <li>-intersection de route – priorité de passage – stop ;</li> <li>-implantation de feux tricolores ;</li> <li>-mises en service ;</li> <li>-limites d'agglomérations : avis dans le cadre du contrôle de</li> </ul> </li> </ul>	

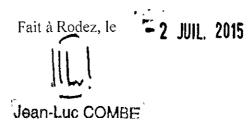
la légalité, avis préalable ; -autres dispositifs.	
• Décisions de restrictions temporaires de circulation nécessitées pour tous les travaux ou événements sur les routes nationales, les voies express, les autoroutes non concédées y compris pour les travaux entraînant une coupure de la route avec déviation de la circulation.	Code de la route Article R411-8 et article R411-18
• Avis du Préfet sur arrêtés temporaires et permanents de circulation (ainsi que pour tout projet envisagé par les maires) sur les RN en agglomération.	
• Établissement des barrières de dégel sur routes nationales et réglementation de la circulation pendant la fermeture.	
• Autorisations en application des articles R421-2, R432-5 et R432-7 du Code de la Route (circulation à pied et présence de véhicules sur réseau autoroutier et routes express).	
• Avis du gestionnaire lorsque la délivrance d'un permis de construire aurait pour effet la création ou la modification d'un accès sur une route nationale (art R. 421.15 du code de l'urbanisme).	
<ul> <li>Convention d'autorisation d'occupation, d'entretien et d'exploitation entre l'État et les collectivités locales pour les aménagements réalisés sur plusieurs domaines publics concernant notamment :         <ul> <li>la signalisation ;</li> <li>l'entretien des espaces verts ;</li> <li>l'éclairage ;</li> <li>l'entretien de la route.</li> </ul> </li> </ul>	
C) AFFAIRES GENERALES	
• Notifications individuelles de maintien dans l'emploi adressées aux fonctionnaires et agents chargés de l'exploitation et de l'entretien des routes et des ouvrages, inscrits sur la liste des personnels susceptibles de devoir assurer un service continu en cas de grève.	

<u>ARTICLE 2</u> - Un avis préalable sera demandé à la direction départementale des territoires de l'Aveyron concernant les actes relevant des articles 1-B2 et 1-B3.

Une copie des actes relevant du domaine de l'exploitation des routes nationales, répertorié à l'article 1-B du présent arrêté, sera adressé à la Préfète de l'Aveyron – direction départementale des territoires.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral du 4 décembre 2014 donnant délégation de signature à M. André HORTH, directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest, est abrogé.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron et le directeur adjoint interdépartemental des routes Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont un extrait sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Aveyron.





### PRÉFET DE L'AVEYRON

### **PREFECTURE**

Direction des relations avec les usagers et les Collectivités

### Arrêté du 2 juillet 2015

# OBJET: Modification d'habilitation dans le domaine funéraire : CHAMBRE FUNERAIRE « SARL POMPES FUNEBRES VIRET-FOLCHER » Montergous – AUBIN (12110)

# LE PREFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU, le code général des collectivités territoriales : articles L 2223-19 et suivants, articles R 2223-24 et suivants ;
- VU, l'arrêté préfectoral n° 2013176-0007 du 25 juin 2013, portant habilitation de la chambre funéraire exploitée par Monsieur Christian GRIALOU;
- VU, l'extrait du registre du commerce et des sociétés mentionnant le changement de gérant de l'entreprise, 53 rue Prosper Alfaric à DECAZEVILLE;
- -VU, les diplômes et attestation justifiants la capacité professionnelle de Madame Manon VIRET à exercer la fonction de dirigeante ;

### - ARRETE -

<u>Article 1</u>: l'arrêté préfectoral n° 2013176-0007 du 25 juin 2013, est modifié ainsi qu'il suit :

La « SARL POMPES FUNEBRES VIRET-FOLCHER », dirigée par Madame Manon VIRET, est habilitée à exploiter la chambre funéraire sise Montergous — AUBIN (12110).

Article 2: Les autres articles de l'arrêté préfectoral 2013176-0007 du 25 juin 2013 demeurent inchangés.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Manon VIRET et au maire d'AUBIN, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 2 juillet 2015

Le préfet, Pour le préfet, le secrétaire général,

Sébastien CAUWEL



# PRÉFET DE L'AVEYRON Arrêté du 2 juillet 2015

### **PREFECTURE**

Direction des relations avec les usagers et les Collectivités

# OBJET: Modification d'habilitation dans le domaine funéraire : « SARL POMPES FUNEBRES VIRET-FOLCHER » 53 rue Prosper Alfaric - 12300 DECAZEVILLE

## LE PREFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU, le code général des collectivités territoriales : articles L 2223-19 et suivants, articles R 2223-24 et suivants ;
- VU, l'arrêté préfectoral n° 2013150-0002 du 30 mai 2013, portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement exploité par Monsieur Christian GRIALOU;
- VU, l'extrait du registre du commerce et des sociétés mentionnant le changement de gérant de l'entreprise sise 53 rue Prosper Alfaric à DECAZEVILLE ;
- -VU, les diplômes et attestation justifiants la capacité professionnelle de Madame Manon VIRET à exercer la fonction de dirigeante ;

### - ARRETE -

Article 1 : L'article I de l'arrêté préfectoral n° 2013150-0002 du 30 mai 2013, est modifié ainsi qu'il suit :

L'entreprise de pompes funèbres dénommée « SARL POMPES FUNEBRES VIRET-FOLCHER » exploitée par Madame Manon VIRET, 53 rue Prosper Alfaric - 12300 DECAZEVILLE (12300), est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- -Transports de corps avant et après mise en bière,
- -Organisation des obsèques,
- -Fourniture de housses de cercueils, et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- -Fourniture de corbillard et / ou voiture de deuil,
- -Fourniture de personnel, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Les véhicules immatriculés AR-623-JN et 5110 NH 12 sont utilisés pour les transports de corps avant et après mise en bière ;

<u>Article 2</u>: Les autres articles de l'arrêté préfectoral n° 2013150-0002 du 30 mai 2013 demeurent inchangés.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Manon VIRET et au maire de DECAZEVILLE, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 2 juillet 2015

Le préfet, Pour le préfet, le secrétaire général,



# PRÉFET DE L'AVEYRON

### **PREFECTURE**

Direction des Services du Cabinet

### Arrêté du

Objet: Médaille d'honneur du travail : promotion du 14 juillet 2015

### LE PREFET DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 instituant la médaille d'honneur du travail;

VU les décrets n° 51-41 du 6 janvier 1951 et n° 53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n° 48-852 du 15 mai 1948;

VU le décret n° 57-107 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 2015;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### ARRETE

# Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Monsieur AGUIAR Paul

Préparateur méthodes achat, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC.

demeurant 25 rue du Général Artous à CRANSAC

# - Madame AIT-FODIL Véronique née LEMOUZY

Agent des services hospitalier, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant rue du Pont des Pélerins à ST CHELY D AUBRAC

# - Monsieur ALARY Serge

Comptable, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Les Caves à VALADY

### - Madame ALBOUY Cécile

Approvisionneur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC, demeurant Le désert à AUBIN

### - Monsieur ALET Christian

Chauffeur Livreur, MAISON SERRAULT, CAPDENAC GARE. demeurant 5 rue des mésanges à CAPDENAC GARE

### - Monsieur ALIBERT Cédric

Fromager, S.N.C. FROMAGERE DE ST-GEORGES, ST GEORGES DE LUZENCON. demeurant Valescure à ST JEAN DU BRUEL

### - Madame ALVES Isabelle

Opératrice principale fabrication, SOULIE RESTAURATION, RODEZ. demeurant App 2 - Résidence Les Causses Verts à FLAVIN

### - Madame AMIEL Marie-Odile née LEBREUX

Opérateur métier simple, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 56 rue Lapeyrade à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Madame ANDRIEU Katia

Opératrice qualifiée, SOULIE RESTAURATION, RODEZ. demeurant 6 lotissement Les Frênes à LAX

### - Monsieur ARMAND Sébastien

Comptable, SOCIÉTÉ DES CAVES ETS CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT. demeurant 33 impasse Barsalou à MILLAU

### - Monsieur ARMESTO Patrick

Technicien de production, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant 19 rue de la 4ème république à DECAZEVILLE

### - Madame ARNAL Florence

Ouvrier affinage conditionnement, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant le Viala du Dourdou à CALMELS ET LE VIALA

### - Monsieur ARNAL Hugues

Ouvrier de fabrication, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant Le Cayrou à MONTBAZENS

### - Madame ASTOR SEGONDS Elisabeth

Technicien préparation, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Moussouze à LA BASTIDE L EVEQUE

### - Monsieur AUGUY Gérard

Chauffeur livreur encaisseur, ALVEA, MONTPOUILLAN. demeurant Les Pres Carbonnelle à ESPALION

### - Monsieur AYRAL David

Agent de production, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 4 rue Pierre Brossolette à CAPDENAC GARE

### - Madame AZAM Michèle née BERNAT

Chef de cuisine, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant à ST CHELY D AUBRAC

# - Monsieur BABANHIE Stéphane

Ouvrier de fabrication, MAISON SERRAULT, CAPDENAC GARE. demeurant 3 rue de la Grayette à CAPDENAC GARE

### - Madame BALSEMIN Joëlle

Educatrice spécialisée, MECS L'OUSTAL, VILLENEUVE D'AVEYRON. demeurant 5 lotissement "Le Roumégas" à LANUEJOULS

### - Monsieur BARRES Christian

Responsable administratif et financier, S.A.S. DEVIC , RODEZ. demeurant L'Aubugue à RODELLE

### - Madame BARRETO Brigida

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Cité Les Barthes à VIVIEZ

### - Madame BARROS Luciana

Régleur opérateur métier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.

demeurant 17 rue Jean de Pomairols à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Madame BELLOC Sophie

Secrétaire trilingue, CLUB LANGUES CIVILISATIONS, RODEZ. demeurant 15 rue Perié à RODEZ

### - Monsieur BENAZETH Thierry

Comptable, KPMG RODEZ SA, RODEZ. demeurant 9 rue Saint Eloi à RODEZ

### - Madame BENBIA Bariza

AMP Auxiliaire médico-psychologique, EHPAD SAINT AMANS, RODEZ. demeurant Les Terrisses à MOYRAZES

### - Madame BESSES Régine née GAYRAUD

Auxiliaire de soins, EHPAD L'OASIS, LIVINHAC LE HAUT. demeurant Testet à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Madame BLAQUIE Sylvie

Préparatrice de commandes, CERP RODEZ, RODEZ. demeurant Résidence La Boriette à RODEZ

### - Monsieur BLOUIN Bruno

Mécanicien, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DU MASSEGROS, LE MASSEGROS. demeurant 3 route de la Villeplaine à SEVERAC LE CHATEAU

### - Madame BONAL Ghislaine née SABRIE

Aide-Soignante, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant 2 chemin du Fromental à ST COME D OLT

### - Monsieur BONNEFOND Stéphane

Directeur, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant 4 impasse des Alizées à DRUELLE

### - Monsieur BONNEFOUS Jean-Pierre

Conducteur de ligne, SOCIETE DES CAVES ET PRODUCTEURS REUNIS DE ROQUEFORT, ROQUEFORT.

demeurant 85 impasse Jeanne Foulquier à MILLAU

### - Monsieur BONNET David

Equipier autonome de production, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant rue des églantiers à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur BORDAS Laurent

Directeur général adjoint, RAGT, RODEZ. demeurant 5 roc du Levant à GAGES

### - Monsieur BORN Joël

Journaliste, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 21 place de la Tour à FLAGNAC

### - Madame BOU Catherine

Technicienne de gestion, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant 10 rue des Marguerites à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur BOU Laurent

P2 fabrication, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant 28 avenue des Fusillés de Ste Radegonde à RODEZ

### - Monsieur BOUCHET Pierre

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 20 bis boulevard Denys Puech à RODEZ

### - Monsieur BOUSQUET Jean-Luc

Conducteur de ligne complexe, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant Lotissement Les Faïsses à ST BEAUZELY

# - Madame BOUTONNET Agnès née ARGENCE

Préparateur de commandes, SOCIETE FROMAGERE DE SAINT-GEORGES, ST GEORGES DE LUZENCON.

demeurant Rustes à MOSTUEJOULS

### - Monsieur BOUVET Emmanuel

Adjoint responsable atelier, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 78 impasse Combemale à BARAQUEVILLE

### - Madame BOUZIRI Fatma

Agent d'entretien, BANQUE DE FRANCE, RODEZ. demeurant 44 rue du Colonel Flament à RODEZ

### - Madame BOYER Carolle née LAMBROT

Technicien CND Niveau 2, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Le Bourg à MORLHON LE HAUT

### - Monsieur BRAS Philippe

Représentant - VRP, NEOLAIT S.A.S., YFFINIAC. demeurant Cap de Girou à VILLENEUVE

# - Monsieur BRUNIQUEL Christian (En retraite)

Retraité, ACCUEIL MILLAU-SEGUR, MILLAU. demeurant Fontaneilles à RIVIERE SUR TARN

# - Madame CABANIOLS Marielle née REY

Directrice, EHPAD SAINTE MARTHE, CEIGNAC. demeurant Allée des Pyrénées à CALMONT

### - Madame CADARS Sandrine née GABEN

Secrétaire, FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS, RODEZ CEDEX. demeurant Le Bosc de Peyrassie à ST JEAN DELNOUS

# - Monsieur CADENET Christophe

Chauffeur - livreur, ARGEL SUD-EST, NIMES. demeurant rue de Rounel à MONTLAUR

### - Monsieur CALMELS Christian

Chauffeur livreur, PRO A PRO DISTRIBUTION SUD, MONTAUBAN. demeurant 28 Mas Loyes à MARCILLAC VALLON

### - Madame CALMES Delphine

Technicien de laboratoire, FROMAGERIES PAPILLON SAS, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant à LESTRADE ET THOUELS

### - Monsieur CAMBON Francis

Ouvrier charcutier, SALAISONS DU LANDOULET, MURASSON. demeurant Roumière à MURASSON

### - Monsieur CANCE Claude

Menuisier, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 3 impasse des chataigniers à MALEVILLE

### - Madame CANTALOUBE Christine

Contrôleur allocataires, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant rue Jean Mazenc à MOYRAZES

### - Monsieur CARRIERE Stéphane

Agent de maitrise, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Chemin de Cabrespine à CAPDENAC GARE

### - Madame CARRION Catherine

Employée service expédition, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Mas de Rivals à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur CASSEAU David

Responsable UAP Ecrous, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 301 rue Jules Foulquié à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Madame CAYRON Francette née RAYNAL

Secrétaire, ROLAND RAYNAL - ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS, SALLES CURAN. demeurant Le Bourg à CURAN

### - Madame CHANUT Nathalie

Ouvrière ESAT, ESAT DE CEIGNAC, CEIGNAC. demeurant 10 rue Antares à LUC - LA PRIMAUBE

### - Monsieur CHAPRON Christophe

Agent de maitrise cuisine, SOULIE RESTAURATION, RODEZ. demeurant Sanhes à RODELLE

### - Monsieur CHAUCHARD Jean-Claude

Conducteur évaporateur, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 1 rue Saint Martin des Près à RODEZ

### - Madame CHAVEAU Sylvie

Médecin conseil, DIRECTION DU SERVICE MÉDICAL MIDI-PYRENEES, TOULOUSE CEDEX. demeurant chemin du Caussibols à MILLAU

# - Monsieur CINQ Gilbert

OHQ SAV motoculture, RAGT PLATEAU CENTRAL, RODEZ . demeurant Le Bourg à STE JULIETTE SUR VIAUR

### - Monsieur CIRGUE Alain

Ouvrier de production, NEOBAIE, LA CAPELLE BLEYS. demeurant 10 rue du bois de gentil à RIEUPEYROUX

### - Monsieur CLARY Stéphane

Employé administratif - acheteur, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant 12 avenue Marie-Curie à AUBIN

### - Monsieur COMTE Francis

Opérateur matériaux composites, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC.

demeurant Impasse Sainte Marguerite à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Madame COSTES Corinne née VAYSSE

Employée libre service, MONOPRIX, RODEZ. demeurant 56 avenue du Docteur Louis Bonnefous à RODEZ

### - Monsieur CREYSSELS Philippe

Responsable d'unité opérationnelle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, TOULOUSE.

demeurant Chemin de la Bessière à CANDAS

### - Monsieur CURRIERE Hervé

Agent de Maîtrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 26 rue Plein Sud à LUC - LA PRIMAUBE

### - Madame DA SILVA Carole née PELAMOURGUES

Logisticienne - Agent d'ordonnancement, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 1 place Citoyenne Sorgue à AGEN D AVEYRON

### - Madame DAURIOS Jeanine née REY

Agent de service, BANQUE DE FRANCE - DRH, MARNE LA VALLEE. demeurant 51 avenue de Montpellier à RODEZ

### - Monsieur DEBONS Philippe

Préparateur méthode, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 1 rue des mésanges à CAPDENAC GARE

### - Monsieur DEGAS Lilian

Ouvrier de production, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant La Pinquerie à LIVINHAC LE HAUT

### - Monsieur DELFAU Daniel

Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant 5 rue Pierre Loubière à RODEZ

# - Madame DELMAS Laurence

Infirmière, CARMI DU SUD-OUEST, DECAZEVILLE. demeurant Pomaret Bas à AUBIN

# - Madame DERUY Nathalie

Technicien informatique, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Le Monteil à SALLES LA SOURCE

### - Monsieur DOMERGUE Dominique

Tourneur, RATIER-FIGEAC, FIGEAC. demeurant rue du 14 juillet à AUBIN

### - Monsieur DUFOIX Jean-Michel

Standardiste, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant 20 lotissement les Fourques à BELMONT SUR RANCE

### - Madame DULIER Isabel née DA SILVA RODRIGUES

Chef d'atelier, RLD1 Blanchisserie, Location de linge, DECAZEVILLE. demeurant 23 rue du Cayla à MARCILLAC VALLON

### - Monsieur DUMBOVIC Didier

Ouvrier de cave, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant 12 boulevard de Verdun à ST AFFRIOUE

# - Madame EINFELD Florence née VIGNAUD

Agent de maitrise - responsable équipe étiquetage, LARNAUDIE FOIE GRAS, FIGEAC. demeurant 7 rue Anatole France à CRANSAC

### - Monsieur ETIENNE Michel

Tourneur - fraiseur, ALPHA MECA, RODEZ. demeurant La Lande à ST CYPRIEN SUR DOURDOU

### - Madame FABRE Chantal

Chef de groupe préparateur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 25 boulevard d'Estourmel à RODEZ

### - Monsieur FABRE Jean-Louis

Ouvrier de laiterie, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DE SAINT-AFFRIQUE, ST AFFRIQUE. demeurant 120 rue Albert Austruy à MILLAU

# - Monsieur FABRE Jean-Luc

Technicien maintenance, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 36 rue Maurice Lagarrigue à CAPDENAC GARE

### - Monsieur FALIPOU Guy

Régleur opér métier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Le Mas Dei Puech à LANUEJOULS

### - Monsieur FERRAND Christian

Affuteur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 15 rue du Chalet à RIEUPEYROUX

### - Monsieur FILHOL Jean-Jacques

Technicien assurance qualité, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC.

demeurant Impasse Massip à CAPDENAC GARE

### - Madame FOURNIE Ghyslene

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Route dAuzits à CRANSAC

### - Madame FOURNIE Martine

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant route d'Auzits à CRANSAC

### - Monsieur FOURNIER Thierry

Contremaître, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement la Salarde à LASSOUTS

### - Madame FRANCO Françoise

Vendeuse expérimentée, BURTON S.A.S., MARNE LA VALLEE . demeurant 26 B avenue de Bordeaux à RODEZ

# - Madame FRAYSSE Sandrine née MALET

Conseiller de clientère - employé de banque, BANQUE POPULAIRE OCCITANE, BALMA. demeurant 31 avenue du Ségala à RIEUPEYROUX

### - Monsieur FRAYSSE Vincent

Technico commercial, TERRY MAISON DE L ELEVEUR, RIGNAC. demeurant 7 rue de la Fontaine à LUC - LA PRIMAUBE

# - Monsieur FRICHE Jérôme

Ouvrier de maintenance, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant La Vaysselie à LIVINHAC LE HAUT

# - Monsieur FROMAGET Emmanuel

Gestionnaire outils coupants, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 6 impasse du Midi à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur FROMENT Lionel

Magasinier, TERRYA - LA MAISON DE L'ELEVEUR, RIGNAC. demeurant Pariols à MALEVILLE

### - Monsieur GABRIAC Frédéric

Contrôleur qualité, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 19 lotissement Comby à BOISSE PENCHOT

### - Madame GAUBERT Michèle née GRIMAL

Technicienne archivage, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant 6 chemin du Serieys à COMPS LA GRAND VILLE

### - Monsieur GAUDON Philippe

Technicien, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 13 impasse des chataigniers à MALEVILLE

### - Monsieur GAYDIER Jean-Maire

O3 Fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 7 lotissement le Lucot à COMPS LA GRAND VILLE

### - Madame GAYRAUD Céline

Assistante 1 ressources, EDF UNITÉ DE PRODUCTION SUD-OUEST, TOULOUSE CEDEX 1. demeurant Le Lavoir à ST VICTOR ET MELVIEU

### - Monsieur GIL Frédéric

Responsable préparation, DISTRISUD, FRONTIGNAN. demeurant 8 avenue Pierre Sémard à SEVERAC LE CHATEAU

### - Monsieur GINSBACH Arnaud

Délégué régional, PROFIL DU FUTUR SAS, HORBOURG-WIHR. demeurant Route de la Malgayres à SALLES CURAN

### - Monsieur GIOIA Saverio

Technicien Froid Ferme, SODIAAL UNION SUD OUEST, TOULOUSE . demeurant 4 rue Jules Duval à RODEZ

# - Madame GLAUZY Evelyne née ROMULUS

Secrétaire, PEP 12 - ASS. DPTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, RODEZ. demeurant 13 avenue des Nations à ONET LE CHATEAU

### - Madame GOMES Christina

Opératrice de production, SOULIE RESTAURATION, RODEZ. demeurant 91 rue Les Terrasses du Lac à BARAQUEVILLE

### - Monsieur GONZALES Jocelyn

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Cité Gaie Soleil à LIVINHAC LE HAUT

### - Monsieur GUILLAUME Bruno

Employé administratif, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE. demeurant Ortholès à LA LOUBIERE

### - Madame GUITARD Yolande

Aide-soignante, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant Aunac à CONDOM D AUBRAC

### - Monsieur HAMILKA Bruno

Technicien méthodes usinage, MTI, DECAZEVILLE. demeurant 138 rue Claude Debussy à DECAZEVILLE

### - Madame HECHEVIN Corinne née MALRIEU

Lingère, EHPAD SAINT AMANS, RODEZ. demeurant Peirolle à BOZOULS

### - Madame HUREL Bernadette née NEGROS

Responsable informatique, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant La Jasse de la Marène à SAUCLIERES

### - Monsieur ISSALY Jacques

Couvreur, EURL ANDRIEU SERGE, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 25 rue Antoine Bras à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LABIT Jean-François

Manager, KPMG SA - RÉGION SUD-OUEST, LABEGE CEDEX. demeurant 14 rue Henri Fabre à RODEZ

### - Monsieur LABORIE Jean-Jacques

Opérateur Instal métier standard, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Chemin du Rescondut à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LABORIE Jean-Marc

Contrôleur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 19 rue Victor Hugo à CAPDENAC GARE

### - Madame LABORIE Véronique

Infirmière, EHPAD L'OASIS, LIVINHAC LE HAUT. demeurant Granié à VIVIEZ

# - Monsieur LADEIRA MENDES AGOSTINO José

Bucheron, SEBSO, SAINT GAUDENS. demeurant 14 rue de la Croix Vieille à MILLAU

### - Madame LADRECH Christine

Aide-soignante, EHPAD L'OASIS, LIVINHAC LE HAUT. demeurant 7 rue Jean Mermoz à AUBIN

### - Monsieur LAFON Frédéric

Responsable ajustage-montage, MTI, DECAZEVILLE. demeurant Puech Lascazes à ST PARTHEM

# - Monsieur LAGE Alexandre

Ouvrier de production, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant La Grillère à LA CAPELLE BALAGUIER

# - Monsieur LANTUEJOULS Olivier

Technicien méthodes, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 240 route de Bellevue à FLAGNAC

### - Madame LAPEYRE Nathalie

Employée de commerce, MONOPRIX, RODEZ. demeurant 11 bis rue du général Viala à RODEZ

# - Monsieur LATIEULE Gérard

Salarié SAS JPM, BENNES JPM, NAUCELLE. demeurant Saint Amans à SALMIECH

# - Monsieur LETERTRE Patrice

Technicient informatique, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Lotissement Malrieu Bas à NAUVIALE

# - Monsieur LOUBOUTIN Jean-Louis

Chauffeur- livreur, CERP RODEZ, RODEZ. demeurant 10 lotissement le Manarez à SEBAZAC CONCOURES

### - Madame MARCILLAC Christiane

Agent de service, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY DAUBRAC.

demeurant HLM route d'Aubrac à ST CHELY D AUBRAC

### - Monsieur MARQUES Jacques

Ouvrier de cave, SAS CARLES, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 9 avenue du Crès à ST ROME DE CERNON

# - Madame MARTINELLI Claudine née DEL RIO

Employée résidence pour personnes âgées, ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE GESTION "FOYER SOLEIL", MILLAU.

demeurant 19 rue Lucien Costes à MILLAU

### - Madame MARTY Laurence

Chef comptable, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant Le Ségala à CAUSSE ET DIEGE

# - Monsieur MARTY René

Conduct instal STD GAP Leader, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Lacalm à SANVENSA

### - Monsieur MARTY Sébastien

Technicien, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Les Calvinies à DRULHE

### - Monsieur MARTY Stéphane

Ouvrier de fabrication, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant 4 lotissement Saint Georges à BOISSE PENCHOT

# - Madame MASSOL Fabienne

Agent technique 2°D, RAGT, RODEZ. demeurant 9 ruelle Bonneterre à RODEZ

### - Madame MAYOR Christine

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 20 rue Théodore Richard à DECAZEVILLE

### - Monsieur MEDAL Frédéric

Ajusteur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Capendu à FIRMI

### - Monsieur MOLINIER Bernard

Conducteur poids lourds, SARL TBR, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Saint Germain à MILLAU

### - Monsieur MONCAYO Johann

Conducteur de travaux, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant 43 rue des grives à CAPDENAC GARE

### - Monsieur MONICA Fernand

Menuisier, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Le Puech de la Vigne à STE CROIX

### - Monsieur OLIVIER Clément

P3 fabrication, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant 7 chemin de Cantaserp à AGEN D AVEYRON

### - Monsieur PAGES Cyril

Employé centre de conditionnement, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant 124 Les Hauts du Mas de Gantou à VABRES L ABBAYE

### - Monsieur PALHINOS Jean-Claude

Cariste spécialisé, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant La Mathébie à TOULONJAC

### - Monsieur PANASSIE Pierre

Superviseur, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant Les Plos à NAUVIALE

### - Monsieur PELTIER Franck

Responsable du pôle graphique, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Lacas à CLAIRVAUX D AVEYRON

### - Madame PENNACCHIO Isabelle née ORSAL

Comptable, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 31 boulevard de Lattre de Tassigny à RODEZ

### - Monsieur PEREZ Eric

Ouvrier qualifié, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant route de Lunel à ST CYPRIEN SUR DOURDOU

### - Monsieur PERON Sébastien

Responsable de projet technique, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 35 chemin du Causse à SEBAZAC CONCOURES

## - Monsieur PHILBOIS Stéphane

Contrôleur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Les Garnals à SALVAGNAC CAJARC

# - Madame PRAT Florence née VERRIERES

Ouvrière polyvalente, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 18 chemin de Cabrespine à CAPDENAC GARE

### - Monsieur PRAT Laurent

Chauffeur, MAISON SERRAULT, CAPDENAC GARE. demeurant 18 chemin de Caprespine à CAPDENAC GARE

### - Monsieur PRATLONG Serge

Technicien développement, S.N.C. SOCIETE AFFINAGE - CONDITIONNEMENT - ETS RECHERCHE/DEVELOPPEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Le Fangas à ST BEAULIZE

# - Madame PREPELICA Sandrine née BILLIERES

Secrétaire trilingue, CLUB LANGUES CIVILISATIONS, RODEZ. demeurant 12 rue du Barry à CLAIRVAUX D AVEYRON

# - Monsieur PRINGAULT Pascal

Directeur commercial, RAGT PLATEAU CENTRAL, RODEZ. demeurant 3 les Aubrettes à OLEMPS

### - Monsieur PROVENCHERE Jean-Michel

Responsable commercial, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE . demeurant Glassac à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur PRUVOST Jean

Opérateur de fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Moyrazes à BARAQUEVILLE

# - Madame RAMBAUT Christel née ARMESTO

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant lotissement La Croix de Romiguière à DECAZEVILLE

### - Madame RAVAILHE Cécile

Femme de ménage, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant 1 rue de Cerieys à LA CAVALERIE

### - Monsieur RAYNAL Jacques

Responsable essais mécaniques, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Lotissement Lafage à MONTEILS

### - Monsieur REFALO Eric

Adjoint fabrication, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DE SAINT-AFFRIQUE, ST AFFRIQUE. demeurant 25 lotissement Les Méjalies à ST AFFRIQUE

### - Monsieur REYES Olivier

Chef d'équipe, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 14 chemin des Vignes à CAPDENAC GARE

### - Monsieur RIGAL Pierre

Conseiller expertise et conseil, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE. demeurant 14 rue Montcalm à RODEZ

### - Monsieur RODES Hervé

Monteur, vendeur en optique, UDSMA MUTUALITÉ FRANCAISE - AVEYRON, RODEZ. demeurant 4 chemin des moles à BOZOULS

### - Monsieur ROELS Pascal

Livreur acion commercial, ARGEL SUD-EST, NIMES. demeurant chemin des Tourelles de Magrin à CALMONT

### - Monsieur ROUQUIER François

P2 fabrication, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant 1 rue de Levezou à RODEZ

# - Madame RULLIERE Geneviève née MOLINIER

Employé administratif, EHPAD SAINT AMANS, RODEZ. demeurant Lotissement "hameau de Campan" à AGEN D AVEYRON

# - Madame SACCHET Christiane

Opérat instal metier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 2 chemin de Jaunac à MONTBAZENS

# - Monsieur SAELENS Jacques

Directeur des ventes, GROUPE ROYER, JAVENE. demeurant route d'Ols à VILLENEUVE

### - Monsieur SANHES Patrice

Ouvrier de Maintenance, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant Revignette Haute à DECAZEVILLE

### - Monsieur SOULIE Philippe

Chef d'agence travaux publics, EUROVIA MIDI-PYRENEES, TOULOUSE. demeurant 46 impasse Malrieu à BARAQUEVILLE

# - Monsieur SOUYRI Francis née VOLPELIER

Opérateur de production, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 50 chemin Combe de la Najague à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Monsieur SUDRES Claude

Ingénieur, SOPRA BANKING SOFTWARE, RODEZ. demeurant Acropolis A 37 à RODEZ

# - Monsieur TENIERES Bernard

Technicient méthodes production, RATIER-FIGEAC, FIGEAC. demeurant Route de Balsac à CLAIRVAUX D AVEYRON

### - Monsieur TERRA Denis

Conducteur encaissage automatique, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant 3 avenue Jules Bourgougnon à ST AFFRIQUE

### - Monsieur TERRAL Frédéric

Employé, POLE EMPLOI MIDI-PYRENEES, BALMA CEDEX. demeurant rue des Salièges à SALLES CURAN

# - Monsieur TREILLE Georges

Retraité, sarl sodial, SAINT GENIEZ D'OLT. demeurant avenue Saint Martin à ST GENIEZ D OLT

# - Monsieur TREILLES Thierry

Laborantin, S.N.C. SOČIETE FROMAGERE DE SAINT-AFFRIQUE, ST AFFRIQUE. demeurant 380, chemin de Camaras à ST AFFRIQUE

# - Madame TREMOLIERES-MIR Sylvie née TREMOLIERES

Assistante technique, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, TOULOUSE CEDEX. demeurant Le Hameau du Puech à MARCILLAC VALLON

### - Madame TRIBOULEY Fabienne

Médecin conseil, Direction du service médical - Région midi-pyrénées, TOULOUSE CEDEX. demeurant La Mothe à QUINS

# - Monsieur VAISSAC Patrick

Responsable des ressources-humaines, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant 13 rue Chevreul à ST AFFRIQUE

# - Madame VALERY Marie-Claude née ALEXANDRE

Aide-Soignante, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant Le Pouget à ST CHELY D AUBRAC

### - Monsieur VALIERES Thierry

Régleur oper metier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant La Bastide Capdenac à LA ROUQUETTE

# - Madame VAYRE Sabine née BOUSQUET

Agent technique, DIRECTION DU SERVICE MÉDICAL MIDI-PYRENEES, TOULOUSE CEDEX. demeurant Faubourg le grès à VILLENEUVE

# - Madame VAYSSAT Nicole née MALAVERGNE

Agent de Service, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant Zone artisanale à ST CHELY D AUBRAC

# - Madame VERNHES Bernadette née RAOUL

Liquidatrice polyvalente, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant Cantarane à COMPS LA GRAND VILLE

### - Madame VERNHES-ISENI France née VERNHES

Agent technique du service médical, DIRECTION DU SERVICE MÉDICAL MIDI-PYRENEES, TOULOUSE CEDEX.

demeurant Le Pas à DRUELLE

### - Madame VERNHET Gisèle née BOYER

Aide-soignante, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant rue de la Fontaine à ST CHELY D AUBRAC

### - Madame VIGIER Martine

Responsable comptable, RATIER-FIGEAC, FIGEAC. demeurant Impasse de Massip à CAPDENAC GARE

### - Monsieur VILLEMIN Pascal

Responsable support technique, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Lieu dit Bros à LA ROUQUETTE

# - Monsieur VINEL Stéphan

Conduct instal métier standard, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Chemin de Lacoste à CAPDENAC GARE

### - Monsieur YAHIAOUI Hamid

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant plateau de Boisse à BOISSE PENCHOT

# Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

### - Monsieur ALARY Serge

Comptable, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Les Caves à VALADY

# - Monsieur ALCOUFFE Philippe

Agent de maîtrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 3 impasse du Camp Franc à ONET LE CHATEAU

# - Madame ALIBERT Joëlle née VERGNES

Employée de rédaction, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Carcenac à SALMIECH

# - Monsieur AMADU Jean

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 49 rue Anatole France à CRANSAC

### - Monsieur ANGLARES Joel

Chauffeur poids lourds, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant route de Bonissard à DECAZEVILLE

# - Monsieur AUSTRUY Christian

Agent de maitrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 11 route de la Valière à VALADY

# - Madame AYRINHAC Geneviève née LAPEYRE

Responsable exploitation, CERP RODEZ, RODEZ. demeurant Cadayrac à MARCILLAC VALLON

# - Madame BALSEMIN Joëlle

Educatrice spécialisée, MECS L'OUSTAL, VILLENEUVE D'AVEYRON. demeurant 5 lotissement "Le Roumégas" à LANUEJOULS

# - Madame BARDY Monique née GAVALDA

Employée, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 17 lotissement les Marronniers à ST AFFRIQUE

# - Monsieur BARRES Christian

Responsable administratif et financier, S.A.S. DEVIC , RODEZ. demeurant L'Aubugue à RODELLE

# - Madame BELUGOU Christine née RICARD

Employée administratif, FROMAGERIES PAPILLON SAS, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant rue des Roses à ST AFFRIQUE

# - Madame BENARD Marie-Christine née POUJOL

Responsable commercial confirmé, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE. demeurant 19 rue des Coquelicots à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur BENAZETH Thierry

Comptable, KPMG RODEZ SA, RODEZ. demeurant 9 rue Saint Eloi à RODEZ

# - Monsieur BERGON Philippe

Chef de chantier, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant La Combie à VILLENEUVE

# - Madame BERNARD Annie née GRANIER

Liquidatrice, HARMONIE MUTUELLE, ALBI. demeurant Le Rébouyrès à CASTELMARY

# - Madame BESSES Régine née GAYRAUD

Auxiliaire de soins, EHPAD L'OASIS, LIVINHAC LE HAUT. demeurant Testet à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur BO Claude

Ingénieur qualité, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 1305 route d'Agnac à DECAZEVILLE

# - Monsieur BOISSONNADE Charly

Acheteur industriel, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Cueye à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur BONAFE François

Ajusteur mouliste, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Lagarrigue à FIRMI

# - Madame BONNET Huguette née VIGROUX

Ouvrier affinage conditionnement, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant Place de la Poudrière à ST ROME DE TARN

### - Monsieur BORN Joël

Journaliste, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 21 place de la Tour à FLAGNAC

### - Monsieur BOUCHET Pierre

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 20 bis boulevard Denys Puech à RODEZ

### - Monsieur BOULOC Bruno

Technicien d'atelier, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement Les Lignes à AGEN D AVEYRON

### - Madame BROGI Michèle

Cadre Banque de France, BANQUE DE FRANCE - DRH, MARNE LA VALLEE. demeurant Palangeoles à AGEN D AVEYRON

# - Madame BRUGIE Danielle née PASQUIES

Assistante de Direction, RAGT SEMENCES, RODEZ. demeurant Le Grand Mas à MOURET

# - Monsieur BUREAU Philippe

Agent de maîtrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 13 rue des Pasiments à SEBAZAC CONCOURES

### - Monsieur CALLE Patrick

Laitier, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DU MASSEGROS, LE MASSEGROS. demeurant 1 impasse Beau Soleil à SEVERAC LE CHATEAU

# - Monsieur CANITROT Jean-François

Préparateur en fabrication mécanique, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 15 rue Jean Boudou à AGEN D AVEYRON

# - Madame CAREL Catherine née DURAN

Responsable administratif et comptable, SOCOBOCA, STE RADEGONDE. demeurant Lavialatelle à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur CATUSSE Françis

Pâtissier - Ouvrier 2ème degré, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE . demeurant 30 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à RODEZ

# - Monsieur CIRGUE Alain

Ouvrier de production, NEOBAIE, LA CAPELLE BLEYS. demeurant 10 rue du bois de gentil à RIEUPEYROUX

# - Madame COELHO Marie-Christine née ROUZADE

Opérateur métier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 274 rue de Malirat à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur COMANDRE Patrick

Conducteur de ligne complexe, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant Raspaillac à ST ROME DE CERNON

# - Madame CONQUET Anne-Marie née CARRIERE

Employée de commerce 2D, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE . demeurant 22 bis avenue du Tindoul à SEBAZAC CONCOURES

### - Madame CONSTANS Marie-Thérèse née DURAND

Manager, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE. demeurant 13 rue Plein Sud à LUC - LA PRIMAUBE

### - Monsieur COREAU Eric

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 66 rue du 8 mai 1945 à LIVINHAC LE HAUT

### - Madame COSTECALDE Marie-Reine née GRIMAL

Personnel d'entretien, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant 29 rue des Chênes verts à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur COUDERC Alain

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Les cans de Ségonzac à CEIGNAC

### - Monsieur COUDERC Didier

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 10 impasse Camp Franc à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur CRANSAC Patrick

Responsable technico-commercial, TIMAC S.A., SAINT MALO. demeurant 15 rue de l'Auvergne à RODEZ

### - Monsieur DAURES Jean-Marc

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Les Peyssières à LE MONASTERE

### - Madame DAURIOS Jeanine née REY

Agent de service, BANQUE DE FRANCE - DRH, MARNE LA VALLEE. demeurant 51 avenue de Montpellier à RODEZ

### - Monsieur DAURIOS Michel

Agent de surveillance, BANQUE DE FRANCE - DRH, MARNE LA VALLEE. demeurant 51 avenue de Montpellier à RODEZ

### - Madame DAVID Béatrice née ALBOUY

Préparatrice de commandes, CERP RODEZ, RODEZ. demeurant 8 boulevard des Mouettes à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur DECUP Didier

Conducteur de ligne, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 403 avenue Maurice Fournol à ST AFFRIQUE

### - Madame DEJOSSO Isabelle née GABRIAGUES

Educatrice Spécialisée, ACCUEIL MILLAU-SEGUR, MILLAU. demeurant 37 rue de la Fontaine Vieille à ST GEORGES DE LUZENCON

### - Monsieur DELFAU Daniel

Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant 5 rue Pierre Loubière à RODEZ

### - Monsieur DELMAS Antoine

Cuisinier hautement qualifié, SOULIE RESTAURATION, RODEZ. demeurant La Massebeuve à VALADY

### - Monsieur DELMAS Eric

Agent de maîtrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 900 route du Colombier à ONET LE CHATEAU

### - Madame DELTOUR Christine née VINCENT

Monitrice éducatrice, PEP 12 - ASS. DPTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, RODEZ.

demeurant Altes à SEVERAC LE CHATEAU

### - Monsieur DERRUAU Joël

Préparateur Ajusteur, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Les Placettes à BOISSE PENCHOT

### - Monsieur DOUAT Dominique

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lavernhe à MANHAC

### - Monsieur DRESSAYRE Philippe

Technicien outilleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement Les Coteaux du Moulin à OLEMPS

### - Monsieur DRESSAYRE Philippe

Technicien outilleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement Les Coteaux du Moulin à OLEMPS

### - Madame DUPONCHEL Francette née LAURENS

Employé service expédition, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Puech Blanc à STE CROIX

### - Monsieur DURA Philippe

Agent de métrologie, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 9 impasse de la pendarie à STE RADEGONDE

### - Monsieur DURA Philippe

Agent de métrologie, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 9 impasse de la Pendarie à STE RADEGONDE

### - Monsieur ESPINASSE Gérard

Agent de maitrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 11 cité de la Forezic à FIRMI

### - Madame FABRE Sylvie née CUEILLE

Employée de commerce, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE . demeurant Le Vieux Four à ONET LE CHATEAU

### - Madame FALIERES Christiane née TEULIER

Auxiliaire de vie, ASSOCIATION LOCALE ADMR DU CANTON DE RIGNAC, RIGNAC. demeurant Regardet à RIGNAC

### - Monsieur FALLETTI Jean-Luc

Chauffeur - livreur, ALLIANCE HEALTHCARE, RODEZ CEDEX. demeurant 1 rue des Ponts à BERTHOLENE

### - Madame GARUZ Nicole née CAMPREDON

Auxiliaire de vie, UDSMA SERVICES A DOMICILE, RODEZ. demeurant 25 les Clauzades à AGEN D AVEYRON

### - Monsieur GENIEZ Daniel

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 6 rue de la Roque à STE RADEGONDE

### - Monsieur GIROU Patrick

Opérateur Professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant rue de la Pierre Levée à VIMENET

# - Madame GISONIDI Marie-Annick née JUTAND

Ouvirère de Cave, SOCIETE DES CAVES ET PRODUCTEURS REUNIS DE ROQUEFORT, ROQUEFORT.

demeurant 636 chemin de Camaras à ST AFFRIQUE

### - Monsieur GMYRECK Francis

Chauffeur, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST, LUC - LA PRIMAUBE. demeurant La Croix-Blanche à CALMONT

### - Monsieur GONZALES Georges

Agent de maitrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 11 rue de Ruffarenc à OLEMPS

### - Monsieur HERRERO Vincent

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 20 rue de l'Artisanat à LUC - LA PRIMAUBE

### - Madame HERVAS Caroline née CRISTOL

Technicienne de laboratoire, S.N.C. SOCIETE AFFINAGE - CONDITIONNEMENT - ETS RECHERCHE/DEVELOPPEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Quartier Maxillou à ST AFFRIQUE

### - Madame HUREL Bernadette née NEGROS

Responsable informatique, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant La Jasse de la Marène à SAUCLIERES

### - Monsieur ICHE Thierry

Analyste qualité, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Chemin des Carals à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur ICHÉ Bruno

Cadre d'entreprise, LOOMIS, ONET LE CHATEAU. demeurant 18 rue Jean Boudou à AGEN D AVEYRON

### - Monsieur ISSALY Jacques

Couvreur, EURL ANDRIEU SERGE, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 25 rue Antoine Bras à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur JAMMES Laurent

Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant 7 lotissement Les Chênes à NAUCELLE

# - Monsieur JULIEN Serge

Conducteur de travaux, RAGT, RODEZ. demeurant 1 cité des Fleurs à PONT DE SALARS

# - Madame LACAN Nicole née VERLAGUET

Aide-soignante, UDSMA SERVICES A DOMICILE, RODEZ. demeurant 4 passage du chateau d'eau à OLEMPS

### - Monsieur LAGANE Patrick

Contrôleur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC, demeurant 22 rue Jean Moulin à CAPDENAC GARE

### - Monsieur LAUMOND Francis

Ouvrier, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant 29 rue de l'égalité à CAPDENAC GARE

### - Monsieur LAURIOL Gérard

Tourneur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Roussennac à ROUSSENNAC

### - Madame LONG Christine née DEL-AMO

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 1 lotissement les Erables à VIVIEZ

### - Monsieur LOUPIAS Bernard

Chef d'équipe logistique, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 54 route de la Baume à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur MAGNA Jean-Claude

Ouvrier spécialisé O3T3, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Résidence Saint Eloi à RODEZ

### - Madame MALAFOSSE Béatrice

Technicien du service médical, DIRECTION DU SERVICE MÉDICAL MIDI-PYRENEES, TOULOUSE CEDEX.

demeurant 41 B avenue Jean Jaurès à MILLAU

### - Madame MARCILLAC Christiane

Agent de service, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY DAUBRAC.

demeurant HLM route d'Aubrac à ST CHELY D AUBRAC

### - Madame MARTIN Fabienne née MARRE

Employé qualifié de service 2° degré, RAGT SEMENCES, RODEZ. demeurant 26 cité du Stade à FLAVIN

### - Madame MARTINELLI Claudine née DEL RIO

Employée résidence pour personnes âgées, ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE GESTION "FOYER SOLEIL", MILLAU.

demeurant 19 rue Lucien Costes à MILLAU

### - Monsieur MASSIF Pierre

Technicien d'atelier, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant n° 28 lotissement le hameau du Causse à MONTROZIER

### - Monsieur MASSOL Serge

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 142 rue des Lavandes à ONET LE CHATEAU

### - Madame MASSOLO Corinne née PUECH

Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, RODEZ. demeurant 3 rue du Balat à RIEUPEYROUX

### - Monsieur MEILLAC Jean-Philippe

Informaticien, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 805 avenue du Rouergue à RODEZ

### - Monsieur MIALET Jean-Guy

Responsable d'équipe, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 70 avenue de Lauras à ROQUEFORT SUR SOULZON

### - Monsieur MOLINIER Bernard

Conducteur poids lourds, SARL TBR, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Saint Germain à MILLAU

### - Monsieur NOEL Michel

P2 Fabrication Professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 4 rue des Oeillets à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur NOEL Michel

P2 Fabrication Professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 4 rue des oeillets à ONET LE CHATEAU

# - Madame NOEL Sabine née ARMESTO

Infirmière, CARMI DU SUD-OUEST, DECAZEVILLE. demeurant 37 rue Jean Mermoz à AUBIN

### - Monsieur NOYRIGAT Francis

Régleur technique, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Le Pontet à PONT DE SALARS

# - Madame OLIVIE Marie-Andrée née FOURNIER

Employée administrative, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 5 Les Loyes à MARCILLAC VALLON

### - Monsieur PELTIER Franck

Responsable du pôle graphique, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Lacas à CLAIRVAUX D AVEYRON

# - Monsieur PENDOLA Roland

Chef de chantier, INEO RESEAUX SUD OUEST Mme Jouan - Sce RH, TOULOUSE. demeurant  $642~\mathrm{B}$  rue de Louga à MILLAU

### - Monsieur PICARROUGNE Bruno

VRP Exclusif, TIMAC S.A., SAINT MALO. demeurant 10 rue de la Lande à REQUISTA

# - Monsieur POUGET Bruno

Opérateur de fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 23 route du Coustalou à LUC - LA PRIMAUBE

### - Monsieur PRUVOST Jean

Opérateur de fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Moyrazes à BARAQUEVILLE

### - Monsieur PUECHAGUT Jean-Marc

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement Les Clapies à RODELLE

### - Madame PUJOL Hélène née GIORGIO

Secrétaire, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 54 boulevard de la Capelle à ST AFFRIQUE

### - Monsieur RAYMOND Dominique

Manager canal commercial senior, DAVIGEL SA, DIEPPE, demeurant 2 avenue du Levezou à FLAVIN

### - Monsieur RIGAL Guy

Conducteur de ligne polyvalent, FROMAGERIES PAPILLON SAS, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 13 rue des Condamines à VABRES L ABBAYE

### - Monsieur RIGAL Pierre

Conseiller expertise et conseil, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE. demeurant 14 rue Montcalm à RODEZ

# - Madame RISPAL Laurence née OGANDO

Opératrice de finition, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 272 route de la Vendée à DECAZEVILLE

# - Monsieur RIVIERES Jean-Marie

Comptable, SOCIETE DES CAVES - ETS FROMAGES ET TERROIRS, ROQUEFORT. demeurant Vailhauzy à ST AFFRIQUE

# - Monsieur RODRIGUEZ Daniel

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 6 lotissement des Bouleaux à FIRMI

### - Madame ROMIGUIERE Elisabeth née SALVAYRE

Assistante technique, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, TOULOUSE CEDEX. demeurant 101 avenue bellevue à LE MONASTERE

# - Madame ROUALDES Nadine née TREZIERES

Employée libre service, GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE . demeurant 11 rue Jean Boudou à AGEN D AVEYRON

# - Monsieur ROUANET Jean-Pascal

Responsable technique et administratif, RAGT 2N, DRUELLE. demeurant 5 passage de Linars à OLEMPS

### - Monsieur RUSCASSIE Thierry

Préparateur méthodes, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 11 rue des chênes verts à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur SALSON Patrick

Educateur spécialisé, ACCUEIL MILLAU-SEGUR, MILLAU. demeurant 15 lotissement Cambelios à RIVIERE SUR TARN

# - Madame SANDINI Jacqueline née MORCEL

Responsable de magasin, COMPAGNIE EUROPÉENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS. demeurant Les Cauffours à ASPRIERES

### - Monsieur SAVY Jean-Pierre

Agent de maitrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 56 rue des cinq pierres à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur SIMONNET André

Monteur fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 13 route des Gorges du Tarn à RIVIERE SUR TARN

### - Monsieur SOULIE Yves

Paliste grenailleur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC, demeurant 10 rue Guynemer à CAPDENAC GARE

# - Monsieur SOUYRI Francis née VOLPELIER

Opérateur de production, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 50 chemin Combe de la Najague à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur TABARDEL Pierre

Agent de métrologie, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 11 avenue du Levézou à FLAVIN

### - Monsieur TEISSEDRE Pascal

Ouvrier de fabrication, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant Lotissement des quatres routes à ASPRIERES

# - Monsieur TREILLE Georges

Retraité, sarl sodial, SAINT GENIEZ D'OLT. demeurant avenue Saint Martin à ST GENIEZ D OLT

# - Madame TREZIERES Christiane née LAFON

Assistante de rédaction, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Cantaussel à SALLES LA SOURCE

### - Madame VANEL Marie-Hélène née GALTIER

Femme de ménage, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant 2 route de la Tune à LA CAVALERIE

### - Monsieur VERDEIL Francis

Ouvrier laitier, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DE SAINT-AFFRIQUE, ST AFFRIQUE. demeurant 17 rue du Ségala à ROQUEFORT SUR SOULZON

### - Madame VERNHES Bernadette née RAOUL

Liquidatrice polyvalente, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant Cantarane à COMPS LA GRAND VILLE

### - Madame VERNHET Gisèle née BOYER

Aide-soignante, FONDATION MAISON DE RETRAITE ABBÉ PIERRE ROMIEU, ST CHELY D AUBRAC.

demeurant rue de la Fontaine à ST CHELY D AUBRAC

### - Madame VIALARET Annie

Equipier de Commerce, SIMPLY MARKET SOCIÉTÉ ATAC, JOUY EN JOSAS. demeurant à ST LAURENT DE LEVEZOU

### - Monsieur VIEILLEDENT Serge

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Palangeoles à AGEN D AVEYRON

# - Madame VIGOUROUX Anne-Marie née BERTRAND

Aide soignante, CENTRE MUTUALISTE DE SOINS , MILLAU. demeurant 88 rue Jules Massenet à MILLAU

### - Monsieur VINCENT Jean-Louis

Réceptionnaire, CERP RODEZ, RODEZ. demeurant 49 rue Raynal à RODEZ

# Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

### - Monsieur ALET Eric

Ouvrier, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 48 avenue de la Castagnal à LE MONASTERE

### - Monsieur AROCAS Michel

Agent technicien comptable, RAGT, RODEZ. demeurant 510 rue de Combecalde à MILLAU

### - Madame BALSEMIN Joëlle

Educatrice spécialisée, MECS L'OUSTAL, VILLENEUVE D'AVEYRON. demeurant 5 lotissement "Le Roumégas" à LANUEJOULS

### - Monsieur BARRES Christian

Responsable administratif et financier, S.A.S. DEVIC , RODEZ. demeurant L'Aubugue à RODELLE

# - Madame BESSES Régine née GAYRAUD

Auxiliaire de soins, EHPAD L'OASIS, LIVINHAC LE HAUT. demeurant Testet à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur BEZAMAT Francis

Conducteur d'engins, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant 7 avenue Pasteur à CAPDENAC GARE

# - Madame BISSON Michèle née DELAGNES

Liquidatrice polyvalente OCR, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant 10 route des Vignes à MARCILLAC VALLON

### - Madame BLANC Liliane

Gestionnaire de recouvrement, URSSAF MIDI-PYRÉNÉES, TOULOUSE. demeurant Le Fraysse à STE RADEGONDE

### - Monsieur BLANCHY Bernard

Technicien supérieur, FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS, RODEZ CEDEX. demeurant Avenue Eugène Viala à SALLES CURAN

### - Monsieur BONEDEAU Frédéric

Régleur technique, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 12 lotissement les Pasiments à SEBAZAC CONCOURES

### - Monsieur BORN Joël

Journaliste, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 21 place de la Tour à FLAGNAC

# - Monsieur BOSC Guy

Agent de dépôt, RAGT, RODEZ. demeurant 186 route de Couat à ST AFFRIQUE

### - Madame BOUDES Véronique née DOUZIECH

Animatrice d'équipe, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant 23 avenue des Glycines à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur BOUSQUET Didier

Opérateur de fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Le Bousquet à CASSAGNES BEGONHES

### - Monsieur BOUTONNET Didier

Technicien, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 35 La Bourdie Haute à VIVIEZ

### - Madame BURDACK Yvette née GAZEAU

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Le Sicol à AUBIN

### - Monsieur CABRIGNAC Guy

Chef de chantier, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant 16 rue Pierre Brossolette à CAPDENAC GARE

### - Monsieur CABRIGNAC Guy

Chef de chantier, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant 16 rue Pierre Brossolette à CAPDENAC GARE

### - Madame CASSAN Monique

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Les Planes à ALMONT LES JUNIES

### - Madame CATUSSE Monique

Assistante du service médical, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL, TOULOUSE CEDEX.

demeurant chemin de l'Anguillère à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur CAVALIE Bernard

Responsable maintenance/bureau d'études, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.

demeurant Impasse B Arribat à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur CAVALIER Joël

Agent de maitrise, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant 21 bis route de Cérons à VIVIEZ.

### - Monsieur CAVAROC Didier

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Le Cruou à MOURET

### - Monsieur CAZALS Alain

Ouvrier spécialisé, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 88 La Mouline à OLEMPS

### - Monsieur CHAVATTE Jean-Philippe

Conducteur d'engins, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant Mas Decaville à VILLENEUVE

### - Monsieur CHAYRIGUES Pierre

Correspondant informatique, UDSMA MUTUALITÉ FRANCAISE - AVEYRON, RODEZ. demeurant Le Vinci - 4 avenue Jean Monnet à RODEZ

### - Monsieur CHEYPE Patrick

Technicien d'études, INEO RESEAUX SUD OUEST Melle Chappuis - Sce RH, TOULOUSE. demeurant 44 avenue de Laumède à CREISSELS

# - Monsieur CHINCHOLLE Jean-Marc

P3 régleur sur presse, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant Les Tourettes à NAUVIALE

### - Monsieur CHRISTOPHOUL Pierre

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Les Barraques Perrier à AUBIN

### - Monsieur CIRGUE Alain

Ouvrier de production, NEOBAIE, LA CAPELLE BLEYS. demeurant 10 rue du bois de gentil à RIEUPEYROUX

### - Madame CORTINA Nadine née LAGARRIGUE

Technicien du service médical, DIRECTION DU SERVICE MÉDICAL MIDI-PYRENEES, TOULOUSE CEDEX.

demeurant 995 route de Lacombe à DECAZEVILLE

### - Monsieur COSTECALDE Bruno

Agent de maîtrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 29 rue des chênes verts à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur COSTES Gerard

Responsable affinage et conditionnement, GABRIEL COULET S.A, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 8 rue Jean-Pierre Langlois à TOURNEMIRE

### - Madame COURNUT Roselvne

Technicienne de Laboratoire, S.N.C. SOCIETE AFFINAGE - CONDITIONNEMENT - ETS RECHERCHE/DEVELOPPEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Résidence des Cazes à ST AFFRIQUE

### - Monsieur CROS Eric

Agent de manutention, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 18 rue Jules Guesde à AUBIN

### - Monsieur DALMON Alain

Fraiseur outilleur, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Mas de Parra à DECAZEVILLE

# - Madame DARDEVET Anne-Marie née BOUZAT

Aide-comptable, SOCIETE DES CAVES - ETS FROMAGES ET TERROIRS, ROQUEFORT. demeurant chemin de la Sous-Station à TOURNEMIRE

### - Madame DAURIOS Jeanine née REY

Agent de service, BANQUE DE FRANCE - DRH, MARNE LA VALLEE. demeurant 51 avenue de Montpellier à RODEZ

### - Monsieur DAURIOS Michel

Agent de surveillance, BANQUE DE FRANCE - DRH, MARNE LA VALLEE. demeurant 51 avenue de Montpellier à RODEZ

# - Madame DECEMBRE Myriam née SOLIER

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE. demeurant route de Tiergue à ST AFFRIQUE

# - Monsieur DELAGNE Pascal

Logisticien, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC, demeurant 95 rue du Faubourg à LIVINHAC LE HAUT

### - Monsieur DELOUVRIER Daniel

Opérateur matériaux composites, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC.

demeurant Le Cambon à ST CHRISTOPHE VALLON

# - Monsieur DOMINICE Jean-Luc

Technicien ovin animateur de zone, CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE ROQUEFORT, MILLAU. demeurant 29 avenue de Lodève à CASSAGNES BEGONHES

### - Monsieur FEL Patrice

Cariste, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 7 rue du Parc de Jaunac à MONTBAZENS

### - Monsieur FILHASTRE Dominique

Comptable, ETS FROMAGES et TERROIRS, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 8 Le Claux à ST JEAN D ALCAPIES

# - Madame FOISSAC Colette née ESCUDIER

Assistante commerciale, ALVEA, MONTPOUILLAN. demeurant 21 rue du Baracou à FLAVIN

### - Monsieur FOURNIÉ Thierry

Contrôleur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Les Conties à DECAZEVILLE

# - Monsieur FREJAVILLE Yves

Technicien and niveau 2, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 497 chemin de la Croix de Polier à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur GALY Patrick

Acheteur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, PIGEAC. demeurant Livinhac le Bas à CAPDENAC GARE

# - Monsieur GARREL Claude

Technicien d'atelier 3, FILTRAUTO, MARCILLAC. demeurant 5 rue des Pouzes à ST CHRISTOPHE VALLON

### - Monsieur GAUTHIER Jean-Paul

Merchandiser, GROUPE ROYER, FOUGERES. demeurant Les Imberts Bas à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Monsieur GELY Serge

Contrôleur de recouvrement, URSSAF MIDI-PYRÉNÉES, TOULOUSE. demeurant La Calmette à LUC - LA PRIMAUBE

# - Monsieur GIBERGUES Alain

Agent de control dimensionnel, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Lagardelle à MARTIEL

### - Monsieur GIRAL Serge

Ouvrier de fromagerie, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant Le Mont Doren Bâtiment E à RODEZ

# - Monsieur GISONIDI Jean-Marc

Responsable équipe, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 636 chemin de Camaras à ST AFFRIQUE

### - Madame GONZALEZ-BRICOUT Liliane

Secrétaire, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 1 rue Andren Rodat à OLEMPS

### - Monsieur GREZES Francis

Cadre commercial, RAGT SEMENCES, RODEZ. demeurant 6 bis rue de la Capelotte à NAUCELLE

### - Madame GUIBBERT Liliane

Opérateur métier standard, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Le Bosc à ST REMY

# - Madame HERAIL Mireille née BANCAREL

Employée usine, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant Larquet à BERTHOLENE

# - Monsieur HUCALO Jean-Paul

Ouvrier laiterie saisonnier, FROMAGERIES PAPILLON SAS, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 17 cité du Bruel à VILLEFRANCHE DE PANAT

# - Madame HUREL Bernadette née NEGROS

Responsable informatique, SOCIETE DES CAVES, ROQUEFORT. demeurant La Jasse de la Marène à SAUCLIERES

### - Monsieur ISORNI François

Inspecteur du recouvrement, URSSAF MIDI-PYRÉNÉES, TOULOUSE. demeurant 5 rue Peyrot à RODEZ

### - Monsieur ISSALY Jacques

Couvreur, EURL ANDRIEU SERGE, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 25 rue Antoine Bras à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LACAN Bruno

Responsable atelier, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant Le Causse de Vernet à BALAGUIER DOLT

# - Monsieur LACAZE Jean-François

Chef d'équipe saisonnier, GABRIEL COULET S.A, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Le Tournié à ESPALION

### - Monsieur LACOMBE Guy

Chauffeur, SAS VEĂUX DU ROUERGUE, SAVIGNAC. demeurant 10 mas du plantou de graves à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LACOUT Jacques

Technicien de production, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, demeurant 610 route de Veuzac à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LACOUT Michel

Technicien qualité, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant La Rengade à CRANSAC

### - Monsieur LACROIX Didier

Employé de fromagerie, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant Valzergues à VALZERGUES

### - Monsieur LAMIC Louis

Expert contrôle interne, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant 18 rue du Limousin à RODEZ

# - Madame LANGLOIS Annette

Responsable affinage Roquefort, FROMAGERIES PAPILLON SAS, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 6 chemin de la Chaussée-Haute à ST GEORGES DE LUZENCON

### - Monsieur LAURIOL Gérard

Tourneur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Roussennac à ROUSSENNAC

### - Monsieur LECLERC Claude

Régleur opér métier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Le Raix à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LOUPIAS Bernard

Chef d'équipe logistique, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 54 route de la Baume à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Monsieur MAGADOUX Christian

Tourneur, RATIER-FIGEAC, FIGEAC. demeurant Terrevie à BRANDONNET

### - Monsieur MAGNA Roland

Employé de laiterie, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 22 lotissement Camps Sarrats à SEBAZAC CONCOURES

### - Monsieur MALIRAT Alex

Métallurgiste, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Forcefave à DECAZEVILLE

### - Monsieur MARRE Yvon

Superviseur UAP, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Ruffies à AUBIN

# - Madame MARTINELLI Claudine née DEL RIO

Employée résidence pour personnes âgées, ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE GESTION "FOYER SOLEIL", MILLAU.

demeurant 19 rue Lucien Costes à MILLAU

# - Monsieur MATHA Jean-Claude

Ingénieur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant rue de la Porro à CLAIRVAUX D AVEYRON

### - Monsieur MENU Pascal

Agent de maîtrise - chef de poste, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant 27 rue Guynemer à CAPDENAC GARE

### - Monsieur MILHAU Philippe

Agent de métrologie, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement de Bournac à LAISSAC

### - Monsieur MOLINIER Bernard

Conducteur poids lourds, SARL TBR, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Saint Germain à MILLAU

# - Monsieur MONTEILLET René

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Malecamp à CALMONT

# - Monsieur NAVARRO Daniel

Metallurgiste, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 4 rue Lassalle à DECAZEVILLE

### - Madame NAVARRO Marie

Chef d'équipe, TFN PROPRETÉ SUD EST, LUNEL-VIEL. demeurant Cénomes-Haut à MONTAGNOL

### - Monsieur NUGON Alain

Agent Administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant Les Castelets à LA LOUBIERE

# - Madame OLIVIE Gisèle née LISSORGUES

Agent de contrôle CND, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Marin à STE CROIX

# - Madame PAULHE Marie-Françoise

Technicienne comptable, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant Frayssinhes à LE VIBAL

### - Monsieur PEECHAGUT André

Responsable méthodes chaudronnerie, MTI, DECAZEVILLE. demeurant Lacombe à FLAGNAC

### - Monsieur PELTIER Franck

Responsable du pôle graphique, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Lacas à CLAIRVAUX D AVEYRON

# - Monsieur PEREZ Bernard

Technicien d'édition, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 16 rue de la Comtesse Cécile à RODEZ

# - Monsieur PETRYSZYN René

Agent de Maitrise, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant Les Treilloux à CRANSAC

# - Madame PIRES PEREIRA Sisaltine née MARTINS DA SILVA FERREIRA

Opérateur métier complexe, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Les Taillades à ST REMY

# - Monsieur PLEINECASSAGNE Raymond

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 2 lotissement du Pont de Labro à AUBIN

# - Madame PLOUVIER Catherine née FONTAINE

Cadre commerciale, SOCIETE AUCHAN, VILLENEUVE D ASCQ. demeurant Lotissement le Pas du Cayla à ST JEAN DU BRUEL

# - Monsieur PUECH Pierre

Opérateur de fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 49 boulevard des capucines à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur RAMIREZ Jean-Baptiste

Salarié Société Générale, SOCIETE GENERALE, PARIS. demeurant 29 impasse des Méjalies à ST AFFRIQUE

# - Monsieur ROUGET Guy

Conducteur de pelle, EUROVIA MIDI-PYRENEES, TOULOUSE. demeurant 23 rue des Sorbiers à LUC - LA PRIMAUBE

# - Monsieur ROUQUETTE Joël

Agent de maitrîse , ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 5 rue du Petit-languedoc à RODEZ

# - Monsieur ROUQUIE-CINQ Evelyne

Employée de bureau, RAGT SEMENCES, RODEZ. demeurant rue de la Vallée du Viaur à STE JULIETTE SUR VIAUR

# - Monsieur ROUVE Jean-Louis

Ouvrier polyvalent, ETS VERNIERES FRERES, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Quartier des Combes à ST AFFRIQUE

### - Monsieur ROUX Jean-Pierre

Outilleur, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Toulongergues à VILLENEUVE

# - Madame SALEIL Nadine née FRAYSSE

Laborantine, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 13 rue de Ruffarenc à OLEMPS

# - Madame SERIN Régine née CLUZEL (En retraite)

Secrétaire comptable de classe exceptionnelle, BANQUE DE FRANCE, PARIS. demeurant 16 place du Bourg à LUC - LA PRIMAUBE

### - Monsieur SERRES Jean-François

Manutentionnaire, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Le Bourg à VALZERGUES

### - Madame SINGLA Colette

Conducteur de ligne, SOCIETE FROMAGERE DE SAINT-GEORGES, ST GEORGES DE LUZENCON.

demeurant 15 route du Menascle à ST GEORGES DE LUZENCON

# - Monsieur SOUYRI Francis née VOLPELIER

Opérateur de production, MENUISERIE CASTES INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 50 chemin Combe de la Najague à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Madame TEIXIDOR Joëlle née VINEL

Agent de contrôle CND, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Grifouillère à MORLHON LE HAUT

# - Madame TOUERY Evelyne née CAPGRAS

Auxiliaire de vie sociale, UDSMA SERVICES A DOMICILE, RODEZ. demeurant Caumels à DRUELLE

# - Monsieur TREILLE Georges

Retraité, sarl sodial, SAINT GENIEZ D'OLT. demeurant avenue Saint Martin à ST GENIEZ D OLT

# - Madame TREZIERES Christiane née LAFON

Assistante de rédaction, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Cantaussel à SALLES LA SOURCE

### - Monsieur VAYRE Michel

Chauffeur poids lourds, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant Livinhac le Bas à CAPDENAC GARE

# - Monsieur VAYSSETTES Michel

Fromager, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 36 boulevard des Balquières à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur VERGNES Christian

Liquidateur polyvalent, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant 93 avenue des Rosiers à ONET LE CHATEAU

# - Madame VERGNET Evelyne

Laborantine, JEAN LARNAUDIE, FIGEAC. demeurant Saint Clair à SALVAGNAC CAJARC

# - Madame VERNHES Bernadette née RAOUL

Liquidatrice polyvalente, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant Cantarane à COMPS LA GRAND VILLE

# - Madame VERNHETTES Chantal née GROUSSET

Aide-Soignante, RESIDENCE DES DEUX VALLEES, NANT. demeurant 10 route de la Mouline à NANT

# - Monsieur VIGROUX Christian

Ouvrier laitier, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DE REQUISTA, REQUISTA. demeurant La Bruyère de Lagarde à LA SELVE

# - Madame VIGUIE Dominique née VILLEMAIN

Responsable facturation et recouvrement, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 8 impasse des Lilas à LIVINHAC LE HAUT

# Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

### - Monsieur ALGANS Jean-Pierre

Ouvrier professionnel, ENTREPRISE GREGORY, CAPDENAC GARE. demeurant 24 rue Jules Cabrol à CAPDENAC GARE

# - Madame ANDRIEU Josette née BERNARDOT

Employée comptable 1/3 payant, UDSMA MUTUALITÉ FRANCAISE - AVEYRON, RODEZ. demeurant Le Couderc de Luc à LUC - LA PRIMAUBE

# - Madame ANTUNES Maria-Alzira

Opérateur métier standard, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant La Borie Basse à VAILHOURLES

### - Monsieur AURIERES Bernard

Technicien de maintenance, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 39 avenue des fusillés de Ste Radegonde à RODEZ

### - Monsieur AUZOLE André

Cadre administratif, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, CREIL CEDEX. demeurant 3 bis rue des oeillets à ONET LE CHATEAU

### - Monsieur AYGADOUX Alain

Monteur hélices, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Les Pelies à GRAND VABRE

# - Madame BALSEMIN Joëlle

Educatrice spécialisée, MECS L'OUSTAL, VILLENEUVE D'AVEYRON. demeurant 5 lotissement "Le Roumégas" à LANUEJOULS

# - Monsieur BERDIN Philippe

Responsable de clientèle pariculier, CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND. demeurant 5A Impasse l'Ensoleille à LE MONASTERE

### - Monsieur BETEILLE Didier

Directeur, FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS, RODEZ CEDEX. demeurant 32 boulevard des Balquières à ONET LE CHATEAU

# - Madame BLANC Francine née DELERIS

Conseiller de clientèle réseau, credit foncier, PARIS. demeurant La Baraque à NAJAC

# - Madame BOUISSOU-BASSEGUY Marie-José née BOUISSOU

Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant 4 rue des Lilas à LUC - LA PRIMAUBE

# - Monsieur BOYER Jean-François

Responsable appro Lait, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant le Puech Saint Amans à CALMONT

# - Monsieur BOYER Serge

Conducteur, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 4 passage des Meulières à OLEMPS

### - Madame CALMELS Andrée née ALAZARD

O3 fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement Les Clapies à RODELLE

# - Madame CASTAGNIE Volande née GALLEGO

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant 68 avenue du Lycée à AUBIN

# - Madame CHAMBERT Françoise née FRAYSSE

Agent de pointage, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 7 rue Alfred de Musset à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur CORP Jean-Claude

Opérateur fabrication hautement qualifié, RAGT SEMENCES, RODEZ. demeurant Albespeyres à CALMONT

# - Madame COSTES Danielle née MERCURI

Agent de production, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ. demeurant Montméja n° 586 à FLAGNAC

# - Monsieur COSTES Jean-Claude

Technicien de production, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Teulières à LA BASTIDE L EVEQUE

# - Madame COURBIERE Madeleine née DRULHE

Auxiliaire de vie sociale, UDSMA SERVICES A DOMICILE, RODEZ. demeurant 59 passage du Château à RODEZ

### - Monsieur COUSTY Francis

Technicien d'atelier maintenance industrielle, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ.

demeurant Pomayrols à DECAZEVILLE

### - Monsieur CROZES André

Opérateur professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant avenue de Millau à PONT DE SALARS

# - Madame DALLES Arlette née CONDOMINES

Ouvrière affinage conditionnement, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant 3 rue des Liquières à AGUESSAC

# - Monsieur DUFOUR Yves

Ouvrier de cave, SOCIETE DES CAVES ET PRODUCTEURS REUNIS DE ROQUEFORT, ROQUEFORT.

demeurant 834 rue de la Rode à MILLAU

# - Monsieur FABRE Daniel

Gestionnaire, EHPAD SAINT AMANS, RODEZ. demeurant 1 rue des Fermettes à OLEMPS

# - Monsieur FREZAL Francis

Agent de maîtrise, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 9 chemin de Campan à AGEN D AVEYRON

### - Monsieur GARRIGUES Joël

Ouvrier de maintenance, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant 10 chemin de la Planquette à AUBIN

### - Monsieur GAY Didier

Pilote, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX. demeurant 215 route de la Baldinie à DECAZEVILLE

### - Monsieur GIMALAC Michel

Magasinier, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant Najas à ESPALION

### - Monsieur GLADIN Gérard

Ouvrier de fabrication, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant Les Tieules à VAUREILLES

### - Madame GONZALEZ-BRICOUT Liliane

Secrétaire, CENTRE PRESSE, RODEZ CEDEX 9. demeurant 1 rue Andren Rodat à OLEMPS

# - Monsieur GRANIER Alain

Ajusteur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Les Conties - Route de Combettes à DECAZEVILLE

# - Madame GUIZARD Marie-Chantal née ESPITALIER

Chef d'équipe, ALLIANCE HEALTHCARE, RODEZ CEDEX. demeurant 43 rue des Tulipes à ONET LE CHATEAU

### - Madame HOT Martine

Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AVEYRON, RODEZ. demeurant Résidence Le Peyrou à RODEZ

### - Monsieur HURTES Gilbert

Opérateur de fabrication, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 95 rue du Clos à BARAQUEVILLE

### - Monsieur ISSALY Jacques

Couvreur, EURL ANDRIEU SERGE, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 25 rue Antoine Bras à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### - Monsieur LAGARRIGUE Christian

Technicien, BLANC-AÉRO INDUSTRIES, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant Lotissement Le Cun à SANVENSA

# - Madame LEGRAND Christiane née IZARD

Employée administrative, POLE EMPLOI MIDI-PYRENEES, BALMA CEDEX. demeurant 8 impasse La Coste à LUC - LA PRIMAUBE

# - Monsieur MAGADOUX Christian

Tourneur, RATIER-FIGEAC, FIGEAC. demeurant Terrevie à BRANDONNET

# - Monsieur MALPEL Michel

Ouvrier professionnel, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 27 lotissement de la Souque à LUC - LA PRIMAUBE

# - Monsieur MARCEL Bernard

Régleur AM2, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant La Bacquie à MONTBAZENS

# - Madame MARTINELLI Claudine née DEL RIO

Employée résidence pour personnes âgées, ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE GESTION "FOYER SOLEIL", MILLAU.

demeurant 19 rue Lucien Costes à MILLAU

# - Monsieur MIRMAN André

Technicien de quai, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DU MASSEGROS, LE MASSEGROS. demeurant 5 rue Pré de la Côte à SEVERAC LE CHATEAU

# - Monsieur MOLINIER Bernard

Conducteur poids lourds, SARL TBR, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant Saint Germain à MILLAU

### - Monsieur MONCET Daniel

Technicien de maintenance, S.N.C. SOCIETE FROMAGERE DU MASSEGROS, LE MASSEGROS. demeurant 121 rue Julien Foures à MILLAU

# - Madame MUNOZ Francine née CAVALIER

Comptable, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant 383 avenue de Calcomier à RODEZ

# - Monsieur MURAT Jacques

électricien, UMICORE Bulding Products France, VIVIEZ. demeurant Saint Parthem à DECAZEVILLE

# - Madame NICOLAS Nicole née VAYSSE

Employée de bureau, HARMONIE MUTUELLE, RODEZ. demeurant 54 avenue du Docteur Bonnefous à RODEZ

### - Monsieur PAULHE Alain

Electricien, CEGELEC SUD-OUEST, RODEZ. demeurant Parlan à STE JULIETTE SUR VIAUR

# - Monsieur PHILOREAU Patrick

Projeteur en génie climatique CVC, SARL INSE, ONET LE CHATEAU. demeurant 42 rue des Caussenus à SEBAZAC CONCOURES

# - Monsieur PIERRE-JEAN Max

Chef de Carrière, SABLIÈRES ET CARRIÈRES LA MADELEINE, CAPDENAC GARE. demeurant 6 rue Maurice Therez à CAPDENAC GARE

# - Madame POURCEL Josiane

Assistante de direction générale en charge des relations extérieures, SOCIETE AVEYRONNAISE DE METALLURGIE, VIVIEZ.

demeurant 2 ter, rue de la République à VIVIEZ

# - Monsieur PRATLONG Jean-Claude

Ouvrier de nettoyage, S.N.C. FROMAGERE DE ST-GEORGES, ST GEORGES DE LUZENCON. demeurant 77 bis avenue Jean Jaurès à MILLAU

### - Monsieur PRONZAC Jean-Claude

Pointeur en mécanique, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant MONALS à ST SANTIN

# - Madame RAT Claudine née MOYSSET

Chef d'équipe, ALLIANCE HEALTHCARE, RODEZ CEDEX. demeurant 21 avenue des nations à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur RAYNAL Francis

Régleur, ROBERT BOSCH S.A., RODEZ. demeurant Lotissement l'hospitalet à DRUELLE

# - Monsieur RIGAL Jean-Marie

Technicien d'atelier, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Les Cantassous à LUGAN

# - Madame RIGAL Yvette née BASTIDE

Gestionnaire des achats et du patrimoine, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON, RODEZ.

demeurant 14 Les Grezes à STE RADEGONDE

# - Monsieur ROUALDES Guy

Monteur, UTC AEOROSPACE SYSTEMS COMPANY - RATIER FIGEAC, FIGEAC. demeurant Mas de Cance à VILLENEUVE

# - Monsieur ROUQUETTE André

Conducteur d'évaporateur, SOCIETE FROMAGERE DE RODEZ, RODEZ. demeurant 23 boulevard des Capucines à ONET LE CHATEAU

# - Monsieur SOLIER Bruno

Responsable réception, SOCIETE AFFINAGE CONDITIONNEMENT, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant 4 chemin de la Fous à TOURNEMIRE

# - Monsieur TORRES Elias

Couvreur, EURL ANDRIEU SERGE, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. demeurant 7 rue des Potiers à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

# - Monsieur TREILLE Georges

Retraité, sarl sodial, SAINT GENIEZ D'OLT. demeurant avenue Saint Martin à ST GENIEZ D OLT

# - Monsieur VERDEILLE Christian

Opérateur de production, K + S KALI RODEZ, STE RADEGONDE. demeurant Zénières à MONTROZIER

# - Madame VERDEILLE Marie-Paule née CERCHI

Ouvrière fromagère saisonnière, GABRIEL COULET S.A, ROQUEFORT SUR SOULZON. demeurant 14 Puech de Laumet à GAGES

# - Madame VIGNEAU Dominique née BAUDRY

Conseillère clientèle, MAAF ASSURANCES, NIORT CEDEX 9. demeurant route de Trinquies à SALLES LA SOURCE

### Article 5:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 03 juillet 2015

Jean-Luc COMBE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON N° 25-24-2015

# CERTIFIE CONFORME ET CERTIFIE PUBLIE LE 6 JUILLET 2015 DATE D'AFFICHAGE EN PREFECTURE DU RECUEIL

Le Préfet, Pour le Préfet, Le Chef de service

Gérard ALARY

\_0\_0\_0